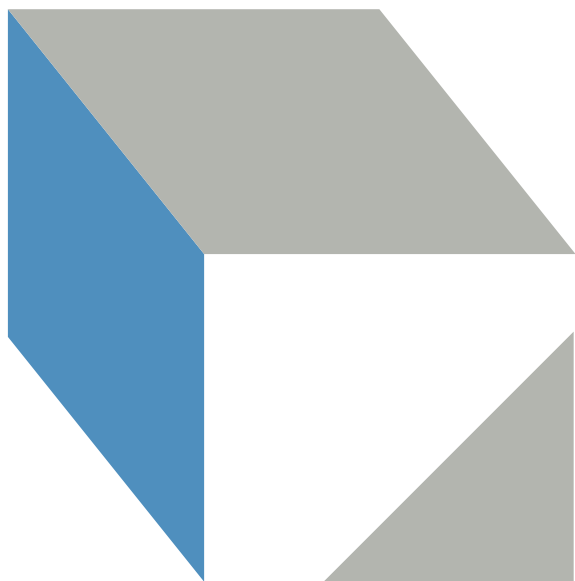
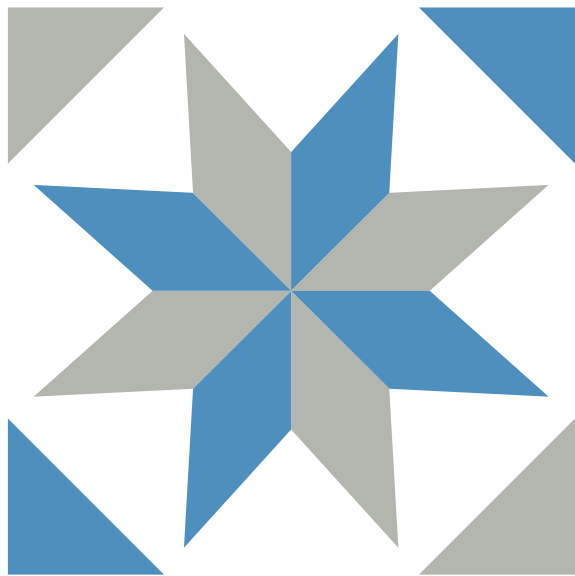


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
HABITAT  
CULTURE  
ACTION SOCIALE  
EAU / ASSAINISSEMENT  
ENVIRONNEMENT  
DÉCHETS  
MOBILITÉ  
TOURISME  
LOISIRS  
VOIRIE



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

& RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU CIAS DU BLAISOIS



L'année 2023 a été marquée par des avancées majeures pour notre agglomération, sous le signe du développement durable et inclusif. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement (PLUi-HD) a été mis en œuvre le 23 janvier, structurant notre vision de l'urbanisme et de la mobilité pour répondre aux défis actuels et futurs. Cette initiative renforce notre engagement envers un développement équilibré et la préservation de notre environnement.

En septembre, la gratuité des bibliothèques a été introduite, favorisant l'accès à la culture et à l'apprentissage. En six mois, cette mesure a attiré plus de 2800 nouveaux inscrits et généré 8000 emprunts supplémentaires, démontrant son succès.

Cette année a également vu la mise en œuvre de projets d'envergure, témoignant de notre volonté de rééquilibrer et d'embellir notre cadre de vie. À Blois, la rénovation de la coupole de la piscine Tournesol a été une priorité. Ce projet, essentiel pour les habitants et les écoles, garantit non seulement la pérennité de cet équipement sportif mais améliore également

son attractivité. Au sud de la Loire, les travaux d'aménagement de la Bouillie et de l'axe Wilson ont pris une dimension particulière, incarnant notre vision du « Central Park de l'agglomération ». Cette transformation majeure, soumise à l'approbation de la population dans le cadre d'une grande consultation citoyenne, prévoit la création d'un parc agricole naturel urbain, destiné à devenir un lieu de rencontre privilégié pour la détente et les activités de loisir, renforçant ainsi la cohésion sociale et l'attrait de notre territoire.

Sur le plan économique, le Parc d'activités des Châteaux a connu un fort intérêt, dynamisant notre économie locale et attirant de nouvelles entreprises. Le futur gymnase INSA souligne notre stratégie en matière d'éducation et d'innovation, supportant le développement de formations d'ingénieurs.

L'un de nos grands défis, aujourd'hui et demain, est la préservation de l'eau, une ressource vitale dont l'abondance n'est plus garantie, quel que soit notre lieu de vie. Nous avons ainsi lancé le projet de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP), crucial pour une gestion durable des ressources en eau et la réduction des impacts des pluies intenses.

Nos initiatives environnementales, notamment le lancement du plan énergie et le projet de valorisation du Lac de Loire, illustrent notre engagement résolu envers la préservation de l'environnement et la promotion du tourisme durable. L'expérimentation de l'autopartage, qui sera bientôt étendue à d'autres communes, ainsi que la refonte des transports scolaires accessibles à tous, démontrent notre volonté de promouvoir une mobilité durable.

Certains pourraient voir dans ce rapport d'activité 2023 un simple acte administratif. Il est, pour nous, élus de l'agglomération, nécessaire et indispensable dans la conduite de nos projets car il permet une mise en perspective de nos réalisations grâce à ce regard dans un passé très proche.

Bonne lecture à vous.

Christophe DEGRUELLE,  
Président d'Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois.

#### Directeur de la publication :

Christophe Degruelle, Président d'Agglopolys, Communauté d'agglomération de Blois.

#### Responsable de la rédaction et de la coordination :

Rachel Menseau, Directrice des relations publiques et de la communication.

#### Comité de rédaction :

Mathieu Lhérieu, Rachel Menseau, Jean-Michel Bernabotto, Christelle Gigot, Julie Sablé, avec l'appui des services d'Agglopolys.

#### Conception et réalisation :

Aurélien Peschard - L'Atelier Perché.

#### Crédits photos :

Couverture : Agglopolys  
Agglopolys, Kéolis, Office de Tourisme Blois Chambord, Patrice Mollet, Crematorium du Val de Loire, Benjamin Dubus, Nicolas Wietrich, Bureau Information Jeunesse 41

#### Impression :

Imprimerie ISF – isf-imprimerie.fr  
Imprimé sur papier recyclé  
Tirage 500 exemplaires – Mai 2024  
N° ISSN (International Standard Serial Number) :  
ISSN 2677 - 3031



## ▶ LES TEMPS FORTS 2023

## ▶ UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

- P 06 › Les communes d'Agglopolys
- P 07 · 09 › Les instances communautaires
- P 10 · 11 › Les compétences d'Agglopolys
- P 12 › L'appui aux communes

## ▶ L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

- P 13 · 16 › L'aménagement de l'espace communautaire
- P 17 · 19 › L'habitat
- P 20 · 25 › Le développement économique
- P 26 · 28 › Le tourisme
- P 29 › L'agriculture
- P 30 · 31 › L'emploi, l'insertion, l'information jeunesse
- P 32 › L'enseignement supérieur

## ▶ L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

- P 33 › Le contrat local de santé
- P 34 · 37 › Les mobilités
- P 38 · 39 › La gestion de la voirie communautaire
- P 40 · 41 › L'eau potable
- P 42 · 43 › Les eaux pluviales et l'assainissement
- P 44 · 46 › La prévention, la valorisation et l'élimination des déchets
- P 47 · 50 › L'environnement et les risques
- P 50 › Le crématorium du Val de Loire
- P 51 › Les fourrières automobile et animale

## ▶ LA CULTURE ET LES LOISIRS

- P 52 · 53 › Les bibliothèques d'Agglopolys
- P 54 · 55 › Le réseau Cadences : écoles et conservatoire de musique et théâtre
- P 56 · 57 › L'école d'art de Blois/Agglopolys
- P 58 · 59 › Les loisirs

## ▶ LES MOYENS ET LES RESSOURCES

- P 60 · 61 › Les ressources humaines
- P 62 · 66 › Les finances





A partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'abonnement annuel pour les emprunts et ressources en ligne au sein des trois bibliothèques d'Agglopolys devient gratuit pour tous. Un geste fort pour favoriser l'égalité d'accès aux pratiques culturelles et de loisirs, à l'éducation et à l'information. Le succès est au rendez-vous, avec en 6 mois 2 800 nouveaux adhérents !



Les grands projets d'aménagement des bords de Loire se concrétisent. Premiers travaux sur le site du déversoir de la Bouillie à Blois, avec le lancement en juillet de la réalisation de la piste cyclable sur l'axe Wilson / route nationale. Vote d'une autorisation de programme pour la revalorisation du site du lac de Loire à Vineuil, comprenant la transformation de la capitainerie, la rénovation des bâtiments d'entrée de site et l'aménagement paysager des espaces publics.



Dynamisme économique sur le territoire. Le parc d'activités des Châteaux se commercialise plus vite que prévu. Le projet de parc d'activités sur la zone Nord-Est se définit avec un scénario de périmètre et d'aménagement arrêté. Agglopolys poursuit sa politique de reconversion des friches, avec l'acquisition d'un ancien site de formation AFPA sur une parcelle de 5ha, un foncier économique à forte valeur ajoutée dans un contexte général de raréfaction du foncier.



Agglopolys refond ses lignes de transports scolaires avec pour objectif de garantir plus d'équité territoriale et de créer une offre périurbaine. Désormais 3 types de lignes de transports en commun Azalys co-existent : les lignes urbaines et les navettes de centre-ville ; les lignes périurbaines qui relient les communes d'Agglopolys au cœur d'agglomération ; les lignes scolaires qui transportent collégiens et lycéens.



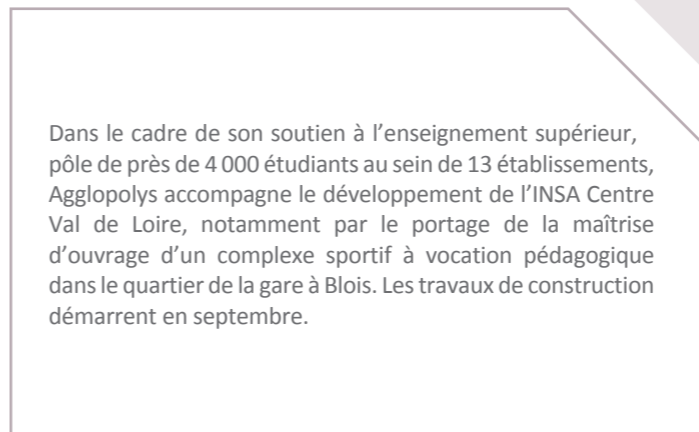
Agglopolys se mobilise en faveur de la transition écologique. Le bilan à mi-parcours de son Plan Climat Air Énergie Territoire permet de renforcer certains objectifs : réduire l'incidence du numérique, optimiser la gestion de l'eau, développer les énergies renouvelables et les modes de déplacement doux. L'organisation de l'événement public « Défi Climat » au Jeu de Paume symbolise cet engagement. Un Plan Énergie est lancé, il doit permettre de faire émerger une stratégie d'action pour toutes les communes membres.



Au 2 janvier, Agglopolys met en place la collecte des déchets recyclables en bacs jaunes en porte à porte, avec une alternance de collecte avec les bacs gris (ordures ménagères). Le nouveau dispositif est très rapidement adopté par l'ensemble des habitants, avec des résultats spectaculaires dès cette première année (+ 138 % de tonnages de déchets recyclés collectés!).



Agglopolys mène une démarche ambitieuse de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, dans le cadre de sa politique de préservation de la ressource en eau et d'adaptation au changement climatique. Le principe étant inscrit dans le PLUi-HD, Agglopolys accompagne les porteurs de projets, aménageurs, promoteurs immobiliers, entreprises... (via un dispositif de « ticket GIEP »). Expérimentation de déconnexion des gouttières des maisons individuelles en réseau d'assainissement unitaire auprès de 25 foyers-tests, avec distribution de récupérateurs d'eau de pluie.



Dans le cadre de son soutien à l'enseignement supérieur, pôle de près de 4 000 étudiants au sein de 13 établissements, Agglopolys accompagne le développement de l'INSA Centre Val de Loire, notamment par le portage de la maîtrise d'ouvrage d'un complexe sportif à vocation pédagogique dans le quartier de la gare à Blois. Les travaux de construction démarrent en septembre.





## LES COMMUNES D'AGGLOPOLYS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Agglopolys compte 43 communes membres pour 107 163 habitants.

Sources INSEE 2021



**AVERDON**  
Nombre d'habitants : 694  
Superficie en hectares : 2 928

**BLOIS**  
Nombre d'habitants : 46 209  
Superficie en hectares : 3 758

**CANDÉ-SUR-BEUVRON**  
Nombre d'habitants : 1 541  
Superficie en hectares : 1 450

**CELLETES**  
Nombre d'habitants : 2 758  
Superficie en hectares : 2 096

**CHAILLES**  
Nombre d'habitants : 2 771  
Superficie en hectares : 1 851

**CHAMPIGNY-EN-BEAUCE**  
Nombre d'habitants : 632  
Superficie en hectares : 2 246

**CHAUMONT-SUR-LOIRE**  
Nombre d'habitants : 1 108  
Superficie en hectares : 2 674

**CHEVERNY**  
Nombre d'habitants : 946  
Superficie en hectares : 3 304

**CHITENAY**  
Nombre d'habitants : 1 157  
Superficie en hectares : 1 584

**CORMERAY**  
Nombre d'habitants : 1 585  
Superficie en hectares : 1 032

**COUR-CHEVERNY**  
Nombre d'habitants : 2 871  
Superficie en hectares : 2 962

**FOSSÉ**  
Nombre d'habitants : 1 310  
Superficie en hectares : 1 019

**FRANÇAY**  
Nombre d'habitants : 282  
Superficie en hectares : 2 047

**HERBAULT**  
Nombre d'habitants : 1 177  
Superficie en hectares : 1 320

**LA CHAPELLE-VENDÔMOISE**  
Nombre d'habitants : 813  
Superficie en hectares : 1 319

**LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR**  
Nombre d'habitants : 4 612  
Superficie en hectares : 671

**LANCÔME**  
Nombre d'habitants : 123  
Superficie en hectares : 995

**LANDES-LE-GAULOIS**  
Nombre d'habitants : 752  
Superficie en hectares : 2 423

**LES MONTILS**  
Nombre d'habitants : 1 947  
Superficie en hectares : 935

**MAROLLES**  
Nombre d'habitants : 737  
Superficie en hectares : 1 002

**MÉNARS**  
Nombre d'habitants : 651  
Superficie en hectares : 452

**MESLAND**  
Nombre d'habitants : 572  
Superficie en hectares : 2 662

**MONTEAUX**  
Nombre d'habitants : 741  
Superficie en hectares : 623

**MONTHOU-SUR-BIÈVRE**  
Nombre d'habitants : 816  
Superficie en hectares : 1 670

**RILLY-SUR-LOIRE**  
Nombre d'habitants : 476  
Superficie en hectares : 1 020

**SAINT-BOHAIRE**  
Nombre d'habitants : 499  
Superficie en hectares : 1 384

**SAINT-CYR-DU-GAULT**  
Nombre d'habitants : 177  
Superficie en hectares : 2 616

**SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**  
Nombre d'habitants : 908  
Superficie en hectares : 1 248

**SAINT-ÉTIENNE-DES-GUERETS**  
Nombre d'habitants : 116  
Superficie en hectares : 1 155

**SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT**  
Nombre d'habitants : 3 255  
Superficie en hectares : 897

**SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS**  
Nombre d'habitants : 787  
Superficie en hectares : 1 711

**SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**  
Nombre d'habitants : 1 899  
Superficie en hectares : 1 164

**SAMBIN**  
Nombre d'habitants : 886  
Superficie en hectares : 2 113

**SANTENAY**  
Nombre d'habitants : 298  
Superficie en hectares : 3 050

**SEUR**  
Nombre d'habitants : 497  
Superficie en hectares : 400

**VALAIRE**  
Nombre d'habitants : 87  
Superficie en hectares : 662

**VALENCISSE**  
Nombre d'habitants : 2 411  
Superficie en hectares : 3 105

**VALLOIRE-SUR-CISSE**  
Nombre d'habitants : 2 474  
Superficie en hectares : 4 019

**VEUZAIN-SUR-LOIRE**  
Nombre d'habitants : 3 447  
Superficie en hectares : 3 808

**VILLEBAROU**  
Nombre d'habitants : 2 600  
Superficie en hectares : 909

**VILLEFRANCŒUR**  
Nombre d'habitants : 432  
Superficie en hectares : 1 828

**VILLERBON**  
Nombre d'habitants : 835  
Superficie en hectares : 1 730

**VINEUIL**  
Nombre d'habitants : 8 274  
Superficie en hectares : 2 229



## LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Chaque commune est représentée au sein des instances de l'agglomération qui étudient, préparent et suivent les missions et compétences déléguées à Agglopolys. La diversité des communes est une richesse pour la Communauté d'agglomération de Blois, et le respect de leur identité est essentiel dans la relation de travail au quotidien.

### LES INSTANCES

#### Le conseil communautaire

Agglopolys est administrée par un conseil communautaire, composé de 83 conseillers communautaires, soumis pour l'essentiel aux mêmes règles que celles des conseils municipaux.

Le conseil communautaire délibère au moins une fois par trimestre pour gérer les compétences de la Communauté d'agglomération. En 2023, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois et a adopté 298 délibérations.

#### Le bureau communautaire

Le bureau est une instance de 53 élus communautaires où chaque commune est représentée. Il est composé du président, des 15 vice-présidents, 3 conseillers communautaires délégués, des maires des communes d'Agglopolys et 2 membres associés. Le bureau se réunit environ deux fois par mois pour préparer les décisions qui seront prises par le conseil mais également pour traiter les affaires courantes.

En 2023, le bureau communautaire s'est réuni 21 fois (dont 7 dit « délibératoires » pour l'examen de délibérations de sa compétence) pour adopter 77 délibérations, dont il a été rendu compte au conseil communautaire.

#### Le président

Les attributions du Président, Christophe DEGRUELLE, sont celles de tout exécutif local.

Il prépare et exécute les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté d'agglomération. Il est le chef des services de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et représente celui-ci en justice.

Il dispose d'une délégation sur certaines attributions de l'assemblée délibérante. Dans certaines matières, le Président peut prendre des décisions sans attendre la tenue d'un conseil communautaire. En contrepartie, il rend compte de ces décisions à l'assemblée suivante.

Ainsi en 2023, le Président a avisé le conseil communautaire des 166 décisions qu'il a prises par délégation.

Le Président peut aussi déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et conseillers communautaires délégués.

#### L'exécutif communautaire

Cette instance non obligatoire est composée du président, des 15 vice-présidents, des 3 conseillers communautaires ayant reçu délégation et de 2 membres associés (Marc GRICOURT, maire de Blois, et Christian MARY, président de ValEco).

Il a un rôle de réflexion, d'avis et de propositions pour toutes les affaires entrant dans les champs de compétences d'Agglopolys, ainsi que sur les dossiers importants soumis au bureau et au conseil communautaires. Il s'est réuni 7 fois en 2023.

#### Les commissions

5 commissions, dont le rôle est consultatif, émettent un avis sur les dossiers dont elles ont la compétence, avant présentation au bureau ou au conseil communautaire.

Les conseillers municipaux des communes membres peuvent participer aux diverses commissions :

1. Finances, ressources et solidarité intercommunale,
2. Aménagement, habitat et environnement,
3. Développement et attractivité du territoire,
4. Innovation sociale et solidarité,
5. Culture, sports et loisirs.

#### 2 commissions réglementaires :

- La Commission d'Appels d'Offres, dont le rôle est essentiel pour la commande publique

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux qui analyse les rapports des délégataires de services publics et dont sont membres des associations d'usagers des services publics.

#### 2 conseils d'exploitation :

- Le conseil d'exploitation de l'eau potable
- Le conseil d'exploitation de l'assainissement



<p><b>&gt; AVERDON</b> - Didier MOËLO - Nathalie HALLOUIN (<i>suppléante</i>)</p>	<p><b>&gt; CHAUMONT-SUR-LOIRE</b> - Baptiste MARSEAULT - Jocelyne PERSEIL (<i>suppléante</i>)</p>	<p><b>&gt; MAROLLES</b> - Isabelle SOIRAT - Benoît GENAY (<i>suppléant</i>)</p>	<p><b>&gt; SAMBIN</b> - Guy VASSEUR - Jean-Michel BOURGEONNIER (<i>suppléant</i>)</p>
<p><b>&gt; BLOIS</b> - Marc GRICOURT - Jérôme BOUJOT - Marie-Agnes FERET - Benjamin VÉTELÉ - Corinne GARCIA - Yann BOURSEGUIN - Paul GILLET - Fabienne QUINET - Ozgur ESKI - Christelle LECLERC - Joël PATIN - Hélène MENO - Rachid MERESS - Claire LOUIS - David LEGRAND - Christelle BERENGER - Yann LAFFONT - Catherine MONTEIRO - Kadiatou DIAKITE - Mourad SALAH-BRAHIM - Françoise BEIGBEDER - Christophe DEGRUELLE - Nicolas ORGELET - Pauline SALCEDO - El Hassania FRAISSE ZIRIAB - Odile SOULES - Axel DIEUZAIDE - Etienne PANCHOUT - Mathilde DESJONQUERES - Malik BENAKCHA - Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN - Mathilde PARIS-DE PIREY - Gildas VIEIRA</p>	<p><b>&gt; CHEVERNY</b> - Lionella GALLARD - Philippe TESSIER (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; CHITENAY</b> - Jean-Albert BOULAY - Bénédicte KROVIARSKI PORTEVIN (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; CORMERAY</b> - Joël PASQUET - Gaëlle VOGRIN (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; COUR-CHEVERNY</b> - François CROISSANDEAU - Stéphanie AMOUDRY</p> <p><b>&gt; FOSSÉ</b> - Valéry LANGE - Magalie MONNERET (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; FRANÇAY</b> - Viviane DABIN - François MARQUENET (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; HERBAULT</b> - Michèle AUGÉ - Jean-Marc LABBÉ (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; LA CHAPELLE-VENDÔMOISE</b> - François BORDE - Colette FORTIN (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR</b> - Stéphane BAUDU - Marie-Claude DUPOU - Philippe DUMAS</p> <p><b>&gt; LANCÔME</b> - Philippe BOURGUEIL - Nadine ROGER (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; LANDES-LE-GAULOIS</b> - Eric PESCHARD - Isabelle CREICHE (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; LES MONTILS</b> - Alain DUCHALAI - Claudine LECLERC (<i>suppléante</i>)</p>	<p><b>&gt; MÉNARS</b> - Serge TOUZELET - Michel MALFOY (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; MESLAND</b> - Philippe GUETTARD - Didier LAFFRAY (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; MONTEAUX</b> - Philippe DAMBRINE - Jean-Etienne PIGACHE (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; MONTHOU-SUR-BIÈVRE</b> - Pierre WARDEGA - René CHICOINEAU (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; RILLY-SUR-LOIRE</b> - Maryse MORESVE - Elisabeth DUBOIS (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; SAINT-BOHAIRE</b> - Bernard PANNEQUIN - Jean-Michel GUILLOT (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; SAINT-CYR-DU-GAULT</b> - Michel FESNEAU - Olivier GUILLON (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; SAINT-DENIS-SUR-LOIRE</b> - Patrick MENON - Philippe VIGIE DU CAYLA (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; SAINT-ETIENNE-DES-GUERETS</b> - Alain VÉE - Marie BRANCHU (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT</b> - Jean-Noël CHAPPUIS - Françoise BAILLY</p> <p><b>&gt; SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS</b> - Henry BOUSSUQUOT - Sandrine LHUILLIER (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY</b> - Denis LESIEUR - Chantal HUET (<i>suppléante</i>)</p>	<p><b>&gt; SANTENAY</b> - Alain PROT - Pierre BOUQUIN (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; SEUR</b> - Yves BARROIS - Viviane CLISSON (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; VALAIRE</b> - Catherine LE TROQUIER - Eric JANVIER - puis Catherine ILHARRAGORRY (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; VALENCISSE</b> - Gérard CHARZAT - Noëlline BOITELLE (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; VALLOIRE-SUR-CISSE</b> - Catherine LHERITIER - Henri BURNHAM (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; VEUZAIN-SUR-LOIRE</b> - Pierre OLAYA - Nicole LE BELLU</p> <p><b>&gt; VILLEBAROU</b> - Philippe MASSON - Laurence BUCCELLI (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; VILLEFRANCOEUR</b> - Pierre MONTARU - Dominique ELBORY (<i>suppléant</i>)</p> <p><b>&gt; VILLERBON</b> - Jean-Marc MORETTI - Cécile MEUBLAT-GIRARDIN (<i>suppléante</i>)</p> <p><b>&gt; VINEUIL</b> - François FROMET - Audrey ROUSSELET - Christian MARY - Sébastien CROSNIER - Ludivine REMAY</p>

EXÉCUTIF	<p><b>Christophe DEGRUELLE</b> Président</p>	<p><b>Stéphane BAUDU</b> &gt; 5<sup>e</sup> vice-président en charge de la commande publique et de la CLECT &gt; Maire de La Chaussée-Saint-Victor</p>	<p><b>Philippe MASSON</b> &gt; 9<sup>e</sup> vice-président en charge du sport et des loisirs &gt; Maire de Villebarou</p>	<p><b>Nicolas ORGELET</b> &gt; 13<sup>e</sup> vice-président en charge de l'énergie, de la biodiversité, du paysage, de la GEMAPI et du PCAET &gt; Conseiller municipal de Blois</p>
	<p><b>François FROMET</b> &gt; 1<sup>er</sup> vice-président en charge des finances Maire de Vineuil</p>	<p><b>Corinne GARCIA</b> &gt; 6<sup>e</sup> vice-présidente en charge du personnel et de la mutualisation &gt; Maire-adjointe de Blois</p>	<p><b>Didier MOËLO</b> &gt; 10<sup>e</sup> vice-président en charge des mobilités &gt; Maire d'Averdon</p>	<p><b>Audrey ROUSSELET</b> &gt; 14<sup>e</sup> vice-présidente en charge de l'économie touristique &gt; Maire-adjointe de Vineuil</p>
	<p><b>Françoise BAILLY</b> &gt; 2<sup>e</sup> vice-présidente en charge de l'aménagement, de l'urbanisme, du PLUi, de l'habitat et de l'accueil des gens du voyage &gt; Maire-adjointe de Saint-Gervais-la-Forêt</p>	<p><b>Yann LAFFONT</b> &gt; 7<sup>e</sup> vice-président en charge de l'économie circulaire, des déchets, de l'économie sociale et solidaire et de l'enseignement supérieur &gt; Conseiller délégué de Blois</p>	<p><b>Jean-Marc MORETTI</b> &gt; 11<sup>e</sup> vice-président en charge de la culture et du Jeu de Paume &gt; Maire de Villerbon</p>	<p><b>Isabelle SOIRAT</b> &gt; 15<sup>e</sup> vice-présidente en charge des relations avec les entreprises et de la stratégie économique &gt; Maire de Marolles</p>
	<p><b>Jérôme BOUJOT</b> &gt; 3<sup>e</sup> vice-président en charge du cycle de l'eau &gt; Maire-adjoint de Blois</p>	<p><b>Stéphane LEDOUX</b> &gt; 8<sup>e</sup> vice-président en charge de l'agriculture, de la viticulture et du suivi des « établissements France Services » &gt; Maire de Candé-sur-Beuvron</p>	<p><b>François BORDE</b> &gt; 12<sup>e</sup> vice-président en charge de l'artisanat et du commerce &gt; Maire de La Chapelle-Vendômoise</p>	
	<p><b>Yann BOURSEGUIN</b> &gt; 4<sup>e</sup> vice-président en charge de l'innovation sociale et du CIAS &gt; Maire-adjoint de Blois</p>	<p><b>Ozgur ESKI</b> &gt; Conseiller délégué en charge de l'emploi, de l'insertion et de la jeunesse &gt; Maire-adjoint de Blois</p>	<p><b>Philippe GUETTARD</b> &gt; Conseiller délégué en charge de la voirie &gt; Maire de Mesland</p>	
	<p><b>François CROISSANDEAU</b> &gt; Conseiller délégué en charge des fourrières et du crématorium &gt; Maire de Cour-Cheverny</p>	<p><b>Christian MARY</b> &gt; Membre associé &gt; Président de ValEco, conseiller municipal de Vineuil</p>		
	<p><b>Marc GRICOURT</b> &gt; Membre associé &gt; Maire de Blois, 1<sup>er</sup> vice-président de la Région Centre Val-de-Loire</p>			
	<p><b>Joël RUTARD</b> &gt; Maire de Cellettes</p>	<p><b>Michèle AUGÉ</b> &gt; Maire d'Herbault</p>	<p><b>Michel FESNEAU</b> &gt; Maire de Saint-Cyr-du-Gault</p>	<p><b>Yves BARROIS</b> &gt; Maire de Seur</p>
	<p><b>Florent MARMAGNE</b> &gt; Maire de Chailles</p>	<p><b>Philippe BOURGUEIL</b> &gt; Maire de Lancôme</p>	<p><b>Patrick MENON</b> &gt; Maire de Saint-Denis-sur-Loire</p>	<p><b>Catherine LE TROQUIER</b> &gt; Maire de Valaire</p>
	<p><b>Christophe REDOUIN</b> &gt; Maire de Champigny-en-Beauce</p>	<p><b>Éric PESCHARD</b> &gt; Maire de Landes-le-Gaulois</p>	<p><b>Alain VÉE</b> &gt; Maire de Saint-Étienne-des-Guérets</p>	<p><b>Gérard CHARZAT</b> &gt; Maire de Valencisse</p>
<p><b>Baptiste MARSEAULT</b> &gt; Maire de Chaumont-sur-Loire</p>	<p><b>Serge TOUZELET</b> &gt; Maire de Ménars</p>	<p><b>Jean-Noël CHAPPUIS</b> &gt; Maire de Saint-Gervais-La-Forêt</p>	<p><b>Catherine LHÉRITIER</b> &gt; Maire de Valloire-sur-Cisse</p>	
<p><b>Lionella GALLARD</b> &gt; Maire de Cheverny</p>	<p><b>Philippe DAMBRINE</b> &gt; Maire de Monteaux</p>	<p><b>Henry BOUSSUQUOT</b> &gt; Maire de Saint-Lubin-en-Vergonnois</p>	<p><b>Pierre OLAYA</b> &gt; Maire de Veuzain-sur-Loire</p>	
<p><b>Jean-Albert BOULAY</b> &gt; Maire de Chitenay</p>	<p><b>Alain DUCHALAI</b> &gt; Maire de Les Montils</p>	<p><b>Denis LESIEUR</b> &gt; Maire de Saint-Sulpice-de-Pommeray</p>	<p><b>Pierre MONTARU</b> &gt; Maire de Villefranceœur</p>	
<p><b>Joël PASQUET</b> &gt; Maire de Cormeray</p>	<p><b>Pierre WARDEGA</b> &gt; Maire de Monthou-sur-Bièvre</p>	<p><b>Guy VASSEUR</b> &gt; Maire de Sambin</p>		
<p><b>Valéry LANGE</b> &gt; Maire de Fossé</p>	<p><b>Maryse MORESVE</b> &gt; Maire de Rilly-sur-Loire</p>	<p><b>Alain PROT</b> &gt; Maire de Santenay</p>		
<p><b>Viviane DABIN</b> &gt; Maire de Françay</p>	<p><b>Bernard PANNEQUIN</b> &gt; Maire de Saint-Bohaire</p>			



## LES COMPÉTENCES D'AGGLOPOLYS

Agglopolys est mandatée par ses communes membres pour exercer des compétences obligatoires prévues par la loi, auxquelles s'ajoutent des compétences supplémentaires, qu'Agglopolys a choisies pour donner plus de cohérence à son action.

### LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

#### ■ Développement économique

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire compatibles avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation : promotion, animation, prospection, soutien à la création d'entreprises, aides économiques, accueil, participation aux organismes œuvrant pour le développement économique ;

- Zones d'activités économiques d'intérêt communautaire urbanisées ou à urbaniser, identifiées dans les documents de planification urbaine comme destinées à accueillir principalement des activités industrielles, commerciales, tertiaires ou de services, artisanales, touristiques ;

- Actions de développement de l'emploi, de l'employabilité et des ressources humaines ;

- Insertion professionnelle et information des jeunes ;

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : élaboration et pilotage de la stratégie de développement commercial, aides aux commerces et aux projets de restructuration de l'immobilier commercial, soutien aux acteurs et dispositifs d'accompagnement en faveur de la création et du développement des commerces...

- Actions de toute nature en faveur du maintien et de la dynamisation du commerce de proximité en secteur rural ;

- Soutien à l'agriculture ;

- Création, acquisition, aménagement, entretien, gestion, location et commercialisation des pépinières et incubateurs d'entreprises. À ce titre, sont reconnus d'intérêt communautaire le Lab, le pôle d'entreprises d'Agglopolys et le village d'entreprises de l'Arrou, situés à Blois ;

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

#### ■ Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur ;

- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

- En concertation avec les communes, définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;

- Organisation de la mobilité ;

- Acquisition d'immeubles et constitution de réserves foncières, au besoin par voie d'expropriation, nécessaires à l'exercice des compétences communautaires.

#### ■ Équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat (PLH) ;

- Politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

- Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;

- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

#### ■ Politique de la ville dans la communauté

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;

- Programme d'actions définies dans le contrat de ville ;

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;

- Dispositifs locaux de prévention de la délinquance d'intérêt communautaire.

#### ■ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

#### ■ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

#### ■ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Harmonisation à l'échelle des bassins versants, de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques et des ouvrages de protection contre les inondations, et en compétence facultative : lutte contre la pollution ; protection et conservation des eaux ; exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ; mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance ; animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation.

#### ■ Eau potable

#### ■ Assainissement des eaux usées collectif et non collectif.

#### ■ Gestion des eaux pluviales urbaines

### ► LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

#### ■ Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

- Voiries communales de desserte ou intérieures des zones d'activités communautaires ;

- Voiries de liaison entre les communes de l'agglomération ;

- Voiries à fort trafic assurant la liaison entre les voiries communales et/ou les routes départementales.

En 2022, le conseil a révisé l'intérêt communautaire de cette compétence.

#### ■ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Étude de zone de développement éolien ;

- Lutte contre la pollution de l'air ;

- Lutte contre les nuisances sonores ;

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : actions de promotion et de développement des énergies renouvelables.

#### ■ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Bibliothèques Abbé-Grégoire, Maurice-Genevoix et Veuzain/Agglopolys ;

- Conservatoire de musique et théâtre de Blois, école d'art de Blois ;

- Réalisation d'opérations ponctuelles pour encourager la découverte et la pratique de loisirs sportifs sur l'ensemble du territoire communautaire ;

- Prise en charge du coût financier lié à l'utilisation du centre nautique par les élèves des écoles élémentaires situées sur son périmètre et du coût lié à l'apprentissage de la natation (enseignement assuré par du personnel formé et diplômé MNS) et l'acheminement des élèves vers le centre nautique par la mise en place d'un service de transports ;

- Piscines Tournesol, du Lac de Loire et d'Herbault, l'Ag'l'eau ;

- Équipement multifonctionnel « Jeu de Paume ».

#### ■ Action sociale d'intérêt communautaire

Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale en lieu et place des CCAS des communes membres : conseil de développement social ; insertion ; retraités et personnes âgées ; solidarité.

#### ■ Mise en place et gestion d'une fourrière automobile

#### ■ Définition et mise en œuvre d'une politique de tourisme d'intérêt communautaire

- Aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques du Lac de Loire et du Parc des Mées, ainsi que l'ensemble des actions à caractère touristique, patrimonial ou environnemental engagées sur la Loire et autour de la Loire dans le périmètre de l'agglomération ;

- Accueil et conseils donnés aux visiteurs ;

- Promotion touristique du territoire communautaire, animations touristiques concernant majoritairement un public touristique et faisant l'objet d'une communication au moins à l'échelle de la Communauté d'agglomération.

#### ■ Aménagement, entretien et gestion de refuges fourrières pour animaux ; capture des animaux errants et/ou dangereux, ramassage des cadavres d'animaux sur le domaine public

#### ■ Information jeunesse

#### ■ Enseignements musical et artistique d'intérêt communautaire

Maintien et développement des structures associatives ou municipales sur le périmètre de l'agglomération, dont l'objet est de former les élèves à une pratique musicale et artistique de qualité.

#### ■ Création et gestion d'un crématorium

#### ■ Soutien à l'enseignement supérieur par la conduite d'actions reconnues d'intérêt communautaire

Les actions ayant trait à la vie étudiante restent de la compétence des communes.

#### ■ Mise en place de la numérisation du cadastre et gestion

#### ■ Acquisition d'immeubles et constitutions de réserves foncières, au besoin par voie d'expropriation, nécessaire à l'exercice des compétences communautaires

#### ■ Actions d'intérêt communautaire de promotion et de prévention en santé et de développement et de coordination de l'offre de soins visant à lutter contre les déserts médicaux

- Élaboration, mise en œuvre et évaluation du Contrat Local de Santé du territoire d'Agglopolys, lui-même approuvé par délibération du Conseil communautaire du 29 novembre 2022 (délibération n° A-D2022-250), qui constitue un projet de territoire en matière de prévention et de promotion de la santé contractualisé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les partenaires structurants du territoire ;

- Actualisation des données statistiques issues du diagnostic territorial de santé ;

- Soutien ou participation à des actions favorisant l'accès aux soins ;

- Soutien ou participation à des actions de prévention, de promotion et d'éducation en santé et favorisant le bien-être de la population ;

- Soutien ou participation à des actions favorisant le bien vieillir en santé ;

L'accompagnement et l'aide à l'installation des professionnels médicaux et paramédicaux restent du ressort des communes.

## L'APPUI AUX COMMUNES

Ce service accompagne les élus, directeurs généraux et secrétaires de mairie des communes d'Agglopolys dans leurs missions quotidiennes.

En relation permanente avec les communes, le service d'appui aux communes les soutient dans la mise en place et l'animation des réunions municipales, l'organisation de visites de sites ou de formations, le partage de bonnes pratiques et l'information sur les politiques publiques menées par Agglopolys.

### ■ Actions menées en 2023

#### > Accompagnement des projets communaux et instruction des dossiers de fonds de concours

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics a porté sur les communes de Candé-sur-Beuvron, Saint-Sulpice, la crèche de Mesland, la boulangerie de Chitenay et la mairie de Marolles.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
16 412 €

#### > Maintien de dernier commerce dans les communes

Aménagement intérieur et modernisation de l'épicerie de Sambin.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
8 920 €

#### > Assistance juridique

Grâce au groupement de commandes lancé en 2022, les communes membres peuvent s'adresser au prestataire Pédagogifiches pour toute question juridique.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
7 470 €, dont 3 735 € facturés aux communes

#### > Adhésion au CEREMA

Les communes membres peuvent bénéficier de l'expertise de cet organisme dans les domaines de l'adaptation au changement climatique, de l'aménagement et du développement durable : mobilités décarbonées, nature en ville, maîtrise du foncier, friches, risques naturels et crises, surveillance et entretien des ponts et des routes, bâtiments écologiques...

#### > Convention territoriale globale (CTG)

Sur sollicitation de la CAF, la communauté d'agglomération coordonne la démarche à l'échelle de son territoire, basculant ainsi vers le mode de financement « Bonus Territoire ». En 2023, Agglopolys a accompagné certaines communes dans leurs projets, relayé des expériences reproductibles, créé un extranet pour permettre une diffusion ciblée et rapide des informations auprès

de tous les animateurs et élus, mis en place des réunions mixtes pour les groupes de travail lors desquels des partenaires présentent leurs missions.

#### > Économe de flux

Exclusivement dédié aux communes (à l'exception de la Ville de Blois qui dispose d'un agent dédié), cet agent a pour principales missions de les accompagner sur leurs problématiques d'économie d'énergie : analyse, conseil, veille juridique, financement et travaux, formation et communication. 16 communes ont été accompagnées en 2023 (36 audits de bâtiments communaux, 2 études de faisabilité géothermique et biomasse).

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
60 646 €  
(Remboursement des études d'audits, en partie financées par le Fonds Sequoia2 du programme ACTEE, convention du 23 septembre 2023)

#### > Certificats d'économies d'énergie (CEE)

Grâce à la convention de délégation qu'elles ont signée en novembre 2019 avec le Pays des Châteaux, une vingtaine de communes de l'agglomération bénéficient d'un dispositif mutualisé de collecte et de valorisation de leurs CEE (certificats leur octroyant un financement pour leurs travaux de rénovation énergétique).

La cinquième période de CEE a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et durera jusqu'au 31 décembre 2025.

Deux dépôts ont été réalisés en novembre 2022 et en février 2023 pour un volume global de 7 768 182 kWh cumac. Le montant de leur vente (46 040 euros) réalisée en novembre 2023 sera reversé aux communes au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

#### > Contrat d'objectif territorial d'énergie renouvelable (COT ENR)

Ce dispositif permet à Agglopolys d'accompagner les communes dans leurs réflexions de remplacement de système de chauffage par des systèmes à production de chaleur renouvelable.

En 2023, plusieurs communes de l'agglomération ont été accompagnées. Les communes de Monteaux, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Françay ont bénéficié d'une note d'opportunité pour la mise en place d'une chaudière biomasse.

Une étude de faisabilité est en cours à Herbault, Chitenay et Candé-sur-Beuvron.

#### Perspectives 2024

- Contribuer à renforcer la solidarité communautaire ;
- Développer et accroître les projets en lien avec la transition énergétique ;
- Valider et mettre en place des fiches-actions dans le cadre de la CTG ;
- Formaliser les visites sur sites et le partage d'expériences entre communes.
- Préparer le prochain projet de territoire d'Agglopolys 2025-2040

## L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

En matière d'aménagement du territoire, Agglopolys vise à maintenir un équilibre entre les espaces naturels, agricoles et urbains et les zones d'activité économique et d'habitat, en veillant à préserver la qualité de vie et l'environnement.

### ▶ PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT DÉPLACEMENTS ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

#### ■ Entrée en vigueur du PLUi-HD

Le document d'urbanisme est entré en vigueur le 13 janvier 2023 à la suite des démarches administratives et de publicité légales. Les demandes d'autorisation d'urbanisme du droit des sols sont donc délivrées selon les règles du PLUi-HD depuis cette date.

Le document d'urbanisme a été présenté aux acteurs de l'immobilier, et des formations ont été proposées aux agents des communes chargés de l'information du public et de l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Le PLUi-HD est un document « vivant ». Il est donc actualisé, corrigé et adapté au fur et à mesure des besoins et selon des procédures encadrées par le Code de l'urbanisme. Deux procédures d'évolution du document d'urbanisme ont été engagées :

- Mise à jour n° 1 : mise à jour des servitudes d'utilité publique, finalisée en juillet 2023 ;

- Modification simplifiée n° 1 (procédure en cours) : La procédure vise à apporter des retouches au PLUi-HD que sa mise en oeuvre requiert, sans porter atteinte ni à son économie générale ni aux objectifs énoncés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Agglopolys a engagé des discussions avec le SIAB (Syndicat intercommunal de l'agglomération blésoise) et l'Observatoire de l'économie et des territoires, afin de définir les modalités de mise en place des observatoires de l'habitat, du foncier et de l'artificialisation des sols.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
5 712 €

#### ■ Protections patrimoniales

Agglopolys, ayant la compétence planification et dans le cadre d'une politique patrimoniale globale, peut porter, aux côtés de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine, des procédures d'évolution ou de création de protections patrimoniales sur les communes (62 monuments historiques sur le territoire générant un périmètre de protection des abords). C'est pourquoi elle a sollicité le concours du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour préparer et animer un atelier en deux séances d'information et de concertation autour des outils de l'urbanisme patrimonial et des problématiques territoriales en la matière. En 2024, ce travail devra permettre de recenser plus globalement les besoins de transformation des outils de gestion du patrimoine.

Une consultation a été lancée pour mener un audit sur le Site Patrimonial Remarquable et le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Blois. Après une présentation en Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable et deux consultations infructueuses, il conviendra en 2024 de redéfinir les contours et modalités de cette étude.

Un nouveau site a été classé par décret du 19 mai 2023 « Val de Loire, perspectives du château à Chaumont-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire », sur les communes de Chaumont-sur-Loire, Mesland, Monteaux, Rilly-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
1 000 €

#### Perspectives 2024

- Consultations et mise à disposition du public du dossier, puis approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLUi-HD pour une entrée en vigueur à l'automne 2024 ;
- Priorisation des études à mener sur les protections patrimoniales.



## SERVICE COMMUNAUTAIRE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'État a mis fin à la mise à disposition gratuite de ses services pour instruire les autorisations d'urbanisme des communes disposant de leurs propres documents d'urbanisme (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale).

Depuis, Agglopolys dispose d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) pour instruire, dans un cadre conventionnel, les demandes des communes adhérentes.

La compétence en matière d'ADS reste celle du maire, elle n'est pas transférée à Agglopolys. L'accueil du public et le dépôt des dossiers s'effectuent donc toujours dans les mairies.

À la suite de l'approbation et de la mise en oeuvre du PLUi HD, 39 communes d'Agglopolys ont décidé d'y adhérer.

En 2023, 794 dossiers ont été instruits.

### Perspective 2024

- Organisation de temps d'échanges avec les communes : partage sur l'instruction, actualité juridique, utilisation du logiciel métier « Droit de Cités » pour permettre d'accélérer la dématérialisation et la mise en application des règles du PLUi-HD.

## LE PAYSAGE

Le plan de paysage reste un fil rouge dans les actions menées par Agglopolys. L'année 2023 a été marquée par la programmation des espaces publics du lac de Loire, par le projet « Regards sur le Val de Loire » à Blois et par la réalisation d'un bilan du plan d'action pour les paysages.

### > Donner à découvrir et à vivre les bords de l'eau

Le projet « Regards sur le Val de Loire » s'est poursuivi à Blois et à Candé-sur-Beuvron. À Blois, une démarche a été conduite avec trois écoles du territoire (lycée Camille-Claudel, ETIC et École du paysage) afin de concevoir des aménagements tests pour le site, notamment en matière de mobilier urbain sur mesure ou de parcours d'interprétation des patrimoines. Les 60 élèves ont proposé une vingtaine de projets pour le site, ainsi qu'une microédition papier inspirée du patrimoine de Blois Vienne.

À Candé-sur-Beuvron, la programmation des espaces publics du site « Regards » a été approfondie jusqu'au niveau esquisse afin de proposer des scénarios chiffrés pour l'entrée du site.

> **Revaloriser les grands sites ou équipements en vallée de la Loire**  
L'étude de programmation des espaces publics du Lac de Loire a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire au cours du premier semestre 2023 et a permis de redéfinir une nouvelle structuration du site plus orientée vers la Loire.

### > Valoriser la trame paysagère de chaque ville, bourg ou village, préparatoire à l'intensification des centralités

Début 2023, les élèves de troisième année de l'École du paysage ont restitué aux élus de Saint-Gervais-la-Fôret leur travail sur la commune, réalisé en 2022. De septembre à décembre, les élèves de quatrième année ont travaillé sur une proposition de stratégie paysagère à l'échelle d'Agglopolys. Fin 2023, les élèves de deuxième année ont commencé à travailler sur la vallée du Cosson à Vineuil, afin d'offrir à la commune un ensemble d'idées pour renforcer sa trame paysagère.

### > Engager une politique culturelle et économique autour des valeurs paysagères du territoire

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, six visites guidées ont été organisées afin de faire découvrir au public les

actions en cours : lecture de paysage sur le site « Regards sur le Val de Loire » à Blois et à Candé-sur-Beuvron, visites guidées du temple zen de la Gendronnière à Valaire, et du château de Candé-sur-Beuvron.

Dans le cadre du changement climatique, deux projets ont été organisés : ciné-débat à destination du grand public sur le thème « Ma forêt va craquer », soutien financier d'une performance artistique sur nos liens à l'eau, intitulée « Ce que nous dit l'eau ».

D'autres études ou projets d'aménagements ont été suivis par la mission paysage : valorisation de la ballastière de Valloire-sur-Cisse et du site des anciennes tranchées d'entraînement de la guerre de 1914-1918 au lieu-dit « Les Sablonnières » à Valencisse, zone d'activités économiques au nord-est de Blois, renaturation du parc des Mées, projets de passerelles, installations à la Vacquerie, référentiel cyclable, la Bouillie, pôle multimodal (gare routière)...

### BUDGET

#### Fonctionnement

> « Ce que nous dit l'eau » : 6 000 €

#### Investissement

> **Programmation et plan-guide des espaces publics du Lac de Loire** : 76 695 € TTC

> « **Regards sur le Val de Loire** » à Blois :

**Gestion de la végétation** : 20 000 € TTC

**AMO pour le projet d'aménagements tests** :

3 000 € TTC

### Perspectives 2024

- Poursuite du projet « Regards sur le Val de Loire » à Blois et à Candé-sur-Beuvron à travers différentes actions (aménagements temporaires, études de maîtrise d'oeuvre) ;

- Mise à jour du plan de paysage ;

- Biennale Nature et Paysage 2024.

## LE DÉVERSOIR DE LA BOUILLIE

### ■ Opérations d'acquisitions/démolitions

Le déversoir de la Bouillie protège la ville de Blois et le quartier Vienne en limitant le débit de la Loire en cas de crue. En 2003, Agglopolys a engagé la désurbanisation du secteur, qui se traduit par l'acquisition des immeubles, locaux d'activités et équipements sportifs implantés dans le chenal de décharge de la Bouillie.

La phase d'acquisition touche aujourd'hui à sa fin sur le périmètre à aménager. Depuis le début de l'opération de déconstruction de la zone, 136 immeubles ont été acquis, dont 134 ont été démolis. L'année 2023 aura été marquée par l'acquisition de deux biens bâtis et quatre terrains, dont un appartenant à une famille sédentarisée issue de la communauté des gens du voyage, représentant une dépense de 89 708 €.

Quatre délibérations ont été présentées en bureau communautaire pour l'acquisition de terrains complémentaires, et un accord a été trouvé pour l'acquisition de l'ensemble immobilier 76 avenue du Président-Wilson à Blois.



### BUDGET

#### Dépenses

##### Depuis le début de l'opération

- Acquisition des terrains : 667 296 €

- Acquisition du bâti : 23 349 556 €

#### Recettes

##### Subventions

- **Etat (fonds Barnier)** : 19 723 244 €

- **Agglopolys** : 2 176 408 €

- **Région Centre-Val de Loire** : 1 693 759 € (via le Contrat de Plan Etat-Région)

- **Département de Loir-et-Cher** : 423 439 €

### ■ Aménagement et mise en valeur du site

Agglopolys a engagé une réflexion sur l'aménagement et la mise en valeur du site de la Bouillie sur un périmètre élargi de 350 ha, afin de lui redonner de la lisibilité et de permettre sa réappropriation par les habitants de l'agglomération, mais aussi par les touristes qui découvrent le territoire. L'objectif est de faire de ce site un lieu identitaire et exemplaire qui tire parti de ses atouts naturels et rappelle son histoire en lien avec le fleuve royal et la mémoire de l'eau.

Des propositions d'aménagement ont été soumises à la population en 2021 dans le cadre d'une consultation citoyenne. En considération des nombreux retours obtenus, ces propositions ont été retravaillées et ont été validés les principes d'aménagement d'un secteur stratégique (dit secteur 1) d'une centaine d'hectares, s'étendant des Pont-Chartrains à l'axe Wilson/Route nationale, des bas de Saint-Gervais-la-Fôret au Glacis et au Parc des expositions. Ces principes d'aménagement, inscrits dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation du PLUi-HD, sont ceux du parc agricole naturel urbain (PANU) décidé en 2016 et axé sur : la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité, la mise en place d'itinéraires de promenade, d'espaces de pause propices à l'observation de la nature et la volonté de développer un volet pédagogique et culturel, mais aussi une valorisation agricole des espaces. Ces aménagements doivent faire l'objet au préalable d'un diagnostic archéologique préalable, conformément au Code du patrimoine, et d'un permis d'aménager, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme. Par ailleurs, ils nécessitent, en application des dispositions du Code de l'environnement, la réalisation d'une évaluation environnementale, comportant une étude d'impact et

le dépôt d'une demande d'autorisation environnementale, avec notamment la tenue d'une enquête publique.

La réalisation de l'étude d'impact a été confiée à un groupement constitué du bureau d'études Ginger Burgeap et du CDPNE pour un montant de 67 560 €. Elle devrait durer environ un an et sera suivie de la phase procédurale de l'autorisation environnementale. Les inventaires faune-flore et le diagnostic des zones humides ont démarré en mars 2023.

En parallèle, la requalification de l'axe Wilson/route nationale, qui traverse le site, présentant des enjeux spécifiques en matière de mobilités et de déplacements du quotidien, une volonté forte de la communauté d'agglomération a été affirmée pour engager à brève échéance des travaux sur cet axe, dans la continuité des aménagements réalisés sur l'avenue Wilson et la route de Chambord. Après obtention d'un permis d'aménager et d'un permis de construire propre aux aménagements à réaliser sur le pont du Cosson (inscrit aux monuments historiques), les travaux d'aménagement de cet axe ont démarré en juillet 2023.

### Perspectives 2024

- Poursuite des acquisitions amiables permettant notamment la réalisation des aménagements sur le secteur 1 ;

- Réflexion en cours sur la poursuite des acquisitions sur les autres secteurs d'aménagement et sur une stratégie foncière sur l'ensemble du périmètre de 350 ha ;

- Poursuite des travaux de requalification de l'axe Wilson/route nationale jusqu'à l'automne 2024 ;

- Poursuite de l'évaluation environnementale du secteur 1 du projet d'aménagement de la Bouillie ;

- Réalisation du diagnostic archéologique sur les abords de l'axe Wilson/route nationale.

## ACTION CŒUR DE VILLE

Dans le cadre du programme Action cœur de ville, la Ville de Blois et Agglopolys se sont engagées avec l'État au travers d'une convention-cadre, signée le 5 juillet 2018, déclinant une stratégie globale en faveur de l'attractivité du centre-ville.

Le conseil communautaire du 9 octobre 2023 a approuvé l'avenant 4 à la convention, qui tire le bilan de la période 2018-2022, et propose un nouveau plan d'actions, pour répondre aux défis des trois grandes transitions ; écologique, démographique et



économique, dont pour l'Agglomération : étude préalable à une opération de restauration immobilière, aménagement de pistes cyclables, étude pour le réaménagement d'un centre de congrès dans la Halle aux grains et reconversion du site Peigné pour accueillir un nouveau théâtre pour la Scène Nationale, travaux de restructuration de la cantine Poulain.

## ▶ LE QUARTIER GARE À BLOIS

Agglopolys intervient dans ce projet au titre de ses compétences en matière de mobilités et d'enseignement supérieur.

Le quartier Gare, situé en coeur de ville, représente l'une des portes d'entrée majeures de Blois, et est vecteur de l'identité de l'agglomération.

En requalifiant ce quartier, la Ville de Blois poursuit plusieurs objectifs :

- Réhabiliter les friches ferroviaires, reconstruire la ville sur elle-même et lutter contre l'étalement urbain ;
- Atténuer la frontière créée par les voies ferrées entre les quartiers Nord, Ouest et Centre ;
- Proposer des logements correspondants aux attentes des familles et des étudiants souhaitant habiter en centre-ville ;
- Proposer des surfaces d'activités (commerces et services) ;
- Agrandir les espaces dédiés à l'enseignement supérieur ;
- Développer une offre de stationnement supplémentaire au sein du quartier ;
- Réinventer les espaces publics pour créer une entrée de ville à la hauteur du potentiel et des ambitions touristiques de Blois et de l'agglomération.

La gare étant une interface privilégiée entre les lignes de bus urbaines et interurbaines, une véritable gare routière a été mise en service dès 2021, faisant du parvis un pôle d'échange intermodal (chemins de fer, gare routière, transports en commun, taxis et circulations douces).

### ■ Maison des Mobilités

Fin 2021, le promoteur Linkcity a démarré la construction d'un programme mixte comprenant des logements en accession

et des logements étudiants, deux cellules commerciales en rez-de-chaussée, un hôtel-restaurant d'une centaine de chambres, et la Maison des mobilités, projet porté par l'agglomération.

La vocation de la Maison des mobilités sera de présenter les différentes solutions de déplacements possibles sur le territoire d'Agglopolys, de proposer des services autour des mobilités (tel que la location de vélos), du conseil personnalisé et de la formation. Cet espace sera modulable et évolutif pour répondre à une pluralité de besoins et de rythmes de vie. Il abritera également le local d'accueil des taxis.

Le 21 septembre 2021, l'agglomération a donc acquis auprès de Linkcity, une superficie de 308,20 m<sup>2</sup> (incluant huit emplacements de stationnement). La livraison est prévue pour janvier 2024. Les travaux de la Maison des mobilités devraient commencer au premier semestre 2024 pour une ouverture à l'été 2025.

### BUDGET ———

**Montant global de l'acquisition : 523 120 € HT**  
(dont 493 120 € HT pour le local commercial et 30 000 € HT pour les emplacements de stationnement)

### ■ Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est un marqueur du quartier Gare/Chocolaterie Poulain. En effet, l'INSA y a construit un bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup> en 2021 pour abriter ses nouveaux locaux pédagogiques.

Agglopolys a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un complexe sportif à vocation pédagogique de l'INSA Centre Val de Loire à la SEM 3Vals Aménagement. Suite à un concours, la maîtrise d'oeuvre a été confiée en mars 2022 au groupement représenté par l'Atelier RAUM.

L'enveloppe globale de la réalisation du gymnase est de 6 117 046 € HT (4 503 443 € de travaux et 323 095 € d'acquisition du foncier auprès de la SEM 3Vals Aménagement).

Les travaux ont démarré à la fin de l'été 2023 et se poursuivront jusque début 2025, en vue d'une mise en service courant 2025.

À terme, l'îlot dit PE5 accueillera un programme mixte d'une trentaine de logements en accession à la propriété, le restaurant universitaire du CROUS, ainsi qu'une résidence étudiante d'une centaine de chambres.



## L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT



## L'HABITAT

Agglopolys exerce sa compétence « équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire » selon la stratégie développée dans des documents-cadres. L'année 2023 a été marquée par la mise en oeuvre des objectifs et du suivi du programme d'orientations et d'actions habitat (valant PLH) du PLUi-HD et la poursuite du dispositif Rénov'habitat.

### ▶ MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS ET DU PROGRAMME D'ORIENTATIONS ET D' ACTIONS HABITAT DU PLUI-HD

Dans le cadre de l'animation de la politique locale de l'habitat, en 2023, le travail a porté principalement sur :

- La mise en application du nouveau mode de gouvernance de la politique locale de l'habitat. La conférence intercommunale du logement s'est réunie le 17 novembre afin de dresser le bilan annuel des actions menées localement en matière d'amélioration de l'habitat privé, d'équilibre social de l'habitat et de stratégie de peuplement, ainsi qu'en matière d'accueil des gens du voyage.

- La constitution de trois groupes de travail. Le premier s'est attaché à traiter le développement de l'accession abordable, notamment avec l'intervention de deux organismes de foncier solidaire sur la production de logements abordables par le déploiement du bail réel solidaire (BRS) en particulier sur le coeur d'agglomération. Le BRS est un dispositif permettant de dissocier le foncier et le bâti, les ménages devenant propriétaires de leur logement avec le versement d'une redevance pour le foncier qui reste propriété de l'organisme de foncier solidaire.

Les deux autres groupes de travail ont permis d'aborder la problématique du logement et de l'hébergement des publics spécifiques (seniors, étudiants, apprentis, stagiaires et saisonniers).

### ▶ AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ : DISPOSITIF « RENOV'HABITAT »

Agglopolys pilote ce dispositif d'accompagnement technique et financier favorisant l'amélioration du parc de logements privés. Prévu pour cinq ans (2020-2025), il cible tous les ménages sans condition de revenus, les propriétaires occupants ou bailleurs, les copropriétés qui envisagent des travaux d'amélioration d'un logement.

Les travaux doivent porter sur la rénovation thermique, l'adaptation au vieillissement/handicap, la réhabilitation de logements très dégradés. En centre-ville de Blois, dans le périmètre d'Action coeur de ville, ils visent à la remise sur le marché de logements vacants, la restructuration d'îlots urbains, le ravalement des façades de l'hypercentre (périmètre spécifique).

Les demandes sont centralisées par l'ADIL 41, qui apporte un premier niveau de conseil et oriente vers les aides de la collectivité. Agglopolys vérifie ensuite l'éligibilité de la demande, monte le dossier de demande de subvention et présente le projet au comité d'engagement. Une fois les travaux réalisés, elle instruit le dossier sur factures afin de mandater le versement.

#### > Rénov'Habitat en chiffres

**348 656 €**  
**de subventions**  
accordées à 136 foyers :

- 198 129 € pour 67 dossiers de rénovation thermique - public modeste et très modeste selon les seuils de l'Anah (objectif 65/an)

- 113 569 € pour 31 dossiers de rénovation thermique - public non éligible aux aides de l'Anah (objectif 33/an)

- 33 252 € pour 36 projets d'adaptation du logement pour des personnes âgées ou handicapées

- 3 706 € pour 2 dossiers de logements conventionnés pour des propriétaires bailleurs



Un comité technique spécifique composé des partenaires locaux (CMA, Soliha, ADIL, Dorémi...) accompagne les projets de rénovation globale (objectif BBC Rénov). En 2023, 16 projets de rénovation performante ont été engagés.

Le dispositif TZEE (Territoire zéro Exclusion) avec les Compagnons Bâisseurs intégré dans l'action de la Région Centre-Val de Loire « A vos ID » va permettre l'émergence de 5 projets de rénovation BBC sur 3 années, liés à des problématiques de précarité énergétique et sociale, ceci incluant de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA).

Rénov'Habitat a impulsé l'équivalent de 4 683 786 € de commandes auprès d'artisans locaux. L'opération façades représente quant à elle 430 126 € pour 16 projets sur l'année 2023.



### ■ Des animations pour faire vivre le dispositif

Agglopolys a organisé différentes animations pour présenter le dispositif d'accompagnement technique et financier aux propriétaires occupants :

- Tenues de stands avec ses partenaires (Dorémi, Soliha et Centre-Val de Loire énergies) dans le cadre de différents événements (salon de l'Habitat, salon des Envies, Défi climat d'Agglopolys, etc.).

- Trois visites de chantiers avec Dorémi à Blois et à Saint-Gervais-la-Forêt, en présence de la presse ;

- Six réunions publiques à Landes-le-Gaulois, Cellettes, Marolles, Vineuil, Les Montils et Lancôme avec Dorémi et l'ADIL ;

- Deux balades thermographiques à Rilly-sur-Loire et à Villefrancoeur ;

- Un atelier participatif avec les propriétaires, les locataires et un syndic de l'îlot Porte-Côté à Blois, pour créer une dynamique de projet et proposer des scénarios de restructuration d'îlot favorisant l'aménagement de logements attractifs en hypercentre ;

- Une rencontre avec des professionnels locaux de l'aménagement pour faciliter les relais de terrain ;

- Deux forums de l'Habitat organisé avec le CIAS à Saint-Gervais-la-Forêt et Veuzain-sur-Loire.

### ■ Des aides ajustées pour apporter de la qualité aux projets

Début 2023, le règlement d'attribution des aides Rénov'Habitat a évolué afin de favoriser les projets efficaces en privilégiant l'isolation, la ventilation, l'utilisation de matériaux présentant un déphasage fort et assurant un confort d'été, en obligeant à atteindre l'étiquette E (voire D).

La mise en place de bonus déphasage-biosourcés a été sollicité par plus d'un projet sur deux, afin d'allier efficacité énergétique l'hiver et confort estival.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement (accompagnement des ménages) :

153 713 €

Investissement (subvention travaux) : 348 658 €

#### Perspectives 2024

- Poursuite du dispositif Rénov'Habitat (nouvelle campagne d'animation auprès des syndicats de copropriétés, nouvelles actions vers les propriétaires bailleurs et les publics fragiles, réflexion sur la mise en oeuvre des outils coercitifs adaptés...);

- Finalisation d'une étude préalable à une opération de restauration immobilière sur le secteur Action Cœur de ville.

### ▶ POLITIQUE EN FAVEUR LOGEMENT SOCIAL

Agglopolys encourage les communes et les bailleurs à produire du logement social afin de mieux répondre au besoin grandissant de diversification de la typologie du parc, d'assurer une qualité urbaine et de préserver l'attractivité du territoire.

Au titre du nouveau Fonds Logement (2023-2027), le conseil communautaire s'est prononcé en 2023 en faveur de l'engagement d'un montant de 976 000 € (soit un tiers de l'enveloppe octroyée) pour sept nouvelles opérations (pour un total de 137 logements) réparties sur les communes de Blois, Vineuil, Villebarou, Ménars et Cour-Cheverny.

Le fonds d'intervention foncière (FIF) destiné aux communes et le fonds d'intervention pour l'accession abordable (FIPAA), en faveur des bailleurs sociaux développant des produits tels que le BRS ou le prêt social location accession (PSLA), n'ont pas été sollicités.

L'année 2023 a connu une baisse des demandes de versements effectuées par les bailleurs sociaux en réponse aux aides engagées. Cela s'explique en partie par un contexte économique difficile et assez contraignant pour les bailleurs sociaux, avec notamment des marchés publics infructueux dont les montants se sont révélés être bien supérieurs aux estimations réalisées lors du montage de ces opérations. Par exemple, des surcoûts de travaux de 40 % obligent un bailleur social à reporter trois opérations significatives.

### ▶ ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

#### ■ Occupation des aires d'accueil

Dans le cadre d'un marché public, la société Vago gère l'occupation des trois aires d'accueil situées à La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil et Veuzain-sur-Loire (Onzain).

#### > Taux de fréquentation en 2023 :

- Aire de Vineuil : 53 %

- Aire de La Chaussée-Saint-Victor : 49,6 %

- Aire de Veuzain-sur-Loire : 60,2 %



### ■ Travaux d'amélioration des aires d'accueil

Sur les aires, afin d'améliorer la qualité de vie des familles, Agglopolys a finalisé durant l'été la pose de faïence dans les sanitaires de l'aire de Vineuil. Pour limiter les actes de piratage d'électricité et d'eau, des serrures anti-effractions ont été posées sur les portes des locaux techniques. Également des travaux de mise aux normes des armoires électriques ont été commandés. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'État.

### ■ Aire de grand passage

En 2023, l'aire de grand passage a été occupée à six reprises : du 14 au 21 mai (42 caravanes), du 29 mai au 4 juin (30 caravanes), du 4 au 11 juin (23 caravanes), du 5 au 13 août (31 caravanes), du 14 au 20 août (25 caravanes) et du 6 au 17 septembre (80 caravanes). Trois grands rassemblements ont été annulés.

Le montant global des redevances perçues pour ces occupations s'élève à 8 139 €.

### ■ Gestion des stationnements illicites

En 2023, plus de 40 stationnements illicites ont été déclarés, dont la moitié dans les communes de Blois et de La Chaussée-Saint-Victor. 90 % des stationnements ont été signalés à Agglopolys par les élus ou les riverains.

Pour les terrains communautaires, Agglopolys a procédé à l'application de la procédure d'expulsion. La préfecture a rédigé 28 arrêtés de mise en demeure de quitter les lieux. Certains sites sensibles ont fait l'objet d'une sécurisation par la pose de blocs de béton ou de tertres de terre.

### ■ Création de terrains familiaux

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD, les maires avaient été mobilisés afin de contribuer à la politique de sédentarisation des gens du voyage. La Ville de Blois avait proposé deux sites :

- Un terrain de 1 881 m<sup>2</sup> situé à proximité immédiate des services, écoles et commerces afin d'y créer deux terrains familiaux. Les familles résidant à la Boire ont été contactées en 2023 pour les informer du projet et le leur proposer ;

- une maison vacante sur un terrain de 474 m<sup>2</sup> pour y réaliser un logement adapté. Agglopolys a effectué des travaux de réhabilitation du bien. La famille qui devait prendre la location à la fin de l'année 2023 s'étant désistée, une nouvelle recherche sera lancée en 2024.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Dépenses

Fonctionnement : 233 180 €

Investissement : 186 920 €

Recettes : 118 854 €

(dont 94 357 € d'aides allouées par la CAF)

### Perspective 2024

- Accompagnement vers la sédentarisation des gens du voyage (mise en location d'un habitat adapté et création d'un terrain familial, animation du comité de sédentarisation...).

## LES INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ▶ AMÉLIORATION DE L'HABITAT NOMBRE DE LOGEMENTS RÉHABILITÉS :

#### • ECONOMIES D'ÉNERGIE



En 2020	En 2021
34	98
En 2022	En 2023
98	100

#### • HABITAT INDIGNE



En 2020	En 2021
0	1
En 2022	En 2023
1	1

#### • PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES MAINTENUES À DOMICILE



En 2020	En 2021
20	46
En 2022	En 2023
40	36

## LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'engagement d'Agglopolys pour le maintien et le développement de l'activité économique de son territoire se traduit notamment par la mise en place de divers dispositifs favorisant l'implantation de nouvelles entreprises.

### AMÉNAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS

#### ■ Parc des Châteaux - La Chaussée-Saint-Victor

Le Parc des Châteaux, zone d'activités à vocation industrielle et tertiaire située sur la commune de La Chaussée-Saint-Victor, présente une surface cessible d'environ 29 ha (principalement destinés à des PME-PMI).

L'aménagement de cette zone est phasé en 3 tranches (tranche 1 : 15,3 ha - tranche 2 : 7,4 ha - tranche 3 : 6,4 ha).

La commercialisation a débuté en 2017. Importante en 2019, elle a connu une légère inflexion en 2020 et 2021 et a retrouvé un bon rythme en 2022. Elle touche à sa fin sur la tranche 1 et a débuté sur la tranche 2 avec de l'avance par rapport aux projections. L'augmentation du prix de vente des terrains sur les tranches 2 et 3 a été actée en 2023 du fait de l'augmentation du coût des travaux et de la raréfaction du foncier économique disponible (de 30 € HT/m<sup>2</sup> à 40 € HT/m<sup>2</sup>).

L'aménageur a acquis le 19 juillet 2023, l'emprise SNCF traversant la tranche 2, à l'issue de la procédure de fermeture/déclassement de la portion de voie SNCF n° 591000.

#### Cessions 2023

Sur la tranche 1 :

- Vente d'un terrain de 4 000 m<sup>2</sup> à ESBC au prix de 112 000 € HT (activité de fabrication et d'exploitation de laveries automatiques) ;

- vente d'un terrain de 5 400 m<sup>2</sup> à la SCI 2VB au prix de 151 000 € HT (bâtiment destiné à accueillir des cellules artisanales).

Sur la tranche 2 :

- Vente d'un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> à Valeco au prix de 300 000 € HT (centre de transfert de déchets recyclables) ;

- Vente d'un terrain de 8 000 m<sup>2</sup> à ADEKMA au prix de 240 000 € HT (spécialiste en levage et manutention lourde) ;



- Signature d'une promesse de vente d'un terrain de 12 000 m<sup>2</sup> à Novaxia, groupe ERBC (laboratoire d'histopathologie) au prix de 360 000 € HT.

La concession d'aménagement doit expirer le 31 décembre 2028.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Dépenses : 11 497 K€ HT

Recettes : 12 414 K€ HT

La participation totale du concédant a été diminuée de 3 585 000 € HT à 3 045 000 € HT en 2021 (avenant 6 au traité de concession) au vu des bons résultats de l'opération. À compter de 2021 et jusqu'à la fin de l'opération, aucune participation du concédant n'est prévue à ce jour.

En 2023, la SEM a effectué un remboursement de l'avance consentie par la collectivité concédante à hauteur de 200 000 €.

#### Perspectives 2024

- Achèvement des travaux de viabilisation de la tranche 2 et raccordement provisoire de sa voie de desserte à la RD 50 ;
- Réalisation des travaux de finition de la tranche 1 ;
- Démarrage des travaux de viabilisation de la tranche 3 ;
- Poursuite de la commercialisation ;
- Remboursement de la dernière partie de l'avance consentie à la SEM par la collectivité concédante à hauteur de 200 000 €.

#### ■ Parc d'activités du Bout des Hayes Ouest Blois et Villebarou

La ZAC du Bout des Hayes, d'une superficie de près de 12 ha, est une zone à vocation d'activités artisanales, commerciales, industrielles et tertiaires qui s'organise autour du centre commercial Leclerc.

La ZAC du Bout des Hayes Ouest est une zone à vocation mixte d'habitat et d'activités d'une surface de près de 26 ha, composée de quatre îlots :

- L'îlot 1 sur lequel s'est implantée l'entreprise Catroux en 2016-2017 (plateforme logistique de 63 000 m<sup>2</sup>) ;

- L'îlot 2 qui accueille un magasin Leroy Merlin depuis mars 2016 (surface de vente intérieure : 6 500 m<sup>2</sup>, surface de vente extérieure : 4 300 m<sup>2</sup>, parc de stationnement de 390 places) ;

- L'îlot 3 à vocation d'habitat, d'une surface d'environ 8 000 m<sup>2</sup>. Il est destiné à l'implantation de 13 terrains à bâtir ;

- L'îlot 4 à vocation d'habitat, sur lequel 21 logements en maisons individuelles groupées ont été livrés en juin 2015 (15 logements de Terres de Loire Habitat au titre du PRU et 6 logements d'IMOTER).

En 2023, les derniers travaux de l'îlot 3 ont été réalisés et les équipements remis à la collectivité.

La concession d'aménagement confiée à la SEM 3Vals Aménagement s'est achevée le 31 octobre 2023 et la clôture des comptes de la concession d'aménagement a été engagée.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Sur l'ensemble des parcs d'activités du Bout des Hayes :

Dépenses : 9 919 K€ HT

Recettes : 10 383 K€ HT

Cette concession n'appelle pas de participation financière de la collectivité.

Un acompte de 450 000 € a été versé à la collectivité en décembre 2023. Le solde sera versé début 2024.

#### Perspective 2024

- Clôture de la convention publique d'aménagement et suppression des deux ZAC.

#### ■ Parc d'activités des Guignières - Blois

Concédé initialement à 3 Vals Aménagement, ce parc d'activités de 27 ha proposait 18 ha cessibles. Les premières entreprises se sont implantées à partir de 2005. En 2016, Agglopolys a clôturé la concession d'aménagement et racheté 7 ha de terrains viabilisés, non commercialisés.

L'année 2023 a été marquée par la fin de la commercialisation des terrains de ce parc d'activités, avec les réalisations immobilières suivantes :

- Le bâtiment logistique de la société Christian Dior Couture : 48 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour un foncier de 59 375 m<sup>2</sup> ;

- L'ensemble immobilier tertiaire de la société LNA Santé (hôpital à domicile, bureaux, pharmacie à usage interne) : surface de plancher de 1 800 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 11 205 m<sup>2</sup>.

#### Perspective 2024

- Clôture de la convention publique d'aménagement et suppression de la ZAC.

#### ■ Parc d'activités de l'Ardoise - Cour-Cheverny

L'année 2023 aura vu la réalisation de trois chantiers importants :

- Arrivée dans son nouveau bâtiment de 500 m<sup>2</sup> de l'entreprise Oilquick, sur une parcelle de terrain de 2 200 m<sup>2</sup>, portée par la SCI EVM ;

- Arrivée dans son nouveau bâtiment de 1 400 m<sup>2</sup> de l'entreprise Inéo Centre, sur une parcelle de terrain de 11 662 m<sup>2</sup>, portée par la SCI Résidence Harmonia ;

- Construction en cours du nouveau bâtiment (400 m<sup>2</sup>) de la SARL Filextra, pour l'installation de son activité de distribution de tours antigel, sur une parcelle de terrain de 2 300 m<sup>2</sup>.

Depuis l'adoption du PLUi-HD d'Agglopolys en janvier 2023, la destination des terrains de la ZAC doit être en adéquation avec les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et le zonage du PLUi-HD.



La ZAC de l'Ardoise, en tant que procédure d'aménagement, n'avait donc plus lieu d'être maintenue, et sa suppression a été actée en mai 2023, étant entendu que la zone d'activités de l'Ardoise est toujours en vigueur et classée comme telle au PLUi-HD.

#### Perspective 2024

- Négociations avec un aménageur potentiel pour l'installation d'activités sur une parcelle de 3,2 ha (propriété d'Agglopolys).

#### ■ Parc d'activités Les Mûriers - Herbault

L'année 2023 a vu la réalisation de deux chantiers importants :

- Quatre bâtiments d'activités d'un total de 1 200 m<sup>2</sup>, destinés à la location, par la SCI des Mûriers TP, sur une parcelle de 7 273 m<sup>2</sup> ;

- Un bâtiment de stockage sur une parcelle de terrain de 979 m<sup>2</sup>, par la SCI CEL (pour les Ets Girard Paysage) dans le cadre de son activité de création et entretien de parcs et jardins.

#### ■ Parc d'activités Les Gailletrous 3 La Chaussée-Saint-Victor

Début 2023, le principe d'aménagement en régie de ce parc d'activités de 6 ha a été approuvé. Agglopolys en détient 84 % du foncier.

Les propriétaires des 7 parcelles privées restant à acquérir (environ 1 hectare) ont majoritairement fait connaître leur désaccord ou leur opposition à vendre leurs terrains. En parallèle d'une démarche amiable, Agglopolys a engagé des procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'enquête parcellaire (DEP) en juillet 2023 afin de les acquérir par expropriation si nécessaire.

#### Perspective 2024

- Avancement des procédures de DUP/DEP pour la mise en oeuvre opérationnelle du projet d'aménagement de la zone d'activités.

## Projet de parc d'activités sur la zone Nord-Est

### La Chaussée-Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire

En 2019, Agglopolys a engagé des études préalables à l'aménagement d'un futur parc d'activités sur la partie Nord-Est de son territoire. À l'issue de cette étude, Agglopolys a retenu :

- Un périmètre de zone situé dans la continuité du Parc des châteaux, d'une superficie brute de 40 ha pour un potentiel cessible de 30 ha ;

- Des orientations d'aménagement ;

- Une stratégie de mise en oeuvre, notamment le principe de réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC).

En mars 2023, les objectifs poursuivis par la création de la ZAC et les modalités de la concertation ont été repris et actés. Le périmètre a été élargi à 53 ha.

L'agence Siam Conseils a été mandatée pour mener la procédure de consultation des entreprises pour l'attribution des marchés d'études pré-opérationnelles, suivre les études et procédures permettant d'aboutir à la création de la ZAC, et piloter la phase administrative de la procédure d'expropriation.

Les études ont démarré au printemps 2023 (inventaires écologiques, relevé de zones humides, comptages routiers, relevé topographique et sondages géotechniques).

En mars, Agglopolys a organisé une deuxième réunion d'information et d'échange avec les exploitants agricoles, en lien avec la chambre d'agriculture et la SAFER.

En novembre 2023, les premiers éléments de diagnostic ainsi que les scénarios de périmètre et d'aménagement ont été présentés et débattus. Un scénario intermédiaire avec un périmètre de zone réduit à 35 ha a émergé et doit être retravaillé.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

**Montant du marché du mandat : 98 010 € TTC**

**Montant des études pré-opérationnelle : 231 500 € TTC**

#### Perspectives 2024

- Poursuite des échanges et de la concertation avec les partenaires (réunion de concertation agricole, ateliers avec les entreprises et réunion publique au 1<sup>er</sup> trimestre) ;

- Poursuite des études pré-opérationnelles relatives à la création de la ZAC ;

- Approfondissement du scénario d'aménagement ;

- Dépôt de la demande d'autorisation environnementale unique ;

- Affermissement de la tranche optionnelle n° 2 relative au pilotage de la phase administrative de la procédure d'expropriation.

#### ■ Compensation foncière

En novembre 2021, la convention de partenariat avec la SAFER du Centre et la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher a été reconduite pour trois années supplémentaires en vue de la réalisation d'une mission d'animation foncière sur plusieurs années, pour rechercher, par anticipation, des solutions de compensation foncière agricole pour les exploitants impactés par une perte de terres, dans le cadre du développement de la zone d'activités économiques Nord-Est.

La politique de compensation foncière menée par Agglopolys depuis 2015, en lien avec la chambre d'agriculture et la SAFER, a permis d'acquiescer près de 20 ha de parcelles hors site, ce qui ne permet toutefois pas d'atteindre une compensation intégrale.

En 2023, la SAFER, missionnée par Agglopolys, a rencontré individuellement les 7 exploitants agricoles impactés par le projet afin de connaître leurs conditions de libération éventuelle du foncier.

En septembre 2023, la SAFER a fait part à la collectivité de la parution d'un appel à candidatures pour l'acquisition de parcelles de terres agricoles, situées sur les communes de Champigny-en-Beauce et Averdon, représentant une surface totale de plus de 80 ha. Agglopolys a fait acte de candidature pour acquiescer environ 45,5 ha, afin de compléter les réserves foncières déjà constituées. Toutefois, la candidature d'Agglopolys n'a pas été retenue.

#### Perspective 2024

- Acquisition de foncier complémentaire.

#### ■ ZAC des Sablons-Vineuil

C'est une ZAC à vocation principale d'activités commerciales et de services qui a été créée en 2003 par la Commune de Vineuil qui en a confié la réalisation à la société Immochan (devenue par la suite Ceetrus France), alors détentrice d'une vingtaine d'hectares sur le site, dans le cadre d'une convention d'aménagement conclue en 2004.

À ce jour, l'ensemble des équipements publics a été réalisé, à l'exception de la section nord de l'axe piéton vinolien reliant la route de Chambord au centre commercial et de l'espace Bobet, dont l'aménagement avait été reporté à la demande de la commune de Vineuil. Les équipements publics réalisés ont été remis et leur propriété a été transférée à la commune, à l'exception de la continuité piétonne sud qui se connecte à la rue du Point du Jour, laquelle a vocation à demeurer propriété de Ceetrus.

L'hypermarché Auchan, la galerie commerciale, le drive et la station essence se sont développés. Environ 53 000 m<sup>2</sup> de surfaces cessibles n'ont cependant pas pu être commercialisées, pour l'essentiel au nord-est de la ZAC et sont toujours la propriété de Ceetrus, à qui elles appartenaient avant la création de la ZAC.

Ceetrus France a sollicité la communauté d'agglomération de Blois pour obtenir la résiliation de la convention d'aménagement de la ZAC des Sablons, afin de pouvoir développer sur ce périmètre des opérations immobilières adaptées aux nouvelles règles du PLUi-HD, une fois la ZAC supprimée.

La fin de la convention d'aménagement et la suppression de la ZAC ont été actées en novembre 2023 et le retour au régime général de la taxe d'aménagement a pris effet en décembre 2023.

#### ► RECONVERSION DES FRICHES

##### ■ Site Cino Del Duca - Blois

En 2011, Agglopolys a racheté l'ancien site Cino del Duca, avenue de Vendôme à Blois et a procédé à sa requalification. Situé en entrée de ville sur un axe majeur, ce site de 55 000 m<sup>2</sup> constitue un espace unique et stratégique pour de nouveaux aménagements à vocation économique.

En 2023, deux campagnes de prélèvement pour les relevés basses eaux/hautes eaux ont été réalisées dans le cadre de la surveillance des eaux souterraines. Le projet de recyclerie porté par Agglopolys n'a finalement pas été retenu.

La commercialisation des parcelles se poursuit.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

4 500 €

#### ■ Friche Truffaut - Vineuil

En 2019, Agglopolys a acquis, pour un euro symbolique, l'ancien site industriel de l'entreprise Truffaut, d'une surface de 7,5 ha (4 ha de parcelles construites et 3,5 ha de parcelles agricoles).

En 2020, un bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup> a été démoli. Le forage, inutilisé depuis de très nombreuses années, a été remis en état pour les 3,5 ha de terres agricoles qui font l'objet d'une convention d'occupation avec l'entreprise Eliseeds 41. Cette dernière y cultive en agriculture biologique, des légumes rares et régionaux pour multiplier les semences.

L'année 2023 a vu la dernière phase de démolition (11 000 m<sup>2</sup> de hangars et de bâtiments).

#### BUDGET \_\_\_\_\_

510 000 € (démolition et dépollution du site)

#### Perspective 2024

- Réalisation d'une étude pour l'implantation d'un parc photovoltaïque.

#### ■ Site AFPA - Blois

En juin 2023, Agglopolys a acquis l'ancien centre de formation AFPA, idéalement placé au coeur du parc d'activités Blois-Nord/Villebarou, d'une surface de 5 ha. Le projet de la communauté d'agglomération est de valoriser ce foncier économique, qui une fois viabilisé, sera proposé à la vente.

2 locataires avec des baux précaires occupent certaines parties du site en attente d'une relocalisation définitive sur d'autres lieux (Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance et ASLD 41).

#### BUDGET \_\_\_\_\_

1 500 000 €

#### Perspective 2024

- Lancement des 1<sup>ères</sup> études de réhabilitation du site.

#### ► IMMOBILIER D'ENTREPRISE

##### ■ Le Lab – pôle d'entreprises d'Agglopolys

Depuis 2017, le Lab, situé dans les quartiers nord de Blois, propose une offre de services complète (pépinière, hôtel d'entreprises, coworking et salles de réunion en location) et fédère de nombreux acteurs de la création d'entreprise.

En 2020, le marché d'animation a été confié à la BGE Loir-et-Cher/Eure-et-Loir pour une durée de trois ans et trois mois.

Le Lab est un outil reconnu et efficace sur le territoire. Sa capacité d'accueil étant presque complète, un travail est mené avec les autres acteurs immobiliers du territoire pour répondre aux demandes d'installation.

**Bilan de cette 7<sup>e</sup> année de fonctionnement :**

- 80 % de remplissage sur la pépinière (10 entreprises/ 11 entrepreneurs) ;

- 100 % de remplissage en hôtel d'entreprises ;

- Renouvellement du marché d'animation du site confié à BGE Loir-et-Cher pour quatre ans ;

- Lancement d'un nouvel appel d'offre pour la gestion locative au vu de la fin de la concession avec 3 VALS Aménagement.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

**Fonctionnement : 120 000 € (animation/promotion)**

**Participation à la concession gérée**

**par 3 Vals Aménagement : 360 000 €**

#### Perspectives 2024

- Maintien des liens créés avec les acteurs de l'entrepreneuriat et développement de nouvelles actions tournées vers les cibles du Lab ;

- Mise en place d'un plan d'actions pour renouveler les résidents en pépinière qui arriveront en phase d'accompagnement à l'installation sur le territoire.

#### ■ Village d'entreprises de l'Arrou

Agglopolys poursuit la vente ou la location des cellules dont elle est propriétaire.

Toutes les cellules sont actuellement occupées, soit en location soit en mise à disposition de l'entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée portée par Agglopolys.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

**Dépenses : 13 561 €**

**Recettes : 49 261 €**

#### ■ Futur lieu-totem de l'innovation

Agglopolys, l'INSA Centre-Val de Loire et la chambre de commerce et d'industrie du Loir-et-Cher portent l'ambition de réhabiliter l'ancienne cantine Poulain à Blois, proche du campus universitaire.

Ce projet vise à renforcer l'interconnaissance et les coopérations entre les acteurs académiques et économiques afin d'accroître leurs capacités d'innovation et leur ancrage sur le territoire.

Cette opération permettra également d'achever la réhabilitation du site historique de la chocolaterie Poulain, qui s'inscrit dans un ambitieux programme de requalification du quartier Gare.

En 2023, Agglopolys a fait appel à un cabinet de conseil afin de coordonner et faire avancer les différents volets du projet.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

**Dépenses : 21 615 €**

#### Perspectives 2024

- Poursuite des études de définition du projet (offre de services, gouvernance, thématique du lieu, communication) ;

- Rachat du bâtiment Cantine Poulain pour porter la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation.

#### ► AIDES ÉCONOMIQUES

Par l'octroi d'aides directes, Agglopolys favorise le développement et le maintien de l'activité économique en soutenant les investissements immobiliers des entreprises, les programmes de recherche et développement, les projets hôteliers, la modernisation des commerces et TPE dans les centres-villes et centres-bourgs.

##### ■ Aides à l'immobilier d'entreprises

> **Transmanut (Vineuil)**

Fabrication de chariots automoteurs et transformation de camions de livraison pour le vrac. 55 salariés.

Projet : Extension de 4 500 m<sup>2</sup> des locaux productifs.

Investissement immobilier global : 5 M € HT.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

50 000 €

## > Aérocom (Les Montils)

Vois en montgolfières. 5 salariés

Projet : Réhabilitation d'un ancien site industriel pour y héberger le nouveau siège social et les locaux d'activités de l'entreprise. Budget global : 353 000 € HT.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
10 000 €

### Perspective 2024

- Évolution du règlement des aides à l'immobilier.

## ■ Aides aux commerces, artisans et TPE

Depuis 2019, ce dispositif soutient les entreprises dans leurs travaux de rénovation de vitrine, d'installation d'enseigne, de modernisation des locaux, d'investissements favorisant les économies d'énergie, l'accessibilité PMR...

En 2023, 12 commerces ont été aidés à Blois, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, Veuzain-sur-Loire, Fossé, Champigny-en-Beauce.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
50 172 €

### Perspective 2024

- Élaboration et mise en place d'un nouveau règlement d'aides aux commerces, intégrant des critères en faveur de la transition écologique et énergétique.

## ■ Aides nationales spécifiques et ponctuelles

Lauréat 2023 de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « rebond industriel » dans le cadre du nouveau plan d'investissement « France 2030 », Agglopolys a bénéficié d'une mission « coup de poing » pour détecter et soutenir les projets industriels structurants et innovants auprès d'une trentaine d'entreprises ciblées du territoire.

81 projets ont pu être identifiés pour un montant d'investissement de 123 M€, parmi lesquels le développement de la production de composants de moteur hydrogène pour la filière automobile, le développement d'une activité de maintenance des équipements pour la filière aéronautique, des projets d'efficacité énergétique... Une feuille de route industrielle territoriale a également été élaborée avec des axes prioritaires autour de l'accompagnement de la transition du secteur automobile et de sa diversification, le développement des compétences et l'attractivité des métiers industriels, l'aménagement de foncier dédié à l'industrie, l'accélération des processus d'innovation sur le territoire, l'encouragement à la collaboration entre les acteurs industriels locaux.

## ▶ CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

### ■ Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher

Dans le cadre de sa convention avec Agglopolys, la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) a mené plusieurs actions, notamment :

- Le 8<sup>e</sup> marathon étudiant de la création d'entreprise proposé par la chambre de métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire agence de Loir-et-Cher, le 30 novembre dans les locaux du Lab d'Agglopolys à Blois. Cet événement a pour vocation de sensibiliser les étudiants à la création d'entreprise en les faisant travailler sur des projets de création d'activité en équipes pluridisciplinaires.

Six équipes mixtes de 8 à 9 étudiants des différentes formations ont travaillé sur le thème « La technologie au service d'une société durable ».

- Une soirée ouverte aux artisans à Cour Cheverny, le 26 octobre, pour renforcer les liens entre les acteurs économique et présenter la stratégie foncière et économique du territoire.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement : 8 000 €

### ■ Mature Entreprise, la couveuse d'entreprises de la BGE de Loir-et-Cher

Mature Entreprise permet à des créateurs d'entreprises de démarrer et tester leur activité avant de s'immatriculer.

En 2023, dix entrepreneurs à l'essai ont pu bénéficier de ce dispositif dont six ont créé leur entreprise, un a abandonné son projet pour reprendre un emploi et trois poursuivront le dispositif en 2024.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement : 17 000 €

### ■ Association pour le développement de l'initiative économique (Adie)

Organisme de microcrédit et d'accompagnement professionnel, l'Adie propose également un microcrédit dédié à la mobilité (5 000 € maximum) pour favoriser l'accès ou le maintien dans un emploi salarié (financement d'un véhicule ou du permis de conduire...).

En 2023, l'Adie a aidé 19 entrepreneurs sur le territoire d'Agglopolys, ainsi que 8 salariés sur des questions de mobilité dont 70 % en quartier politique de la ville. Le montant total des prêts accordés par l'Adie s'élève à 70 972 €.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement : 5 000 €

### ■ Initiative Loir-et-Cher

L'association Initiative Loir-et-Cher soutient les chefs d'entreprise dans leurs projets de création/reprise ou de développement d'activité par des financements (prêts d'honneur de 1 500 € à 50 000 €) et un accompagnement gratuit par un parrain bénévole.

En 2023, elle a soutenu 60 entreprises et accordé 805 000 € de prêts d'honneur et aides sur le territoire d'Agglopolys. Ces actions ont permis la création ou le maintien de 233 emplois et ont produit un effet levier sur 5,3 M€ de prêts bancaires.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement : 35 000 €

### ■ Réseau Entreprendre Loire Vallée

Cette association favorise l'initiative économique en accompagnant des créateurs et repreneurs d'entreprises, créateurs d'emplois via des prêts d'honneur et un accompagnement personnalisé (rencontres et points d'étape avec des bénévoles).

Le taux de pérennité des entreprises lauréates est de 93 % après trois ans.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement : 2 000 €

## ■ Loir-et-Cher Tech

Cette association fédère les acteurs de la communauté numérique départementale et organise des événements visant à sensibiliser les entreprises, les institutionnels et le grand public aux enjeux économiques et sociétaux du numérique.

En 2023, Loir-et-Cher Tech a organisé un Startup Weekend généraliste et a repris l'organisation de Coding Goûters (destiné aux enfants) au Lab.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement : 5 000 €

## ■ FabLab Robert Houdin

Hébergé au pôle d'entreprises Le Lab à Blois pour la partie machines industrielles et à la Maison de Bégon pour la partie petit équipement, le FabLab est un espace ouvert à tous (particuliers et entreprises). Il est équipé de machines performantes (ordinateurs, imprimantes 3D, découpeuses laser, découpeuses vinyle, fraiseuses numériques...).

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement : 15 000 €

## ■ Ecologie industrielle territoriale

Lancée fin 2021 suite à l'appel à projets Ademe/Région sur l'écologie industrielle territoriale, cette démarche, portée par Agglopolys avec le concours de la CCI, encourage toutes les formes de coopération entre entreprises qui mutualisent et économisent les ressources (déchets, énergie, équipements, emplois...).

La démarche mise en place sur les parcs d'activités du nord-est de l'agglomération, en partenariat avec l'association « Les voisins : cercle de La Chaussée-Saint-Victor », permet également de sensibiliser les entreprises de toute l'agglomération aux enjeux de la transition écologique. 43 entreprises ont ainsi été auditées pour repérer les synergies possibles et plusieurs ateliers thématiques ont été organisés (eaux pluviales et eaux industrielles, déchets, mobilité, ressources humaines...). Une enquête réalisée auprès des salariés du secteur nord-est a par ailleurs permis d'identifier un potentiel important de développement du covoiturage (1 salarié sur 2 est prêt à covoiturer).

L'animation est assurée par la CCI dans le cadre d'une convention de partenariat avec Agglopolys.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
Fonctionnement  
Dépenses : 44 220 €  
Recettes : 30 954 € TTC

### Perspective 2024

- Demande de soutien à l'Ademe pour prolonger l'animation de la démarche sur une 3<sup>e</sup> année (2024-2025).

## ▶ ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

### ■ Salon de l'Immobilier d'Entreprise (Simi)

Depuis plusieurs années, Agglopolys participe au Simi en décembre, à Paris, sur le stand commun de la région Centre-Val de Loire et de l'agence régionale de développement Dév'up, afin de promouvoir le territoire auprès des promoteurs et investisseurs immobiliers.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
20 640 € TTC

## ■ Défi Inter Entreprises

L'année 2023 a marqué un nouveau record de participation pour ce 28<sup>e</sup> défi : plus de 560 équipes et plus de 2 400 convives au repas au Jeu de Paume, le 22 septembre. Un événement toujours aussi attendu qui montre bien la dynamique économique du territoire.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
40 000 €



## ■ Cosmetic Valley

Agglopolys a renouvelé son soutien à ce pôle de compétitivité national qui anime un réseau important d'entreprises, d'établissements de recherche ou de formation liés à la cosmétique. Environ 800 emplois sont liés à l'industrie cosmétique sur le territoire d'Agglopolys.

En décembre, un atelier Cosmetic Expert (sur le thème de la réduction des impacts sur l'environnement) a eu lieu dans les locaux de Procter & Gamble à Blois en présence d'autres adhérents et de l'Insa.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
12 000 €

## ■ Basket Club Entreprise ADA (BCE)

Agglopolys est membre du BCE depuis sa création. Ce dernier, intégré au club depuis sa professionnalisation, permet à plus de 250 entreprises partenaires de se retrouver régulièrement et de soutenir le club de basket de l'ADA qui évolue en Betclic Elite (Pro A).

## ■ Observatoire de l'économie et des territoires

Agglopolys est membre de cet observatoire avec qui elle mène chaque année des études en partenariat.

L'observatoire transmet régulièrement à Agglopolys des indicateurs socio-économiques et actualise l'atlas des parcs d'activités de l'agglomération.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
7 100 €

## ■ L'Économie aux Rendez-vous de l'histoire

La 10<sup>e</sup> édition de L'Économie aux Rendez-vous de l'histoire s'est tenue du 4 au 8 octobre, sous la présidence d'El Mouhoub Mouhoud, économiste et académicien. Ce festival dans le festival vise à décrypter les grandes questions économiques pour un large public.

45 rencontres ont eu lieu, avec 132 intervenants experts. 5 806 entrées ont été comptabilisées, soit un taux de remplissage moyen de 72 % (75 % en 2022).

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
50 000 €





## LE TOURISME

Le développement touristique du territoire Blois-Chambord-Val de Loire est structuré par le syndicat mixte du Pays des Châteaux (constitué d'Agglopolys, de Beauce Val de Loire et de Grand Chambord) et son office de tourisme intercommunautaire, au sein desquels Agglopolys tient une place centrale. Ce partenariat permet de mutualiser les moyens et de partager une unique et ambitieuse stratégie en matière d'accueil, de communication, d'animation et de commercialisation.

### ■ Nombre de nuitées 2023

En 2023, la destination Blois-Chambord Val de Loire a enregistré 1 978 249 nuitées, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2022. (1 804 643) pour une taxe de séjour collectée de 1,4 million d'euros (1 million en 2022).

66 % des nuitées sont réalisées sur le périmètre d'Agglopolys, soit un volume de 1 310 353 nuitées.

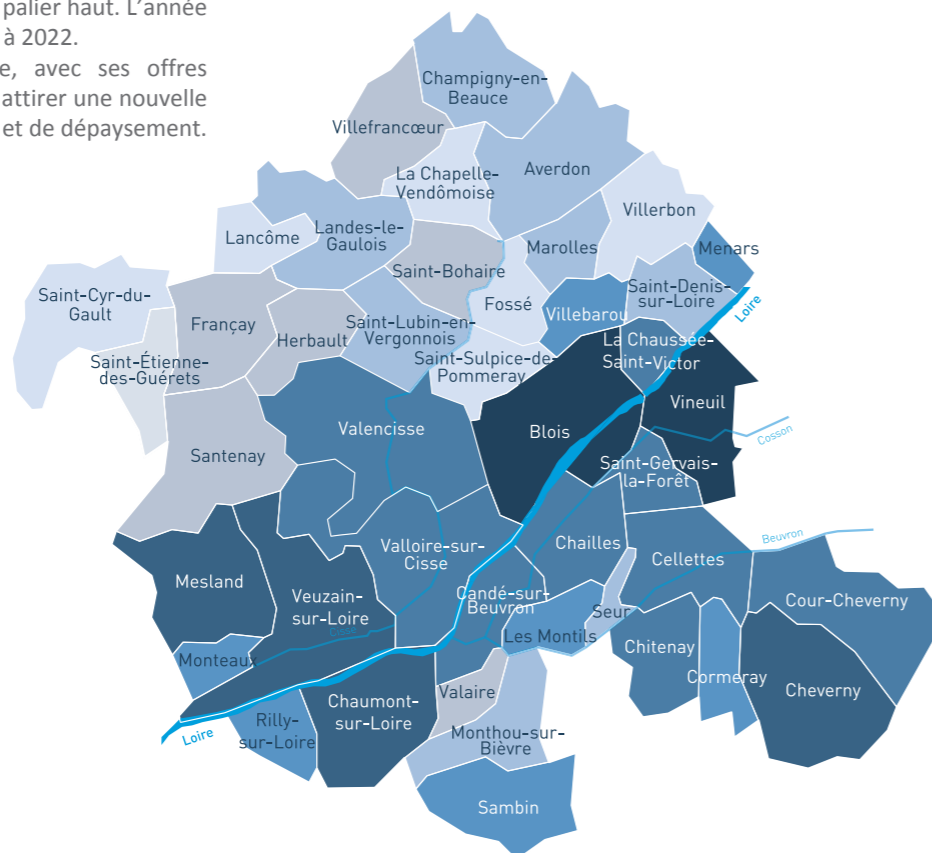
### ▶ LA DESTINATION TOURISTIQUE BLOIS-CHAMBORD VAL DE LOIRE

Après une croissance exceptionnelle de la fréquentation touristique en 2022, le secteur semble se stabiliser sur un palier haut. L'année 2023 a été très bonne, relativement identique à 2022.

La destination Blois-Chambord-Val de Loire, avec ses offres châteaux, Val de Loire et vélo, est parvenue à attirer une nouvelle clientèle nationale en quête d'activités nature et de dépaysement.

#### > NOMBRE DE NUITÉES 2023

- Plus de 100 000 nuitées
- Plus de 50 000 nuitées
- Entre 10 000 et 50 000 nuitées
- Entre 5 000 et 10 000 nuitées
- Entre 1 500 et 5 000 nuitées
- Entre 500 et 1 500 nuitées
- Moins de 500 nuitées
- Non référencé



### ■ Promotion et animation touristique

En 2023, le Pays des Châteaux a reversé 950 000 € du produit de sa taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunautaire Blois-Chambord-Val de Loire, pour assurer l'accueil des visiteurs et la promotion du territoire avec les actions et outils suivants :

- Éditions : guide pratique, carte des châteaux à vélo, brochures groupes, séjours individuels, pochettes randonnées pédestres, pochettes pass châteaux, coffrets cadeaux... ;

- Sites internet et webmarketing : au site internet général de la destination ont été ajoutés deux sites spécifiques, Châteaux à vélo et Loire Concept (offres autour de la Loire), incluant les images des sept webcams installées sur la destination ;

- Campagne de communication, notamment en lien avec le site Loire Concept ;

- Actions collectives et animation professionnelle : opérations « 2 x plus de goût » et « 2 x plus de couette », promotion Des lyres d'été, animations avec la fête du vélo au départ du lac de Loire ;

- Magazine *Châteaux de la Loire*, dédié aux offres nature ;

- Presse : relations presse, achat média...

Le Pays des Châteaux a également renforcé son soutien aux manifestations culturelles et touristiques qui participent à l'attractivité de la destination Blois-Chambord Val de Loire. 135 000 € de subventions ont ainsi été alloués à l'organisation de 46 festivals, saisons culturelles, animations, concerts prévus en 2023 (dont 28 sur le territoire d'Agglopolys).

### ▶ LES PISTES CYCLABLES À VOCATION TOURISTIQUE

Les itinéraires cyclables Loire à vélo (itinéraire interrégional) et Châteaux à vélo (réseau local de boucles touristiques connectées à la Loire à vélo) ont été, ces dernières années, les principaux postes d'investissement pour une diversification touristique.

En septembre 2023, deux compteurs vélo permanents ont été installés à Chaumont-sur-Loire et au lac de Loire pour suivre la fréquentation des itinéraires, évaluer les investissements portés par la collectivité (Loire à vélo, aménagements du lac de Loire, etc.) et anticiper les aménagements (réfection de pistes cyclables). Les données sont transmises automatiquement à l'Observatoire national des véloroutes.

Les compteurs ont totalisé 14 400 passages à Chaumont-sur-Loire et 19 670 passages au lac de Loire sur le dernier trimestre 2023. Le compteur historique de Muides-sur-Loire comptabilise quant à lui 61 640 passages, soit 0,9 % de plus par rapport à 2022.

En parallèle, le Pays des Châteaux mène une opération de remise à niveau du réseau de boucles des *Châteaux à vélo*. Pour ce faire, le Pays des Châteaux a renforcé son ingénierie dédiée aux itinéraires touristiques (cyclables mais aussi pédestres et équestres) avec la volonté d'améliorer la qualité de ce réseau cyclable mis en place il y a 20 ans.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Investissement** : 14 000 €

#### Perspective 2024

• Lancement d'une étude marketing sur les boucles Châteaux à vélo, afin d'améliorer la notoriété du réseau cyclable.

### ▶ LA RANDONNÉE PÉDESTRE

En 2023, Agglopolys a poursuivi le développement de boucles pédestres en partenariat avec le comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP). Quinze sentiers ont été balisés (Chambon-sur-Cisse, Chaumont-sur-Loire, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Mesland, Molineuf, Monteaux, Onzain, Rilly-sur-Loire, Seillac, Monthou-sur-Bievre, Sambin, Cellettes et Saint-Gervais-La-Forêt).

La signalétique directionnelle et informative de ces circuits sera posée en 2024. Chaque boucle est identifiée par un panneau de départ, un balisage (peinture et signalétique directionnelle) et une fiche de randonnée. L'objectif est de mailler l'ensemble des communes inscrites au schéma intercommunal de la randonnée pédestre.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement** : 11 000 € (entretien des sentiers)  
**Investissement** : 30 000 €

#### Perspective 2024

• La convention entre Agglopolys et le CDRP sera renouvelée pour la période 2024-2026. L'objectif est de terminer la création des derniers itinéraires de randonnée inscrits dans la convention. En parallèle, un état des lieux des sentiers existants sera réalisé pour faciliter leur entretien.

### ▶ LA RANDONNÉE ÉQUESTRE

En 2023, le circuit équestre « La vallée de la Cisse à cheval » a été complété par des barres d'attache chevaux. Elles ont été implantées dans toutes les communes traversées, en fonction de points stratégiques de haltes pour les cavaliers. Ce circuit de 80 km proposé par la fédération Équiberté 41 sera entièrement finalisé en 2024 lorsque les panneaux informatifs seront posés sur ces mêmes haltes.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement** : 3 000 € (entretien du circuit)  
**Investissement** : 10 000 €

#### Perspectives 2024

• Renouvellement de la convention entre Agglopolys et Équiberté41 pour la période 2024-2026. Elle aura pour objet l'entretien du circuit ;

• Ouverture d'un nouveau circuit nommé « 5 jours-5 châteaux », porté par le Pays des Châteaux, car il traverse plusieurs intercommunalités.





## LE LAC DE LOIRE ET LE CAMPING VAL DE BLOIS

### ■ Camping

La société Camping Loisir, gérante du camping du lac de Loire depuis 2017, a réalisé de nombreux investissements (aménagement d'un snack, de terrains de jeux et d'espaces de détente pour cyclistes, mise en location de vélos) qui ont permis d'améliorer les services, la qualité de l'accueil et les recettes. De nouveaux types d'hébergements légers (tentes et chalets) complètent et qualifient l'offre d'hébergement.

Après une année 2022 déjà très satisfaisante, la société a réalisé une saison exceptionnelle avec son meilleur chiffre d'affaires depuis la reprise d'exploitation en 2017 : près de 33 000 nuitées ont été comptabilisées (+ 13,8 %).

### ■ Valorisation du site du Lac de Loire

La revalorisation globale du site du lac de Loire est un très important chantier mené par Agglopolys depuis quelques années. Le projet s'est concrétisé en 2023 pour aboutir à une autorisation de programme à 8 M€, comprenant trois chantiers : transformation de la capitainerie (bâtiment emblématique du lac de Loire) en un restaurant panoramique ; rénovation des bâtiments situés à l'entrée du site, indispensables aux activités du camping et de canoë-kayak, qui pourraient accueillir d'autres prestataires de loisirs ; aménagement paysager des espaces publics incluant l'intégration et la rénovation de la piscine.

Cette base de loisirs aménagée à la fin des années soixante a été un lieu incontournable du Blaisois pendant plus de 20 ans. L'objectif est d'en faire un site adapté aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle, qui permettra de découvrir un environnement et de profiter de paysages exceptionnels.

Les travaux sont prévus jusqu'en 2027 sur l'ensemble du site.

En 2023, deux études de programmation ont été finalisées sur la capitainerie et les hangars afin de définir précisément les besoins pour chacun des bâtiments, la répartition des espaces en fonction des différents usages, et d'évaluer toutes les normes à prendre en considération (risques d'inondations, normes d'accessibilité, etc.).

Une étude Plan Guide a permis de préciser les attentes de la collectivité quant aux aménagements de l'espace public : renaturer le lieu, créer des lieux de promenades et d'accès au fleuve (plage verte).

#### BUDGET \_\_\_\_\_

##### Investissement :

223 727 € (études, diagnostic, travaux)

77 000 € (études, plan, guide)

Autorisation de Programme 2024 – 2027 : 8 M€

#### Perspectives 2024

- Marchés de conception réalisation sur les bâtiments ;
- Étude d'impact sur le site ;
- Maîtrise d'oeuvre des espaces publics ;
- Étude de programmation sur la Piscine.

## L'OBSERVATOIRE LOIRE

Agglopolys accompagne l'association Observatoire Loire pour ses missions liées à la valorisation du patrimoine ligérien, à l'organisation d'animations nature et au développement de la batellerie traditionnelle.

Bien que destinée à une large clientèle, notamment touristique, l'activité principale reste dominée par les scolaires. 544 animations nature ont été organisées pour 9 500 personnes, dont plus de 5 600 scolaires. En parallèle, les balades en bateau attirent toujours une large clientèle avec plus de 6 829 passagers pour 73 000 € de recettes.

400 visiteurs ont franchi les portes de la scénographie et 2 300 personnes ont visité l'espace accueil et la boutique.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Subvention : 105 000€

## LA MAISON DE LA NATURE ET DE LA RÉSERVE

Porte d'entrée de la réserve naturelle nationale de Grand-Pierre et Vitain, la Maison de la nature et de la réserve (MDNR) est un espace pédagogique dédié à l'éducation à l'environnement.

Agglopolys soutient le comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement (CDPNE) qui exploite la MDNR, par le biais d'une subvention annuelle de fonctionnement.

De nombreuses animations, sorties nature et ateliers se sont déroulés pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne : 20 ateliers (sur les 28 prévus) et 18 sorties thématiques dans la réserve (sur les 26 prévues) ont sensibilisé 202 enfants et 163 adultes. À cela s'ajoutent les scolaires (658 visiteurs), les accueils collectifs d'enfants (55 visiteurs), l'accueil de centres de loisirs (108 visiteurs), et les rendez-vous nature (182 visiteurs), soit 1 368 visiteurs sur l'ensemble des animations en lien avec la réserve.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Subvention : 15 000 €

## L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT



## L'AGRICULTURE

Agglopolys œuvre en faveur du développement d'une agriculture de proximité. Cela se traduit notamment par la valorisation des produits locaux en circuits courts, le soutien des filières viticoles et l'accompagnement à l'installation des agriculteurs.

### ► PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIR-ET-CHER

#### ■ En direct de nos fermes

En 2023, la chambre d'agriculture a actualisé la liste des agriculteurs engagés dans le dispositif « En direct de nos fermes », soit 55 (contre 35 en 2019), ce qui a permis de ré-éditer la carte papier. Les agriculteurs signataires bénéficient d'une meilleure identification sur les marchés en tant que producteurs en circuit court, grâce à une bêche « En direct de nos fermes ».

#### ■ Projets d'aménagement sur le territoire

La chambre d'agriculture conseille les communes de l'agglomération sur les projets ayant un impact sur l'activité agricole. Elle accompagne par ailleurs les projets d'installation agricole en secteur périurbain (maraîchage, horticulture...).

En 2023, elle a également réalisé un état des lieux des parcelles concernées par la future zone d'activités économique Nord-Est à La Chaussée-Saint-Victor.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 18 312 €

### ► ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ÉTUDE ET DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES (ADELFA)

Depuis 2011, Agglopolys adhère à l'ADELFA, association gestionnaire du dispositif de lutte contre la grêle. Sa participation financière permet d'étendre la couverture géographique du dispositif pour assurer une meilleure protection des vignobles, premiers bénéficiaires.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 28 789 €

### ► SYNDICAT DES AOC CHEVERNY ET COUR-CHEVERNY

La fête des vendanges est devenue un rendez-vous œnotouristique incontournable en Loir-et-Cher et au-delà. Sa 12<sup>e</sup> édition, le 2 septembre, qui a attiré près de 5 700 visiteurs, a été l'occasion de fêter les 30 ans des AOC Cheverny et Cour-Cheverny.

Agglopolys a par ailleurs accompagné le syndicat dans l'organisation de leur 1<sup>er</sup> Wine meeting, les 9 et 10 février.

Cet événement a permis de faire découvrir des vins, des caves, du terroir et des vignerons à 11 importateurs venant des USA, d'Italie, d'Angleterre et d'Indonésie.

Agglopolys a enfin assuré la promotion de l'AOC Cheverny/Cour-Cheverny lors du festival bd BOUM.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 7 500 €

### ► SYNDICAT DE L'AOC TOURAINE MESLAND

Agglopolys a de nouveau soutenu le syndicat dans ses actions de promotion : salon des vins à Onzain, marché de Chaumont-sur-Loire, randonnée...

Elle a également participé à la promotion de l'AOC Touraine-Mesland lors des Rendez-vous de l'histoire.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 2 500 €

### ► PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2018, Agglopolys participe avec les deux autres intercommunalités membres du Pays des Châteaux à la mise en oeuvre du projet alimentaire territorial (PAT). Cette stratégie locale concertée avec toutes les parties prenantes de la question alimentaire vise à permettre à tous d'accéder à une alimentation locale et de qualité.

En 2023, le Pays des Châteaux et ses partenaires ont renouvelé l'appel à candidatures aux communes du territoire pour leur permettre de bénéficier d'un accompagnement en restauration collective (éducation au goût, lutte contre le gaspillage alimentaire, approvisionnement en produits locaux et biologiques).

D'autres projets se sont également structurés et développés : approvisionnement de l'aide alimentaire en produits locaux (projet Parmentier), accompagnement des agriculteurs aux pratiques agroécologiques (Acclim'agri), remobilisation des friches agricoles, défi alimentation positive.

# L'EMPLOI, L'INSERTION, L'INFORMATION JEUNESSE

Pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des habitants de son territoire, Agglopolys poursuit ses missions en maintenant ses partenariats avec des structures et associations référentes en matière d'insertion et d'emploi.

## L'EMPLOI

Face aux enjeux de tensions de recrutement des entreprises du territoire dans de nombreux secteurs d'activité, Agglopolys a souhaité, en 2023, étoffer ses services aux entreprises en développant ses missions en matière d'emploi et d'insertion économique.

Depuis la dissolution de la maison de l'emploi du Blaisois au 31 décembre 2022, Agglopolys a repris en régie une partie de ses activités, en particulier le pilotage de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD), pour laquelle Agglopolys avait obtenu l'habilitation en décembre 2022. À ce titre, Agglopolys a recruté au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la cheffe de projet TZCLD, précédemment salariée de l'association.

La reprise des moyens délégués à la Maison de l'emploi a permis d'envisager le renforcement et la reconfiguration de la direction du développement économique et touristique, afin de mieux répondre aux enjeux majeurs qui bouleversent l'économie.

### Comité de développement de l'emploi (Codeve)

À la suite de la création d'un poste de responsable de l'enseignement supérieur, de l'emploi, de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, Agglopolys intervient activement depuis le mois de septembre dans les groupes de travail sectoriels du Codeve. Ces groupes copilotés par l'État et le Conseil régional réunissent les acteurs publics et privés pour répondre aux problématiques de recrutements des entreprises. Agglopolys participe ainsi aux groupes de travail des secteurs BTP, Agriculture, Sanitaire et social, Hôtellerie restauration tourisme et coanime le Codeve industrie avec la CCI.

Les axes de travail portent sur l'attractivité des secteurs et des métiers, notamment à partir de la mobilisation des publics en recherche d'emploi, en reconversion, l'implication des entreprises et acteurs de l'emploi, mais aussi sur le développement des compétences, l'accompagnement RH des entreprises et les freins à l'emploi (mobilité, logement, santé...).

### Comité local école entreprise

En complément de son activité dans les Codeve, Agglopolys contribue au développement des relations écoles/entreprises en participant activement au comité local écoles-entreprises piloté par l'Éducation nationale et le conseil régional. Avec une ingénieure de l'orientation du conseil régional, Agglopolys a créé un agenda partagé des événements de promotion des métiers, à la demande de la communauté éducative, et par extension de l'ensemble des acteurs économiques et d'emploi du territoire.



### > Événements 2023

- Agglopolys a participé aux assises de l'emploi organisées par la CCI (rencontre de restitution en mai 2023) et à la semaine de l'industrie (en novembre).

- Fin 2023, la plateforme de formation « Meetmap41 » (à destination des scolaires et des entreprises notamment) a été créée en partenariat avec l'Observatoire des territoires, la CCI, le conseil régional et le Département de Loiret-Cher.

- Agglopolys a également participé aux actions de Jeunes&Pro41 (simulation d'entretien) initiées par la Mission locale en vue d'accompagner les jeunes diplômés vers l'emploi, ainsi qu'aux speed dating organisés par le collège Rabelais pour préparer les collégiens à la recherche de leur stage de 3<sup>e</sup>.

### Perspectives 2024

- Poursuite et développement des collaborations dans les champs de l'emploi, l'insertion économique, les relations écoles/entreprises ;
- Déploiement de la gestion provisionnelle des emplois et des compétences territoriale (GPECT) et accompagnement des entreprises dans leurs problématiques de compétences/recrutements ;
- Développement d'une stratégie d'économie sociale et solidaire.

### ■ Territoire zéro chômeur de longue durée

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Agglopolys a repris en régie l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) qui était portée, par mandatement, par la Maison de l'emploi du Blaisois depuis 2019 dans le quartier Quinière Cabochon Médecin Gambetta de Blois.

Changement de présidence au sein du Comité Local pour l'Emploi au 15 septembre, Yann LAFFONT succède ainsi à Benjamin VETELE. Quatre réunions d'information ont été organisées avec Pôle emploi, le CIAS du Blaisois et la Maison des cohésions sociales du département, à destination de 385 habitants du quartier. 21 personnes ont été reçues en entretien individuel.

En septembre 2023, une permanence a été mise en place au centre Quinière Rosa Parks les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis après-midi de chaque mois, ce qui a permis de rencontrer 19 personnes.

Une formation spécifique TZCLD (d'une durée de sept jours pour douze stagiaires) a été mise en place en concertation avec la Région Centre-Val de Loire et portée par le GRETA. Elle a démarré le 20 novembre.

Sur les 146 personnes rencontrées depuis mars 2020, 22 sont en emploi en entreprise blésoise à but d'emploi Yaka-Blois (EBBE), 22 sont en emploi hors EBBE (CDD, CDI, formation, création d'activité), 38 restent en attente de solution, 16 ne sont plus éligibles, 48 se sont retirées du projet.

L'entreprise Yaka-Blois développe des activités dans quatre filières :  
- Pôle réemploi (collecte, tri et relouping de vêtements et d'objets de seconde main, atelier couture et menuiserie) ;  
- Pôle alimentation (mise en place d'un groupement de commandes à destination des habitants avec collecte des invendus du lycée horticole et d'autres maraîchers, participation au projet Parmentier) ;

- Pôle maraîchage (production maraîchère à destination des habitants du quartier en complément de la production existante sur le territoire) ;
- Pôle services (pour le compte d'Agglopolys, distribution de composteurs individuels pour les habitants des quartiers ouest).

### > Événements 2023

- Participation à la Grappe régionale TZCLD, le 14 mars à Blois et le 06 juin à Bléré ;

- Témoignage sur les bonnes pratiques du comité local pour l'emploi (CLE) de Blois lors de trois sessions de formation TZCLD nationale le 15 mars, le 6 juillet et le 23 novembre ;

- Participation à l'assemblée générale du fonds ETCLD à Rennes le 30 juin ;

- Mise en place d'un atelier spécifique estime de soi pour deux groupes de 8 personnes volontaires le 13 juillet et le 30 août ;

- Ouverture de l'EBBE Yaka Blois le 1<sup>er</sup> août avec l'embauche de 15 personnes issues de la privation d'emploi et inauguration le 30 septembre ;

- Participation à la mobilisation pour l'avenir de l'expérimentation, à Paris le 25 septembre ;

- Participation à la manifestation place de la Concorde à Paris le 24 octobre afin d'alerter les parlementaires sur le Projet Loi Finances 2024. 11 millions d'euros supplémentaires ont été obtenus sur le PLF 2024 sur les 20 attendus ;

- Participation à la grève du chômage le 7 novembre ;

- Participation à la rencontre territoriale du fonds ETCLD à Saumur les 13 et 14 novembre ;

- Accueil de la rencontre régionale le 15 décembre, coorganisée par la Région Centre-Val de Loire, l'association nationale TZCLD et le COORACE Centre-Val de Loire.

### Perspectives 2024

- Poursuivre la mobilisation du public ;
- Impliquer et fidéliser les partenaires dans la fabrique du consensus ;
- Accompagner l'EBBE dans le déploiement de ses activités.

## L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INFORMATION DES JEUNES

### ■ La Mission locale

La Mission Locale accompagne gratuitement les jeunes de 16 à 25 ans vers l'autonomie et l'emploi après leur sortie du système scolaire. Elle est principalement financée par Agglopolys, l'État, la Région Centre-Val de Loire et le Département de Loir-et-Cher.

En 2023, la Mission Locale a accompagné 2 858 jeunes, dont 1 155 ont été accueillis pour la première fois. 75 % d'entre eux résident sur le territoire d'Agglopolys.

Elle a facilité leur accès à plus de 523 formations, 341 stages en entreprise, 2 361 emplois et 158 contrats en alternance, 73 retours en scolarité et 113 missions de service civique.

Un nouveau site a ouvert au sein des quartiers prioritaires de la ville de Blois. La permanence en partenariat avec la commune de Vineuil s'est poursuivie.

Dans le cadre du contrat engagement jeune (mis en place au niveau national en mars 2022), l'association propose des ateliers gratuits sur de nombreuses thématiques, comme Codissimo (préparation au Code de la route et accès à des simulateurs de conduite).

### BUDGET \_\_\_\_\_

Subvention de fonctionnement : 121 000 €

### ■ Le Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Association d'éducation populaire agréée Éducation nationale, le BIJ permet à tous les jeunes de 15 à 30 ans de trouver des informations sur l'ensemble de leurs préoccupations. L'accueil y est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

En 2023, le BIJ a organisé 292 actions de sensibilisation sur différents thèmes, des ateliers dans les lycées, collèges, établissements d'enseignement supérieur, école de la deuxième chance, mission locale... Il coordonne également l'organisation des forums jobs d'été et alternance en partenariat avec Agglopolys et les villes de Blois, Vineuil et Veuzain-sur-Loire.

Investi sur le champ de l'engagement, le BIJ organise le forum de service civique chaque année en septembre et accompagne des jeunes qui ont le souhait de s'investir en tant que volontaire en France ou à l'étranger (service civique, CES, SNU...)

Les actions d'animation ont concerné 7 156 personnes, dont 1 033 ont été accompagnées en entretien individuel.

Deux points Information Jeunesse fonctionnent à Vineuil et Veuzain-sur-Loire en lien direct avec le BIJ, qui anime également une permanence à la maison d'arrêt de Blois deux fois par mois.

Le BIJ assure aussi la coordination de plusieurs réseaux tels que les Promeneurs du Net 41 et le Réseau des Acteurs Jeunesse du Département (REDAJ).

« La Boussole des jeunes », outil innovant d'information sur les thématiques emploi/formation et logement à destination des 15/30 ans, a été déployé au niveau départemental courant 2022 en vue de lutter contre le non-recours aux droits.

### BUDGET \_\_\_\_\_

Subvention de fonctionnement : 60 000 €

### ■ L'école de la 2<sup>e</sup> chance Val de Loire (E2C) - site de Blois

L'école de la 2<sup>e</sup> chance Val de Loire accueille en formation les jeunes du Loir-et-Cher de 16 à 30 ans les plus éloignés de l'emploi, avec ou sans le bac.

La spécificité de l'E2C repose sur trois piliers : une formation individualisée et en alternance (immersions professionnelles), un accompagnement global (social, citoyen, professionnel) prenant en compte la situation personnelle de chacun, une formation pour développer et acquérir des compétences adaptées au projet professionnel.

L'E2C relaie et s'appuie sur des actions phares pour répondre aux enjeux des entreprises et du territoire blésois et faciliter la mise en relation directe avec les jeunes : participation aux jobs d'été, Human Tech Days, aux coulisses du bâtiment, aux forums emploi et formation du territoire ; découverte de différents secteurs d'activité avec 40 visites d'entreprises et présentations d'organismes de formation.

Plusieurs actions culturelles et citoyennes ont été réalisées dans le cadre de partenariats avec la fondation d'entreprise Carrefour, la fondation Groupe EDF, etc.

L'E2C Val de Loire a accompagné 81 jeunes sur le site de Blois en 2023. Le taux d'accès à l'emploi ou à la formation en 2023 est de 64 %.

### BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 50 000 €

### Perspectives 2024

- Déménagement sur un nouveau site (actuellement dans les anciens locaux de l'AFPA) ;
- Dix ans de l'E2C.





## L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le pôle d'enseignement supérieur de Blois participe au développement économique et social de l'ensemble de l'agglomération. Près de 4 000 étudiants sont inscrits dans diverses filières (santé, droit, communication, hôtellerie, technique et production...) au sein de 14 établissements.

### ■ Soutien à l'INSA (Institut national des sciences appliquées) Centre-Val de Loire

En 2023, la Communauté d'agglomération de Blois a renouvelé son soutien au fonctionnement de l'INSA :

- Elle a été particulièrement attentive aux liens tissés avec les entreprises du territoire au sein desquelles sont réalisées des missions industrielles et des prestations technologiques.

- L'Agglomération a accompagné par ailleurs le projet d'extension des locaux pédagogiques dans le quartier de la gare de Blois. Ainsi, la construction du nouveau bâtiment, menée par l'État, a bénéficié du soutien d'Agglopolys.

- Agglopolys porte de son côté la maîtrise d'ouvrage d'un complexe sportif à vocation pédagogique (dans le quartier de la gare), le cahier des charges national de l'INSA prévoyant l'obligation de proposer des cours de sport. Les travaux ont démarré en septembre 2023.

### ■ Autres soutiens

- En 2023, Agglopolys a de nouveau accordé une subvention à l'université de Tours, pour contribuer aux frais liés aux formations juridiques et scientifiques dispensées à Blois (niveau bac + 2 à bac + 8).

- Elle a accompagné le projet de transformation de la licence de droit Blois en une licence professionnalisante assistant juridique et droit du numérique, en lien avec les besoins en numérique des entreprises locales, des institutions et collectivités locales.

- Elle s'est fortement engagée dans la reconstruction du CFA interprofessionnel de la chambre de métiers, pour un montant de 500 000 €, à raison de 100 000 € par an pendant cinq ans. L'année 2023 était celle du dernier versement.

- Le soutien de 20 000 € accordé au campus CCI en 2022 pour l'ouverture d'un master design et stratégie de l'innovation, a été renouvelé en 2023.

En partenariat avec l'Observatoire de l'économie et des territoires, Agglopolys a mis à jour son Guide de l'enseignement supérieur pour les entreprises. Ce guide ré-édité en novembre 2023, vise à faire connaître aux entreprises l'ensemble des formations et services proposés par les établissements d'enseignement supérieur locaux. Il a été présenté au cours de l'événement « ESI » (économies, synergies, innovations) organisé par Dev up en collaboration avec Agglopolys, dans l'objectif de promouvoir les ressources des établissements de l'enseignement supérieur et développer les coopérations avec les acteurs économiques.

### ■ Le schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (SLESRI)

Le SLESRI vise à décliner les orientations stratégiques du schéma régional SRESRI à l'échelle d'Agglopolys, en prenant en compte les particularités et les besoins spécifiques du territoire en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de vie étudiante.

Pour peser en véritable pôle d'enseignement supérieur « d'équilibre et de proximité », Agglopolys, la Ville de Blois, le Département de Loir-et-Cher et leurs partenaires dont l'INSA, sont amenés à repenser leur stratégie afin de renforcer son attractivité.

Pour construire un projet de développement commun, Agglopolys a piloté en 2023 la mise en place d'ateliers de concertation. Des ambitions communes ont été précisées : développer l'offre de formation, favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et accompagner les parcours de réussite, renforcer les coopérations entre mondes académique et économique, favoriser l'engagement des étudiants, leur ancrage sur le territoire et la qualité de vie.

#### BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 319 531 €  
Investissement : 400 000 €  
(dont études pour le complexe sportif INSA : 300 000 €)

#### Perspectives 2024

- Rédaction du SLESRI ou de la convention-cadre ;
- Poursuite des travaux du complexe sportif à vocation pédagogique pour l'INSA ;
- Soutien au développement des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'aux projets de collaboration avec les acteurs économiques de l'agglomération, dont le campus universitaire du centre hospitalier de Blois.

## LES INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ► NOMBRE D'ÉTUDIANTS SUR LE TERRITOIRE D'AGGLOPOLYS :



En 2020	En 2021
3639	3771
En 2022	En 2023
3680	3670



## LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Instaurés par la loi HPST (hôpital, patients, santé et territoire) en 2009, les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils privilégiés de coordination et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Leur ambition : permettre la construction d'une politique locale de santé sur un territoire donné en y associant ses habitants et l'ensemble des acteurs locaux en santé.

Le contrat local de santé est un outil porté par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité, ayant pour objectif de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé par le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé.

Agglopolys a signé le 25 janvier 2023 son premier Contrat local de Santé à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Blois.

La convention co-construite avec les différents partenaires du territoire réunit quatre axes stratégiques :

- Vieillir en bonne santé ;
- Favoriser le bien-être de tous et la santé mentale ;
- Agir sur les déterminants de santé de la population ;
- Faciliter un accès aux soins au plus près des habitants et un cinquième axe transversal sur la communication pour une meilleure coordination des acteurs tournés vers la santé environnement.

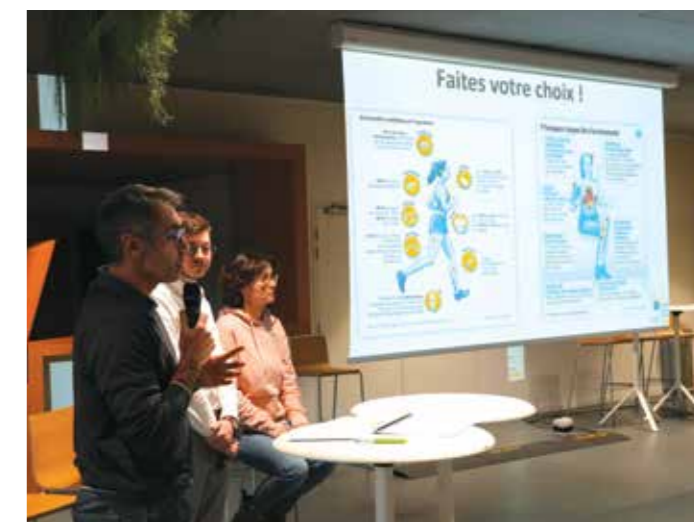
Les signataires de la convention sont au nombre de onze : l'Agence Régionale de Santé, la préfecture de Loir-et-Cher, la Région Centre Val de Loire, le Département de Loir-et-Cher, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre Hospitalier de Blois, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé la Salamandre, Santé Escalade 41, la Ville de Blois, le CIAS du Blaisois et Agglopolys.

L'année 2023 fut donc la première année de fonctionnement du CLS. La gouvernance proposée à titre expérimental dresse un bilan très positif. L'organisation des déjeuners de la santé (temps de

rencontre et d'interconnaissance pour et par les acteurs de la santé territoire) a été un succès.

Côté projets, l'accent fut porté cette année sur le soutien apporté aux aidants par la tenue de deux forums organisés par le CIAS du Blaisois. Les élus d'Agglopolys ont pu suivre une sensibilisation à la santé mentale dans la suite du forum organisé dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale.

Une action avec la Ville de Blois a eu lieu en fin d'année sur la lutte contre les discriminations liées à la santé avec la programmation d'un spectacle de danse et d'ateliers pour des étudiants en formation sanitaire et sociale du lycée La Providence.



#### BUDGET \_\_\_\_\_

Dépenses : 10 000 €

#### Perspectives 2024

- Priorité au sport santé avec notamment une journée sport santé nutrition, dans le cadre de l'[In]Pulse Tour en mars ;
- Étape du Bus du cœur des femmes à Blois : déploiement d'un village santé ;
- Poursuite des déjeuners de la santé.



## LES MOBILITÉS

Agglopolys poursuit son action en faveur des déplacements alternatifs aux véhicules individuels : réorganisation et modernisation du réseau de transport Azalys, développement des mobilités douces avec la création de nouvelles pistes cyclables et le développement de l'autopartage.

### COMITÉ DES PARTENAIRES

Le comité des partenaires, instance de concertation autour des mobilités, forte de 52 membres répartis en plusieurs collèges représentant les acteurs du monde économique, du monde associatif, les élus et les usagers, s'est réuni deux fois en 2023 :

- Le 13 mars pour récolter l'avis des partenaires sur la modification du taux du versement mobilité de 1 % à 1,15 %

- Le 21 novembre pour échanger sur le schéma directeur cyclable, l'expérimentation d'autopartage, les lignes de covoiturage et les lignes de bus interurbaines mises en place le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les groupes de réflexion « favoriser les modes actifs de proximité » et « plans de mobilité entreprises » donnent lieu à un dialogue constructif et approfondi sur des sujets pour lesquels habitants et entreprises s'impliquent tout particulièrement.

### MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ

#### Plan de mobilité interadministrations

La Ville de Blois, Agglopolys et le CIAS du Blaisois s'engagent dans une démarche de plan de mobilité interadministrations. Ce projet interne vise à réduire l'impact et le coût des déplacements des agents sur l'environnement et à privilégier les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Après une phase de diagnostic en 2022, les premières actions ont été mises en place en 2023 : plusieurs actions de communication et de mobilisation, renforcement de la flotte de VAE à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels.

#### Maison des Mobilités

La Maison des Mobilités vise à favoriser et accompagner les changements de comportement en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle. Le local a été acquis à proximité de la gare de Blois. L'offre de services de ce futur équipement a été définie avec les différents partenaires. La gouvernance, le mode de gestion et le modèle économique sont en cours de définition.

#### Perspectives 2024

- Livraison du local ;
- Définition et travaux d'aménagement intérieur ;
- Développement des moyens et outils pour la future offre de service.

### LES TRANSPORTS EN COMMUN

#### Réseau de transports Azalys

Deux ans après la mise en place du nouveau réseau (avec renouvellement du contrat de délégation de service public avec Keolis pour 8 ans), des ajustements ont été faits au 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

- Adaptation de la ligne du dimanche qui ne dessert plus la commune de Villebarou. Cette dernière est désormais desservie par la ligne F qui propose une desserte plus rapide via l'avenue de Châteaudun ;

- Adaptation de la ligne G sur son terminus de ligne en lien avec les besoins des entreprises du Parc d'Activités des Gailletrous ;

- Ajustement de la ligne C avec un terminus à Grain d'Or en remplacement de Moulin Chouard, le quartier n'étant pas adapté à la circulation des bus.

#### Refonte du transport scolaire

L'objectif de la communauté d'agglomération était de garantir plus d'équité territoriale et de créer une offre périurbaine.

Azalys a désormais trois types de lignes de transports :

- Les lignes urbaines A à G ainsi que les deux navettes de centre-ville (anciennes lignes principales) ;

- Les lignes périurbaines L15 à L32 qui relient les communes d'Agglopolys au cœur d'agglomération. Elles permettent de développer d'autres usages, notamment les trajets domicile-travail pour les habitants des communes d'Agglopolys (deux trajets matin et soir) ;

- Les lignes scolaires S1, S2, S10 à S14 et S40 à S75 qui transportent les collégiens et les élèves des classes primaires vers leurs établissements. Tous les lycéens bénéficient dorénavant de deux trajets matin et soir.

BUDGET \_\_\_\_\_  
860 000 €

#### Perspectives 2024

- Suivi du contrat de délégation de service public avec une vigilance particulière sur la qualité du service ;
- Refonte de l'offre de transports à la demande pour l'été ;
- Reprise en gestion directe des marchés de transport des écoles primaires pour la rentrée de septembre tout en s'appuyant sur les communes pour la gestion de proximité.

#### Les investissements

> Poursuite du renouvellement et de l'harmonisation des abris voyageurs

Agglopolys assure la gestion de 700 points d'arrêts sur son territoire dont environ 200 sont équipés d'abris voyageurs.

#### Travaux réalisés en 2023 :

- Installation d'abris voyageurs métalliques à Candé-sur-Beuvron et Marolles, et d'abris en bois à La Chapelle-Vendômoise et Santenay ;
- Remplacement des vitres cassées sur tout le réseau.

BUDGET \_\_\_\_\_  
140 000 €

#### > Équipement de la gare routière de Blois-Chambord

Outre les services urbains et régionaux, la gare routière est utilisée par les cars SNCF, les services librement organisés de Flixbus et la société TLC. Les 6 quais ont été équipés d'un abri pour les voyageurs et trois écrans affichent les départs en temps réel des trains, bus et cars.

BUDGET \_\_\_\_\_  
40 000 €

#### > Accessibilité des arrêts de bus

Dans le cadre des travaux de la rue du Bourg-Neuf à Blois, l'arrêt Porte-Chartraine a été mis en accessibilité et équipé d'un abri voyageur et d'une borne d'information voyageurs.

De même, l'arrêt Parc Expo a pu être mis en accessibilité lors de la requalification de l'avenue Wilson.

#### > Poursuite de l'installation des bornes d'informations voyageurs (BIV)

6 nouvelles BIV ont été installées aux arrêts les plus fréquentés, indiquant les prochains passages des bus.

BUDGET \_\_\_\_\_  
402 000 €

#### > Renouvellement du matériel roulant

3 bus électriques de moyenne capacité ont été commandés et seront livrés fin 2024.

BUDGET \_\_\_\_\_  
1 400 000 €

#### > Renouvellement d'équipements sur le système de gestion des titres de transport

L'obsolescence d'une partie des équipements d'achat et de contrôle des supports de titres de transport a nécessité leur renouvellement : de nouveaux terminaux de vente et de contrôle ont été commandés et seront déployés sur le réseau en 2024.

BUDGET \_\_\_\_\_  
190 000 €



L'achat et le contrôle de certains titres de transport Azalys peuvent se faire sur l'application smartphone M'Ticketing « Azalys ticket » qui a vu le jour au 1<sup>er</sup> juillet en remplacement de l'appli « Seamless ».

BUDGET \_\_\_\_\_  
20 000 €

#### Perspectives 2024

- Installation de bornes de recharge électriques au dépôt de bus pour l'arrivée des trois nouveaux bus électriques ;
- Acquisition de deux bus standard pour renouveler le parc (livraison en 2025) ;
- Évolution du système central de la billetterie Azalys ;
- Installation de pupitres complémentaires (lignes périurbaines).

#### BUDGET TRANSPORTS \_\_\_\_\_

Fonctionnement :

Dépenses : 15 226 214 € TTC

Versement Mobilité : 11 800 000 € TTC

Subvention d'équilibre du budget général : 750 000 €

Investissement :

Dépenses : 497 098 €

### LA POLITIQUE CYCLABLE

Les déplacements quotidiens à vélo présentent de nombreux avantages : santé, dynamisation du commerce de proximité, préservation du budget des ménages, fluidité du trafic, longévité des infrastructures et meilleure qualité de l'air.

Dans la continuité du vote du nouveau schéma directeur en 2022, les travaux réalisés en 2023 par les collectivités sont tournés exclusivement vers la réalisation des aménagements cyclables prioritaires inscrits au schéma (points durs, discontinuités) permettant l'émergence d'un réseau structuré. Le tronçon Blois-Fossé réalisé avec le Département du Loir-et-Cher en 2023 en est la parfaite illustration.

#### > TRANSPORTS EN COMMUN AZALYS

**3 231 803 voyages effectués**

#### > Service TAD Resago

**388 utilisateurs/  
7 521 voyages effectués**

#### > Service Handigo

**128 utilisateurs/  
11 658 voyages effectués**

#### > POLITIQUE CYCLABLE

**259 km  
d'aménagements cyclables**

**Parc de 330 vélos  
de location Azalys**

## ■ Aménagement et maintenance des pistes cyclables

### > Travaux réalisés en 2023

- Blois : suite de la réfection de la piste du boulevard de l'Industrie ;
- Liaison Blois – Fossé : aménagement d'une voie verte par le Département et Agglopolys.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
600 000 €

### Perspectives 2024

- Déploiement de compteurs et de la signalétique horizontale et verticale du réseau vélo (REV) « Les mobilités d'Agglopolys » ;
- À Blois : fin de la réfection de la piste boulevard de l'Industrie et réalisation du tronçon manquant rue Laplace ;
- Fin des travaux de la voie verte route de Blois à Fossé.

## ■ Application Géovélo

Agglopolys adhère depuis 2018 au dispositif Géovelo, qui favorise l'utilisation quotidienne du vélo en offrant des outils gratuits aux cyclistes. L'application propose aux utilisateurs les itinéraires les plus performants (qui prennent en compte les aménagements cyclables, les voies à faible circulation automobile et évitent les pentes).

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
10 000 €

## ■ Stationnement

Dans un souci d'intermodalité, Agglopolys développe le stationnement vélo à proximité des arrêts de bus situés en bout de ligne et le long des lignes du réseau vélo sur les pôles générateurs :

- Un box à l'arrêt Taille aux Moines (Blois) ;
- Un abri couvert à Saint-Gervais-la-Forêt ;
- Un abri ouvert au village d'entreprises de l'Arrou (Blois).

### Perspectives 2024

- Installation d'un garage sécurisé place de la République à Blois ;
- Déplacement du garage sécurisé de la gare sous la rotonde de la passerelle.

## ■ Dispositifs spécifiques pour les Vélos à Assistance Électrique (VAE)

Pour encourager le report modal de la voiture vers les modes actifs, Agglopolys propose un service de location d'un VAE ou une subvention pour son achat.

L'offre de location au mois ou à l'année remplit bien ses objectifs, avec un taux de report modal très important pour les bénéficiaires qui l'utilisent majoritairement pour des déplacements domicile-travail.

En 2023, la collectivité a renouvelé une partie de sa flotte vieillissante de 270 vélos en achetant 47 vélos Arcade (fabriqués en France, d'une couleur verte bien identifiable).

Une dizaine d'événements de sensibilisation ont été réalisés auprès de partenaires, de communes et d'entreprises pour faire essayer les vélos et présenter les dispositifs d'aide.

En 2023, 540 subventions ont été accordées.

**BUDGET** \_\_\_\_\_

Service de location de VAE : 160 000 € TTC  
Achats de vélos : 74 000 € TTC  
Subventions à l'achat de VAE : 150 000 €

### Perspectives 2024

- Poursuite du renouvellement de la flotte ;
- Mise à jour du système d'information géographique (SIG) et des cartes en lien avec les données Géovélo.

## ▶ LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

### ■ Bilan du nouveau service d'autopartage

Du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 1<sup>er</sup> octobre 2023, un service d'autopartage a été expérimenté à Cour-Cheverny et Veuzain-sur-Loire. Il s'agit d'un service de location de voiture de courte durée (de 30 minutes à 20 heures) proposé à un tarif attractif pour les habitants d'Agglopolys : quatre voitures électriques peuvent être réservées en ligne sur la plateforme azalys.clem.mobi ou l'application Azalys Autopartage. 688 réservations ont été effectuées en 1 an. Au 31 décembre, ce service comptabilisait 183 inscrits actifs.

**BUDGET** \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 25 000 € TTC

### Perspectives 2024

- Poursuite du service à Cour-Cheverny et Veuzain-sur-Loire ;
- Déploiement du service au sein de deux autres communes du territoire.

### ■ Identification des aires de covoiturage – déploiement de la signalétique et du jalonnement

Dix aires de covoiturage ont été identifiées sur le territoire, en lien avec les communes de Chailles, Cormeray, Cour-Cheverny, Herbault, Molineuf/Orchaise, Molineuf/Valencisse, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Sambin, Veuzain-sur-Loire et Vineuil. Ces aires seront dotées en 2024 d'une signalétique homogène (totem) et d'un jalonnement depuis les axes principaux..

### Perspective 2024

- Identification de nouvelles aires de covoiturage en lien avec les communes, déploiement de leur signalétique et de leur jalonnement

### ■ Étude d'opportunité pour la mise en place de lignes de covoiturage

Pour faire progresser le taux d'occupation des voitures pour les trajets du quotidien, Agglopolys a lancé une étude d'opportunité auprès d'ECOV (acteur majeur du covoiturage du quotidien) pour la mise en place de lignes de covoiturage, sur le modèle des transports en commun (station de départ, destination, arrêts intermédiaires).

Sur les six corridors analysés (potentiel conducteurs et passagers, complémentarité avec l'offre de transport en commun existante, etc.), les plus pertinents sont Romorantin-Blois, Contres-Blois et Sambin-Blois.

**BUDGET** \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 10 000 € TTC

### Perspective 2024

- Deuxième étude de faisabilité (localisation des arrêts, type d'aménagement, stratégie d'animation...).

# LES INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ▶ DÉPLACEMENTS EN BUS (AZALYS)

### • NOMBRE DE VOYAGES EFFECTUÉS :



## ▶ SERVICE HANDIGO

### • NOMBRE D'UTILISATEURS :

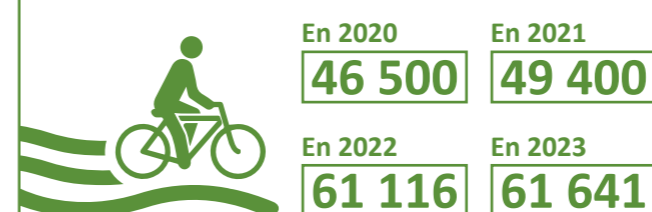


## ▶ NOMBRE DE VÉLOS SUR LE PARC DE LOCATION AZALYS



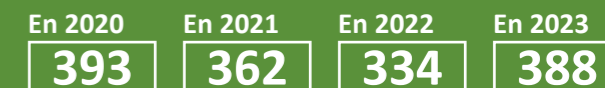
## ▶ FRÉQUENTATION DE LA LOIRE À VÉLO (COMPTEUR DE MUIDES-SUR-LOIRE)

### • NOMBRE DE PASSAGES :

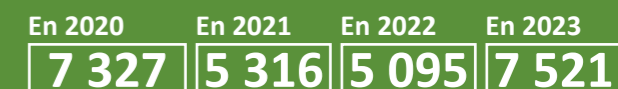


## ▶ TRANSPORT À LA DEMANDE (RÉSAGO)

### • NOMBRE D'UTILISATEURS :



### • NOMBRE DE VOYAGES EFFECTUÉS :



## ▶ UTILISATION DE L'APPLICATION GÉOVÉLO

### • KM PARCOURUS :



### • ITINÉRAIRES CALCULÉS :



## ▶ DÉPLACEMENTS À VÉLO

### • NOMBRE D'HABITANTS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE :





## LA GESTION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Aménagement, gestion et entretien de l'ensemble des voiries d'intérêt communautaire et de leurs équipements, création et entretien des pistes cyclables et de l'espace public des parcs d'activités : telles sont les missions d'Agglopolys en matière de voirie communautaire.

Cette compétence optionnelle s'articule autour de 7 critères :

- Voirie des parcs d'activités au titre de la compétence développement économique (44,2 km) ;
- Liaison vers les zones d'activités économiques et les entreprises majeures (12 km) ;
- Liaison vers certains équipements communautaires (21,2 km) ;
- Liaison vers les équipements non publics à portée touristique ou culturelle sur le territoire (3,5 km) ;
- Liaison entre communes, hors routes départementales (69,8 km) ;
- Itinéraires cyclables en sites propres inscrits au schéma directeur cyclable d'Agglopolys (20,6 km) ;
- Entretien d'aires multisports (30 unités).

Des conventions de mise à disposition du personnel communal pour l'exercice de compétences communautaires ont été établies avec chaque commune, afin de conserver la réactivité nécessaire aux interventions de proximité, notamment l'entretien d'urgence de la voirie.

### Faits marquants 2023

- Les travaux de requalification de la traversée de la Bouillie (axe stratégique Wilson – route nationale permettant la liaison entre les communes de Blois et Saint-Gervais-la-Forêt) ont commencé : réduction de la chaussée afin de permettre la création de voies vertes et de noues végétalisées. Répondant pleinement aux

objectifs des documents-cadres d'Agglopolys (PLUi-HD, PCAET, plan paysage), ces aménagements s'inscrivent dans les politiques de développement des mobilités actives, de gestion intégrée des eaux pluviales et de préservation du paysage. Parallèlement à ces travaux, une étude environnementale a été lancée sur 110 ha de terrains du secteur prioritaire de la Bouillie.

- Les travaux de développement et de sécurisation des infrastructures cyclables se sont poursuivis, notamment avec la création de la liaison Blois-Fossé (en lien avec le Département de Loir-et-Cher) et la reprise de la piste boulevard de l'industrie dans le parc d'activités (PA) de Blois Nord.

## ENTRETIEN ET GESTION DES ESPACES PUBLICS DES PARCS D'ACTIVITÉS (PA)

### Aménagement de parcs d'activités

Dévoisement de réseaux sur le PA des Guignières à Blois (9 000 €).

### Installation exploitations maraîchères

Travaux de réseaux à la Vacquerie à Blois (16 000 €).

### Programme de gros entretien de voirie

- Blois – PA Blois Nord : reprise du giratoire Schumann (192 000 €), modernisation de l'éclairage public rue A. Vezin (26 500 €), création de stationnements poids lourds avenue Schumann (84 000 €) ;
- Blois – PA Duguesclin : enrobés coulés à froid rue P. Bertherau et A. le Bon (31 500 €) ;
- Blois – PA des Onze Arpents : réparation et reprise de tapis, rue des Onze Arpents (54 500 €) ;
- Cour-Cheverny – PA de Vollet : réparation et reprise de tapis, rue des Sapins (89 000 €) ;
- Saint-Gervais-la-Forêt – PA Duguesclin : réparations bordures et chaussées, rue G. Méliès (10 800 €) ;

- Veuzain-sur-Loire – PA des Bois Blancs : revêtement de chaussée, chemin des Bois Blancs (35 000 €) ;
- Villebarou – PA Blois-Villebarou : création de stationnements poids lourds, route de Vendôme (75 000 €) ;
- Vineuil – PA ZI Vineuil : reprise cheminement piétons et bordures, rue du Grain d'Or et rue Georges-Méliès (10 300 €) ;
- Autres parcs d'activités d'Agglopolys : pontage de fissures sur voiries (35 000 €) et réfection de marquage au sol (15 000 €).

Dans une optique de sobriété énergétique et de moindre impact sur l'environnement et la biodiversité, les travaux de modernisation de l'éclairage public des parcs d'activités se poursuivent en se concentrant sur les derniers PA non équipés en Leds (Vineuil, Blois). Le programme de remplacement de lanternes en LED permet d'économiser chaque année 110 000 kWh d'électricité, soit onze tonnes d'émissions de CO2.

**151 km de voirie**  
communautaire

## ENTRETIEN DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE ET DE SES ÉQUIPEMENTS

- Blois : réparation et reprise de tapis rue Latham (125 000 €) ;
- Chaumont-sur-Loire : réparation du parking, réparation de la chaussée et enduit bicouche et cheminement cyclopiétons route de Queneau (137 500 €) ;
- Marolles : reprise de tapis rue de la mairie (15 540 €) ;
- Ménars : enrobés coulés à froid route de Villerbon (36 400 €) ;
- Monthou-sur-Bièvre : reprise d'accotements et curage de fossés route de la Pieuse (38 500 €) ;
- Santenay : réparation ponctuelle de chaussée chemin d'Herbault à Seillac (58 200 €) ;
- Veuzain-sur-Loire : reprise de chaussée chemin des Bois Blancs (hors PA) (80 000 €) ;
- Villerbon : enrobés coulés à froid route de Ménars (20 000 €) ;
- Programme de dérasement, curage de fossés et pontage de fissures : 25 000 € répartis sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys.



## AMÉNAGEMENT ET MAINTENANCE DES PISTES CYCLABLES

- Entretien courant des itinéraires cyclables du quotidien (5 000 €) ;
- Subvention d'équipement au Pays des Châteaux pour audit en entretien de la signalétique horizontale et verticale des itinéraires cyclables touristiques, y compris Loire à Vélo (15 000 €) ;
- Blois : réfection de la piste boulevard de l'industrie (183 300 €) ;
- Blois – Villebarou – Fossé : aménagement d'une voie verte pour assurer la liaison Blois-Fossé (435 000 €), complétée par les travaux du Département de Loir-et-Cher le long de la route de Vendôme.

### BUDGET

**Fonctionnement** : 456 000 € TTC  
(dont 230 000 € au titre des conventions de mise à disposition des personnels communaux)

**Investissement** : 2 470 000 € TTC  
(dont 800 000 € TTC pour l'opération Bouillie)

### Perspectives 2024

#### > Voirie communautaire :

- Réfection de chaussées ;
- Pontage de fissures, dérasement d'accotement, curages de fossés.

#### > Voirie de parcs d'activités :

- Modernisation de l'éclairage public ;
- Pontage de fissures sur voiries ;
- Réfection de chaussées.

#### > Aménagements de nouvelles liaisons cyclables (Blois-Fossé fin du premier trimestre).

#### > Renouvellement des conventions de mise à disposition du personnel communal, faisant suite à la révision de la liste des voiries d'intérêt communautaire.

#### > Passerelle Loire :

- Poursuite, en lien avec le Département de Loir-et-Cher qui assure la maîtrise d'ouvrage, du projet de passerelle cyclopiétonne enjambant la Loire au niveau de l'ancien barrage.

#### > Projet Bouillie :

- Suite et fin des travaux de réaménagement de la traversée de la Bouillie et de l'étude d'impact environnemental sur le reste des 110 hectares du secteur prioritaire d'aménagement.



## L'EAU POTABLE

Agglopolys gère la distribution de l'eau potable sur le territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. En 2023, des travaux ont été réalisés pour permettre la poursuite de cette mission.

La gestion de l'eau potable sur le territoire d'Agglopolys concerne 32 000 abonnés. Elle est assurée en direct, en régie ou via une concession de service public. Sur les communes appartenant à un syndicat à cheval sur plusieurs intercommunalités, la

## &gt; MODE DE GESTION DE L'EAU POTABLE

- Syndicats maintenus depuis 2020
- Régie
- Délégation de service public



mission reste assurée par le syndicat où siègent des représentants d'Agglopolys.

La distribution en direct concerne les habitants de 26 communes dont 20 en régie et 6 par une délégation de service public. La commune de Valencisse est gérée partiellement en régie.

## &gt; RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2023

Le plan pluriannuel d'investissement lancé en 2022 (jusqu'en 2027) a fait l'objet d'une modélisation financière.

## ■ Information aux habitants

En 2023, Agglopolys a réalisé des actions d'information aux habitants sur l'ensemble du territoire géré en direct (régie ou concession de service public).

Le plan de communication sur les économies d'eau, lancé en 2022, s'est poursuivi :

- Participation au Défi Climat d'Agglopolys, le 26 novembre 2023, avec distribution de réducteurs de débit, de gourdes et environ 1 000 kits d'économie d'eau.

- Mise en place d'une fontaine mobile pour plusieurs événements (Macadam et Rendez-vous de l'histoire à Blois, fête des vendanges à Cheverny...) pour promouvoir l'eau du robinet et réduire les déchets associés aux bouteilles d'eau à usage unique.

- Installation d'une fontaine d'eau potable fixe en centre-ville de Blois pour faciliter l'accès à l'eau potable pour tous.

## BUDGET \_\_\_\_\_

6 400 €

## ■ Travaux

## &gt; Études patrimoniales

Des études ont été menées sur les unités de distribution suivantes : Cellettes/Chitenay/Cormeray, Averdon/Villerbon, Saint-Denis-sur-Loire/La Chaussée-Saint-Victor, Candé-sur-Beuvron/Chailles/Seur/Les Montils, Santenay/Valencisse, Villebarou (87 000€).

## &gt; Travaux sur les réseaux

Blois (1 000 000 €), Candé-sur-Beuvron (8 000 €), Cour-Cheverny (240 000 €), Champigny-en-Beauce (136 000 €), Fossé (171 000 €), Françay (107 000 €), Herbault (149 000 €), La Chaussée-Saint-Victor (137 000 €), Marolles (96 000 €), Saint-Sulpice-de-Pommeray (62 000 €).

## BUDGET \_\_\_\_\_

2 200 000 €

**18 châteaux d'eau  
et 8 bâches de stockage au sol**

**32 000 abonnés**

**51 500 factures émises**

## &gt; Travaux sur la production

- Toutes unités de distribution (10 000 €) ;
- Unité de distribution de Blois/Villebarou (59 000 €) ;
- Unité de distribution d'Averdon/Villerbon (1 200 €) ;
- Unité de distribution de Cour-Cheverny/Cheverny (12 500 €) ;
- Unité de distribution de Chaumont-sur-Loire/Rilly-sur-Loire (5 000 €) ;
- Unité de distribution de Champigny-en-Beauce (1 400 €) ;
- Unité de distribution d'Orchaise/Molineuf/Santenay (2 700 €) ;
- Unité de distribution des Montils (7 100 €) ;
- Unité de distribution de Herbault/Françay (1 000 €)

## &gt; Travaux sur les réseaux

- Renouvellement de vannes, achat de compteurs (186 000 €).

40 branchements en eau potable ont été effectués, dont 18 en fouille commune eau potable/assainissement.

## BUDGET \_\_\_\_\_

364 000 €

## ■ Gestion clientèle

Le portefeuille de clientèle géré par Agglopolys représente près de 26 000 abonnés en régie, pour lesquels 51 500 factures ont été émises en 2023.

17 300 appels téléphoniques d'utilisateurs ont été reçus, 9 300 courriels traités et 2 100 visiteurs accueillis.

1 800 SMS ont été adressés (relances de paiement de facture, invitations à prendre rendez-vous pour un changement de compteur suite à un premier courrier).

## ■ Gestion de la qualité de l'eau

Toute l'année, les opérations d'analyse de l'eau sont effectuées en autocontrôle, tandis que les contrôles sanitaires réglementaires reviennent à l'Agence régionale de santé (ARS). Les problématiques ponctuelles découvertes lors de ces contrôles (pesticides, chlorure de vinyle monomère) ont été traitées au fur et à mesure.

Un plan de contrôle et d'actions correctives a été mis en place en interne.

## BUDGET \_\_\_\_\_

## Fonctionnement :

**Dépenses :** 5 000 000 € HT

(principale recette : produit de vente d'eau aux abonnés : 5 600 000 € HT)

## Investissement :

**Dépenses :** 3 140 000 € HT

## Perspectives 2024

- Gouvernance : finalisation du plan pluriannuel d'investissement 2022-2027, finalisation des études patrimoniales, étude relative à la structure de la tarification de la facture d'eau potable, diagnostic territorial d'accès à l'eau pour tous, réalisation des schémas de distribution d'eau potable ;

- Opérations d'amélioration de la qualité de l'eau :
  - Démarrage de la maîtrise d'oeuvre pour la résolution des problématiques de qualité d'eau à Averdon/Villerbon, Cheverny/Cour-Cheverny, et Saint-Denis-sur-Loire/La Chaussée-Saint-Victor ;
  - Mise à jour de l'étude hydrogéologique et définition du plan d'action pour la réduction des pollutions sur l'aire d'alimentation du captage d'Averdon ;
  - Étude sur les nitrates observés dans les forages de Saint-Denis-sur-Loire et Fossé en rive droite de la Loire ;

- Gestion patrimoniale :
  - Renouvellement de réseaux ;
  - Démarrage de la maîtrise d'oeuvre pour la modernisation de l'usine des eaux de Blois/Villebarou/La Chaussée-Saint-Victor ;
  - Audit cybersécurité pour l'usine des eaux de Blois ;
  - Engagement de la réalisation des diagnostics décennaux des forages ;
  - Réhabilitation des châteaux d'eau de Blois (place Moser) et Champigny-en-Beauce ;
  - Démarrage de la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation des châteaux d'eau de Cellettes et Cormeray ;

- Programme d'économies d'eau pour améliorer le rendement de certaines unités de distribution (surveillance des fuites, renouvellement des compteurs et des réseaux) ;

- Surveillance de la qualité de l'eau :
  - Poursuite de l'autocontrôle mensuel dans les 26 communes ;
  - Poursuite du suivi des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) dans l'eau distribuée ;
  - Mise en place de la surveillance de Chlorothalonil (et ses métabolites) ;

- Communication et sensibilisation : poursuite de la mise en place de fontaines mobiles d'eau potable sur des manifestations publiques, poursuite de la sensibilisation aux économies d'eau par la distribution de réducteurs de débits, l'affichage sur la voie publique des écogestes ;

- Réalisation de travaux : extension, renouvellement des réseaux, branchement, création et renouvellement d'accessoires de réseaux (y compris compteurs d'eau et expérimentation de la télérelève), travaux sur les forages, les châteaux d'eau et la production.



## LES EAUX PLUVIALES ET L'ASSAINISSEMENT

Depuis la mise en application des lois NOTRe et FERRAND au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les eaux pluviales urbaines sont gérées par Agglopolys, au même titre que l'assainissement collectif et non collectif.

### EAUX PLUVIALES URBAINES

#### ■ Enjeux et missions

La gestion des eaux pluviales urbaines consiste à collecter, transporter, stocker et traiter les eaux pluviales des aires urbaines pour toutes les communes d'Agglopolys. L'exploitation en proximité de ce service est confiée aux communes par le biais de conventions de gestion. Certaines prestations de réparation et d'entretien sont confiées à des entreprises privées via des marchés publics.

La communauté d'agglomération assure également la relation avec l'ensemble des usagers, dont l'enjeu principal reste la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales. Cela afin de rendre le territoire plus perméable, de manière à réduire les inondations et la saturation des réseaux de collecte (pour éviter les pollutions déversées dans le milieu naturel) et favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol pour recharger les nappes d'eau souterraines.

#### ■ Réalisations de l'année 2023

##### > Mise en œuvre de la mission

- Accompagnement des porteurs de projet pour la déconnexion des eaux pluviales urbaines des réseaux unitaires et la gestion intégrée des eaux pluviales, via un dispositif appelé « ticket GIEP » utilisant un marché à bon de commande avec un assistant à maîtrise d'ouvrage (9 500 €) ;

- Accompagnement à la déconnexion de 25 particuliers de l'agglomération : « Récupérer et infiltrer l'eau de pluie dans son jardin, c'est bien plus malin ». Aide à la déconnexion d'une ou plusieurs gouttières de l'habitation (conseils techniques par le CDPNE et le bureau d'études Infraservices) et fourniture d'une ou deux cuves de récupération d'eau pluviale (300 ou 500 litres) ;

- À la suite de la signature de la charte « fleuve sans plastique » en 2022, Agglopolys a conduit une action de sensibilisation des élus et de la population à travers la création d'un kit « 1 déchet par terre, 1 déchet à la mer ».

- Mise en place du partenariat avec le pôle DREAM Eau & Milieux à

Orléans pour le recrutement d'un chargé de mission régional sur la gestion intégrée des eaux pluviales ;

- Études préalables à la mise en place d'un puits d'infiltration, place du Cimetière à Blois, étude de gestion des eaux pluviales (Monteaux).

##### > Travaux

Restructuration, réparation du réseau, mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales à Chailles (83 000 €), La Chaussée-Saint-Victor (295 000 €), Rilly-sur-Loire (15 000 €), Villebarou (2 000 €).

#### BUDGET \_\_\_\_\_

##### Fonctionnement

630 834 €

##### Investissement

418 000 €

#### Perspectives 2024

- Accompagnement de 100 particuliers à la déconnexion et la récupération des eaux pluviales de leur habitation ;
- Poursuite du programme « Tickets GIEP » ;
- Organisation de formations internes et externes sur la gestion intégrée des eaux pluviales ;
- Travaux sur le réseau.

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Agglopolys est chargée de l'assainissement collectif des 43 communes de son territoire, soit 37 000 abonnés, dont 98 % sont directement gérés par la régie de L'Eau de Blois/Agglopolys. La gestion des 4 930 installations d'assainissement non collectif recensées sur le territoire est exercée en régie par Agglopolys.

#### ■ Enjeux et missions

Agglopolys exploite 38 stations d'épuration, entretient les réseaux et les ouvrages de relèvement, construit les branchements, fait

évoluer le patrimoine selon les besoins de renouvellement des équipements et l'accompagnement du développement territorial.

La collectivité contrôle les délégataires et les assainissements non collectifs. Pour les communes en régie, certaines prestations de réparation et d'entretien sont confiées à des entreprises privées, via des marchés publics.

La mission consiste également à assurer la relation avec l'ensemble des usagers en assainissement collectif et non collectif.

## 38 stations d'épuration

dont 36 stations en régie

## 37 000 abonnés

à l'assainissement collectif

## 4 930 installations

d'assainissement non collectif

#### ■ Réalisations de l'année 2023

> L'année a surtout été consacrée à la préparation du plan pluriannuel d'investissement 2022-2027.

##### > Études (250 000 €)

- Études diverses à Blois (études géotechniques...);
- Schéma directeur de Cour-Cheverny/Cheverny, Herbault, La Chapelle-Vendômoise, Saint-Sulpice-de-Pommeray ;
- Accompagnement des projets de gestion intégrée des eaux pluviales.



##### > Travaux de réhabilitation ou de renouvellement de réseaux (1 400 €)

Toutes les communes (192 000 €), Blois (170 000 €), La Chaussée-Saint-Victor (81 000 €), Marolles (4 000 €), Ménars (13 000 €), Monthou-sur-Bièvre (2 000 €), Onzain (177 000 €).

##### > Travaux sur les stations d'épuration

Système d'assainissement du Blaisois (368 000 €), Cour-Cheverny (4 000 €), Marolles (12 000 €), Mesland (36 000 €), Monteaux (2 000 €), Veuzain-sur-Loire (Onzain, 32 000 €), Seur (13 000 €), Valencis (Orchaise, 2 000 €), Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse, 7 000 €), tous systèmes d'assainissement (218 000 €).

Transfert des eaux usées de Chailles et Candé-sur-Beuvron vers la station d'épuration de Blois (360 000 €).

##### > Extension de réseaux d'assainissement et création de branchements (y compris études préalables)

Blois (113 000 €), Cellettes (29 000 €), Cheverny (30 000 €), Valloire-sur-Cisse (Chouzy-sur-Cisse, 615 000 €), Cormeray (560 000 €), Les Montils (125 000 €), tous systèmes d'assainissement (314 000 €).

91 branchements neufs ont été réalisés en 2023 dont 46 en fouille commune avec le réseau d'adduction d'eau potable.

##### > Contrôles d'assainissement non collectif

Ont été réalisés en 2023 : 143 contrôles préalables à une vente ou de bon fonctionnement, 37 contrôles de conception et 44 contrôles de réalisation (taux de conformité : 72 %).

#### BUDGET \_\_\_\_\_

##### Assainissement collectif

##### Fonctionnement

Dépenses : 8 200 000 € TTC

(principale source de financement :

redevance d'assainissement collectif :

10 100 000 € TTC)

##### Investissement

Dépenses : 4 900 000 € TTC

##### Assainissement non collectif

##### Fonctionnement

Dépenses : 31 300 € TTC

(principale source de financement :

redevance d'assainissement non collectif :

39 800 € HT)

#### Perspectives 2024

- Finalisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) jusqu'en 2027.

- Ouvrages :

Démarrage des grands projets du PPI :

- Bassin de stockage restitution, rue de la Garenne à Blois (maîtrise d'oeuvre préalable aux travaux) ;

- Reconstruction de la station d'épuration du Blaisois : études de faisabilité ;

- Amélioration du poste primaire du bassin de stockage, restitution Dupuis : études de faisabilité ;

- Extension des stations d'épuration de Cour-Cheverny/Cheverny et de Saint-Sulpice-de-Pommeray : maîtrise d'oeuvre préalable aux travaux ;

- Curage et épandage des boues puis suppression des lagunes de Candé-sur-Beuvron ;

- Travaux de maintenance et de modernisation sur toutes les stations d'épuration.

- Réseaux :

- Extensions (250 000 €) ;

- Renouvellements et réhabilitations diverses (2 M€).

- Études :

- Bassin versant naturel de l'Arrou, connecté au réseau unitaire via le lac de la Pinçonnière à Blois ;

- Schémas directeurs d'assainissement des Montils et de La Chapelle-Vendômoise.



## LA PRÉVENTION, LA VALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Collecte des déchets ménagers, exploitation des déchetteries et gestion des collectes sélectives font partie des compétences optionnelles dédiées à la communauté d'agglomération de Blois. Agglopolys mène également une politique et des actions en faveur de la prévention des déchets, de leur réduction et de l'économie circulaire, avec un fil conducteur : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

La régie d'Agglopolys collecte les déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. La communauté d'agglomération confie la collecte sélective en bornes d'apport volontaire à une entreprise privée, mais gère en régie ou par le biais de prestations de services les dix déchetteries de son territoire. Elle assure également la prévention, l'optimisation de la gestion des déchets et la mise en place de nouvelles filières de ramassage.

### ■ L'économie circulaire

La démarche d'économie circulaire engagée par Agglopolys en 2022 s'est traduite en 2023 par :

- La définition d'un plan d'actions incluant une réflexion autour de la sobriété, considérée comme stratégique par l'agglomération, et visant à atteindre une labellisation à 2 étoiles du référentiel économie circulaire. Ce programme d'actions comprend 3 axes : changer les comportements et sensibiliser, réduire les déchets produits sur le territoire et développer de nouveaux modèles économiques.

- Des actions menées dans le cadre de l'Ecologie Industrielle Territoriale, en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Loir-et-Cher et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire,

- L'exploitation de 2 caissons de réemploi dans deux déchetteries confiée à un acteur local du réemploi et la perspective de développer le réemploi dans d'autres déchetteries,

- La poursuite du recyclage des déchets de balayures, initié en juillet 2020, dispositif visant à traiter et valoriser les sables des balayeuses afin de les réutiliser. Tonnages détournés de l'enfouissement en 2023 : 940 T

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
71 500 € TTC

### ■ Collecte des déchets recyclables en porte à porte

Au 2 janvier 2023, Agglopolys a mis en place la collecte des déchets recyclables en bacs jaunes en porte à porte, avec une alternance de collecte des bacs jaunes et gris.

Ce nouveau dispositif a été très rapidement accepté par l'ensemble des usagers avec des résultats spectaculaires dès la première année, les tonnages de collecte sélective ayant augmenté de 138 % et ceux des ordures ménagères résiduelles ayant diminué de 21 %.



### ■ Création de 40 nouveaux points d'apport volontaire pour les multimatériaux dans les quartiers nord.

En accompagnement de la mise en place des extensions de consignes, Agglopolys a décidé de faciliter le geste de tri des habitants collectés en apport volontaire en densifiant le réseau des points dans les quartiers nord de Blois.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
230 000 € TTC  
(dont 105 000 € en 2023 et 125 000 € en 2022)

### ■ Collecte des biodéchets des métiers de bouche

Depuis juillet 2019, Agglopolys propose ce service gratuitement aux restaurateurs et autres producteurs de biodéchets de l'hyper centre-ville de Blois. La prestation est réalisée par l'entreprise Cocyval qui collecte les biodéchets à l'aide d'un vélo à assistance électrique équipé d'une remorque électrique. En 2023, 103 tonnes de biodéchets ont ainsi été détournées de l'incinération.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
20 000 € TTC

### ■ Communication et prévention

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, adopté en 2022 par Agglopolys, de nombreuses actions de communication et de prévention ont été organisées en 2023 :

- Extension des consignes de tri : distribution à tous les foyers (50 000) d'un kit comprenant le guide pratique des déchets, un calendrier de collecte et un aimant « Consignes de tri », affichage dans les abribus et sur les bus Azalys, spots radio et communiqués de presse dans la presse locale, organisation de 17 moments conviviaux dans les quartiers d'habitats collectifs ;

- Organisation du Défi Climat, nouvel événement autour de la transition écologique (en remplacement de la Fête de la récup), au Jeu de Paume, dimanche 26 novembre. 600 visiteurs ont participé aux ateliers sur de nombreux thèmes : eau, biodiversité, mobilités, énergie, alimentation, déchets, réemploi, réparation ;

- Animations scolaires assurées par l'équipe d'animateurs du tri : 2 179 élèves sensibilisés à la gestion des déchets ;

- Prêts de broyeurs aux habitants pour broyer leurs végétaux destinés au paillage ou au compost (75 prêts en 2023). Quatre sessions de broyage en déchetterie ont été organisées, permettant aux usagers d'utiliser du broyat en paillage dans leur potager ;

- Accompagnement d'événements écoresponsables dans le cadre de la charte « Agissons plus malin, jetons moins » (43 chartes signées en 2023) ;

- Soutien financier pour l'achat de gobelets réutilisables (13 associations bénéficiaires, 20 000 gobelets achetés) ;

- Financement de 35 ateliers de réparation (électroménager, ameublement, textile) proposés par la ressourcerie Les Bonnes Manières ;

- Élargissement de l'offre de composteurs gratuits dans le cadre de l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets à partir du 1er janvier 2024 : 5 400 composteurs ont été distribués en 2023, ce qui porte à 9 500 le nombre de composteurs distribués depuis le 1er janvier 2022 ;

- Accompagnement des projets de compostage partagé (fourniture et installation des équipements, formation des habitants, suivi et accompagnement des sites). 25 nouveaux sites ont été installés en 2023 (12 en pied d'immeuble, 8 en établissements scolaires et 5 en résidences seniors ou EHPAD).

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
320 000 € TTC



### ■ Acquisition de trois véhicules de collecte

En prévision de la reprise en régie de la collecte des points d'apport volontaires, Agglopolys a fait l'acquisition de deux camions équipés d'une grue auxiliaire.

Dans le cadre du renouvellement de son parc, une benne à ordures ménagères de 26 t a également été acquise.

Ces trois véhicules sont compatibles avec l'utilisation de biocarburants, type B100 et leur achat s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
1 107 000 € TTC

### BUDGET DÉCHETS \_\_\_\_\_

**Fonctionnement :**

**Dépenses :** 15 235 783 € TTC

**La principale source de financement**

est la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :** 12 400 000 €

**Investissement :**

**Dépenses :** 2 338 462 € TTC

### Perspectives 2024

- Lancement d'une étude relative à la réalisation d'un schéma directeur des déchetteries ;
- Consolidation de l'organisation relative à la collecte en régie du verre et du multi-matériaux en Point d'Apport Volontaire ;
- Poursuite des actions de sensibilisation auprès de tous les publics (scolaires, grand public, particuliers...) ;
- Acquisition de deux véhicules de collecte ;
- Poursuite des actions en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire ;
- Accélération de la distribution des composteurs avec un objectif de 8 000 composteurs individuels et 40 sites de compostage partagé ;
- Poursuite du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Étude de gisement des biodéchets.



# LES INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

## ► DÉCHETS MÉNAGERS



En 2021  
**25 398 t**

En 2020  
**24 993 t**

En 2022  
**24 824 t**

En 2023  
**19 509 t**

**-21,4 %** par rapport à 2022

## ► DÉCHETS RECYCLÉS

### • VERRE



En 2020  
**3 400 t**

En 2021  
**3 521 t**

En 2022  
**3 436 t**

En 2023  
**3 646 t**

### • MULTIMATÉRIAUX



En 2020  
**3 093 t**

En 2021  
**4 032 t**

En 2022  
**2 935 t**

En 2023  
**7 010 t**

**+138 %** par rapport à 2022

## ► DÉCHETTERIES

	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
• ENCOMBRANTS :	<b>10 073 t</b>	<b>11 235 t</b>	<b>10 840 t</b>	<b>9 589 t</b>
• DÉCHETS VERTS :	<b>8 755 t</b>	<b>11 255 t</b>	<b>9 746 t</b>	<b>10 578 t</b>
• GRAVATS :	<b>7 817 t</b>	<b>9 548 t</b>	<b>13 028 t</b>	<b>9 495 t</b>
• FERRAILLES :	<b>1 028 t</b>	<b>1 074 t</b>	<b>879 t</b>	<b>826 t</b>
• MOBILIER :	<b>1 058 t</b>	<b>1 351 t</b>	<b>1 400 t</b>	<b>1 239 t</b>
• CARTONS :	<b>669 t</b>	<b>809 t</b>	<b>791 t</b>	<b>715 t</b>
• DEEE : (DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES)	<b>727 t</b>	<b>784 t</b>	<b>703 t</b>	<b>688 t</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 127 t</b>	<b>36 056 t</b>	<b>37 387 t</b>	<b>33 129 t</b>

## ► RATIOS PAR HABITANT

	En 2020	En 2021	En 2022	En 2023
• DÉCHETTERIE :	<b>278 KG</b>	<b>332 KG</b>	<b>355 KG</b>	<b>309 KG</b>
• DÉCHETS MÉNAGERS :	<b>229 KG</b>	<b>234 KG</b>	<b>235 KG</b>	<b>182 KG</b>
• DÉCHETS RECYCLÉS :	<b>64 KG</b>	<b>69,6 KG</b>	<b>60,4 KG</b>	<b>99,4 KG</b>

## L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE



# L'ENVIRONNEMENT ET LES RISQUES

Agglopolys mène des actions de protection de ses habitants contre les risques majeurs, mais également de préservation de son territoire en agissant pour la biodiversité et le développement durable, tout en s'adaptant au changement climatique.

## ► PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS

### ■ Gestion des digues du Blaisois

Agglopolys poursuit le financement du programme de travaux de fiabilisation des digues des vals du Blaisois engagés depuis 2017, aux côtés de l'État.

**Travaux réalisés en 2023** : restauration des maçonneries quai Amédée Contant et des canalisations traversant la digue.

En janvier 2024, l'État transférera aux intercommunalités ligériennes la mission d'entretien et de surveillance des digues de Loire. Malgré des désaccords sur les conditions de ce transfert, les collectivités ligériennes se sont organisées avec l'Etablissement Public Loire pour assumer cette responsabilité nouvelle transférée sans moyens associés. Sur Agglopolys, cela représente 55 km de digues.

Pour préparer ce transfert, une convention de délégation des missions principales de gestion des digues à l'établissement Public Loire a été signée fin 2023. Elle prévoit notamment l'installation à Blois d'une équipe de l'établissement qui sera chargée de la gestion des digues de Loire et du Cher pour le compte des intercommunalités. Agglopolys conservera par ailleurs la gestion des batardeaux qui permettent de protéger le quartier Vienne de Blois en cas de crue majeur. Pour se faire, deux exercices ont eu lieu en 2023 pour vérifier le bon état de ce matériel.

**BUDGET** —  
Investissement : 100 000 €

### Perspectives 2024

- Reprise en gestion des digues de Loire et programme de fiabilisation des digues du Val de Cisse.
- Formation des agents aux missions de surveillance des levées en cas d'événement majeur.

### ■ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis 2018, Agglopolys a transféré la mise en oeuvre de sa compétence GEMAPI aux syndicats de rivières qui oeuvrent sur son territoire. Ils se doivent de réaliser des travaux et actions dans un objectif d'atteinte et/ou de maintien du bon état écologique des masses d'eau.

Le travail doit se poursuivre pour atteindre un bon état écologique des masses d'eau de ces bassins, les bilans 2022 et 2023 montrant un niveau global insuffisant.

**BUDGET** —  
Syndicat mixte du bassin de la Cisse : : 87 000 €  
Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron : 105 900 €  
Syndicat mixte du bassin de l'Amasse : : 4 599 €

### Perspective 2024

- Contrat spécifique avec le syndicat mixte du bassin de la Cisse pour améliorer la qualité du ruisseau des Mées.

### ■ Programme d'action de prévention des inondations (PAPI)

Agglopolys souhaite contribuer à la continuité de la prévention du risque inondation à l'échelle du bassin, entre Tours et Orléans. Elle s'est engagée dans cette démarche aux côtés des communautés de communes de Grand Chambord, Beauce-Val de Loire, Val d'Amboise et Terres du Val de Loire.

L'année 2023 a été marquée par l'accueil de l'animatrice PAPI au sein des locaux d'Agglopolys et la structuration de la gouvernance de la démarche avec les 5 intercommunalités.

En été, un questionnaire a été adressé aux communes. Le taux de retour de 74 % a permis d'effectuer un diagnostic territorial et de préciser les attentes des élus : élaboration des plans communaux de sauvegarde, connaissance des dommages préjudiciables, communication aux habitants sur le risque inondation. Le programme d'études préalables a ensuite débuté. En parallèle, Agglopolys participe, aux côtés des communes concernées, à la révision des Plans de Prévention du Risque Inondation Loire initiée par les services de l'État. (PPRI Loire amont et PPRI Loire aval).

### Perspective 2024

- Engagement des premières actions.

### ■ Suivi de la sécheresse

Durant l'été, si l'état de la ressource en eau a suscité moins d'inquiétude qu'en 2022, il a néanmoins été étroitement suivi. 16 arrêtés sécheresse ont été diffusés.

Fin octobre, le premier arrêté-cadre plaçant spécifiquement la Loire en alerte renforcée a été publié.

Moins sévère qu'en 2022, la sécheresse de 2023 s'est caractérisée par une période plus longue avec un niveau de vigilance déclenché dès le mois de mars (mai en 2022) et une levée des restrictions début novembre.



## ► DÉMARCHE ÉNERGIE CLIMAT

En 2021, Agglopolys a été lauréate de nombreux appels à projets lui permettant d'obtenir des financements et un appui en ingénierie. 2023 a vu la poursuite de ces démarches ainsi que la poursuite d'autres programmes basés sur l'accélération des politiques climat-air-énergie.

### ■ Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Pilier de la stratégie environnementale d'Agglopolys, le PCAET dont elle s'est dotée en 2019 doit permettre d'inscrire le territoire dans la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre, de sobriété et de production d'énergies renouvelables nécessaire pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050 (61 actions envisagées sur 6 ans).

À la suite du bilan à mi-parcours effectué fin 2022, le plan d'action a été mis à jour.

Les objectifs ont été renforcés ou développés : réduire l'incidence du numérique, la gestion de l'eau et le développement des énergies renouvelables et des modes de déplacement doux.

Sur les 84 actions validées, 67 % sont engagées, 9 % sont finalisées et 14 % sont émergentes. Certaines ont été abandonnées du fait notamment de l'évolution des politiques publiques. Un suivi spécifique de ces actions sera effectué, 100 % des actions devront être engagées voire réalisées avant la fin de l'année 2025.

### ■ Programme LIFE « LET'sGo4Climate »

Ce programme européen, piloté par la Région Centre-Val de Loire, a donné à un panel de citoyens tirés au sort la possibilité et les moyens de monter des projets collectifs pour la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables à l'échelle d'Agglopolys. Sur plus de 200 citoyens inscrits dans la démarche, une certaine s'est constituée en collectifs sur différentes thématiques (énergie, alimentation, mobilité...). Ils sont accompagnés par Agglopolys (mise à disposition de salles et de webinaires de formation spécifiques, montage juridique d'une association).

Cinq binômes d'animateurs ont été formés pour sensibiliser la population à la méthode des conversations carbone. Une cinquantaine de citoyens ont participé au premier cycle proposé en 2023 (6 ateliers de 2 heures autour de 4 thématiques : énergie, alimentation, mobilité, consommation et déchets).

### ■ Agglopolys, un « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique »

Agglopolys a été retenue par l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire pour bénéficier d'un outil de financement sur quatre ans, permettant de renforcer certaines actions et d'en déployer de nouvelles d'ici l'échéance réglementaire de son PCAET en 2025.

Ce programme comporte l'accession à deux labels reconnus internationalement sur les volets climat-air-énergie et économie circulaire. En 2023, Agglopolys a atteint le score de 52,9 % d'actions menées au sein du référentiel climat-air-énergie, lui permettant ainsi de devenir territoire labellisé 3 étoiles en 2024.

### ■ Plan Energie

L'un des objectifs du PCAET est d'assurer l'autonomie énergétique du territoire communautaire en développant la production d'énergies renouvelables et de récupérations de manière diversifiée, locale et décarbonée : un territoire neutre en émissions de gaz à effet de serre et une réduction de la consommation énergétique de 40 % d'ici 2050.

Le plan énergie doit faire émerger une stratégie d'action avec les communes membres d'Agglopolys.

Un agent a été recruté en septembre et une série d'ateliers a réuni les élus des communes courant décembre pour travailler ce schéma directeur.

### ■ Défi alimentation

Pour la cinquième année, Agglopolys a engagé avec ses partenaires (Graine Centre, Pays des Châteaux, Ville de Blois) une nouvelle édition du défi alimentation. Son but est d'accompagner les habitants d'un territoire à faire évoluer leurs pratiques alimentaires vers plus de produits bio et locaux sans augmenter leur budget.

54 personnes ont participé à six ateliers pratiques, gratuits et conviviaux : visite de ferme labellisée Bio, initiation au jardinage naturel, sortie découverte des plantes sauvages comestibles, cuisine antigaspi, cuisine locale et de saison, contenants et ustensiles sains de la cuisine.

### ■ Ciné-débats

En 2023, Agglopolys a relancé son cycle de ciné-débats développement durable à l'auditorium Samuel Paty de la bibliothèque Abbé-Grégoire.

Plus de 300 personnes ont assisté aux trois séances consacrées successivement à la biodiversité, les forêts et l'eau.

BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 45 000 €

### Perspectives 2024

- Poursuite des dispositifs et programmes existants ;
- Réalisation d'un plan de sensibilisation à la transition écologique et au changement climatique à destination des agents avec les « Ambassadeurs de sobriété » et des élus ;
- Mise en oeuvre du programme iTEEnéraire afin d'inclure la transition écologique dans la formation des agents ;
- Réalisation du Plan Energie d'Agglopolys ;
- Mise en place d'un cadastre solaire afin de faciliter l'accès au solaire photovoltaïque pour tous.

## ► SANTÉ SÉCURITÉ ACCESSIBILITÉ

### ■ Accessibilité handicapés

Agglopolys s'est engagée dans un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour planifier les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communautaires et dans un schéma directeur agenda d'accessibilité (Sd'Ap) concernant l'accessibilité des transports en commun.

En 2023, les actions de mise en accessibilité ont concerné des travaux sur six arrêts de bus, la finalisation du programme des travaux à réaliser au conservatoire de Blois/Agglopolys, la reprise et la création de cheminements permettant d'améliorer l'accessibilité des certaines liaisons et une session de formation du personnel pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

La réunion annuelle de la commission intercommunale d'accessibilité s'est tenue le 19 juin 2023. Composée d'élus et d'agents d'Agglopolys, des associations locales représentant les personnes handicapées et des partenaires institutionnels, son rôle est de suivre l'état d'accessibilité des bâtiments existants, de la voirie, des espaces publics et des transports.

### Perspectives 2024

- Poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et des transports ;
- Poursuite des formations du personnel pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

### ■ Qualité de l'air

#### > Surveillance de la qualité de l'air extérieur

L'association Lig'air est chargée du suivi des stations de mesure de la qualité de l'air pour le compte d'Agglopolys. En cas de pollution

avérée, les services communautaires s'organisent pour mettre rapidement en oeuvre les mesures de prévention et de protection de la population.

En 2023, le seuil d'information et de recommandation a été dépassé pendant trois jours en raison d'un épisode de pollution aux particules PM10 dû à la combinaison de conditions météorologiques favorables à l'accumulation de polluants dans l'atmosphère.

BUDGET \_\_\_\_\_

17 000 €

#### > Surveillance des émissions polliniques

Agglopolys a poursuivi son engagement auprès de la société Lify Air pour améliorer la qualité de vie des personnes fragiles et allergiques aux pollens (environ 30 000 personnes). Le réseau de surveillance et l'application gratuite Live Pollen à destination du grand public sont pleinement opérationnels. Pour la première fois en 2023, un suivi a pu être effectué sur l'année complète.

BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 9 700 €

## ► BIODIVERSITÉ

### ■ « Abeille Sentinelle de l'environnement »

Les six ruches appartenant à Agglopolys depuis 2009 sont suivies par le syndicat apicole du Loir-et-Cher : nourrissage des abeilles en début et fin de saison, vérification régulière de leur état sanitaire, récolte...

La saison 2023 s'est révélée meilleure que 2022, avec une production globale de 85 kg de miel (65 kg en 2022) : 50 kg au printemps et 35 kg en fin d'été.

La récolte du miel en public a eu lieu à la bibliothèque Abbé-Grégoire (samedi 17 juin 2023) en présence de nombreux visiteurs.

### ■ Lutte contre le frelon asiatique (*Vespa velutina*)

Depuis 2016, Agglopolys et le syndicat apicole de Loir-et-Cher mènent une lutte collective contre le frelon asiatique. En 2023, le maintien de la gratuité de la destruction des nids chez les particuliers a permis l'éradication record de 474 nids.

BUDGET \_\_\_\_\_

51 400 €

### ■ Développement du pâturage

Dans le cadre de sa politique de préservation de la biodiversité et de son plan d'action pour les paysages, Agglopolys développe la gestion des espaces de bords de Loire par les animaux, Pasto'Loire.

Depuis juin 2019, un troupeau de 300 brebis de race solognote, appartenant à l'association « Les bergers du Val de Loire », a investi des parcelles non cultivées, au lac de Loire à Vineuil, à côté du centre aquatique Ag'eau à Blois, sur les bords de Loire côté La Chaussée-Saint-Victor et Chaumont-sur-Loire, et à la Ballastière à Chouzy-sur-Cisse.

En partenariat avec la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et le conservatoire d'espaces naturels du Centre-Val de Loire, l'année 2023 a permis de pérenniser l'engagement auprès des éleveurs en les accompagnant dans le montage du dossier de subvention PAC (Politique agricole commune) : 127,34 ha de prairies déclarés (réparties entre des parcelles Agglopolys, Ville de Blois, domaine public fluvial et des parcelles privées appartenant à la fédération de pêche du Loir-et-Cher).

En 2023, le troupeau est stabilisé à 400 brebis, transhumant selon un rythme défini par la qualité et la quantité d'herbe.

BUDGET \_\_\_\_\_

Fonctionnement : 14 337 €

Investissement : 9 000 €

### ■ Espace Naturel Sensible (ENS) du champ de tir de Russy

Le nouveau plan de gestion 2023-2033 validé par le comité scientifique en juillet 2023 a identifié deux actions prioritaires :

- Gestion de la renouée du Japon grâce à une solution innovante : l'implantation de toiles de chanvre renforcée en couches croisées. Les toiles seront suivies annuellement pendant 10 ans.

Une formation à l'identification des EEE (Équipements électriques et électroniques) et aux techniques d'élimination a été dispensée aux agents.

- Création d'un verger d'environ 1 500 m<sup>2</sup> à vocation de lieu de conservation de variétés anciennes, de découverte de la biodiversité, de site pédagogique pour les scolaires et la population locale, de lieu de promenade (en lien avec le sentier nature du site) et de cueillette pour tous.

Une convention de partenariat est en cours de validation avec le lycée horticole de Blois pour un accompagnement à la plantation.

Un marché est également en cours pour la création d'un sentier nature.

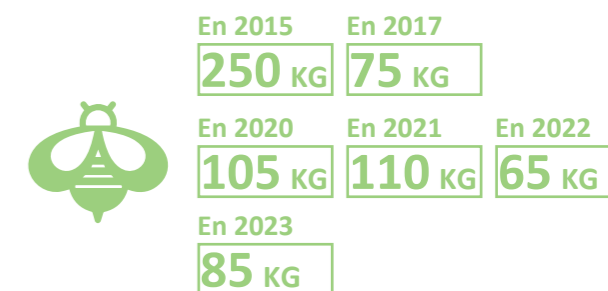
BUDGET \_\_\_\_\_

12 300 € (subvention du Département de Loir-et-Cher de 8 800 €)

## LES INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

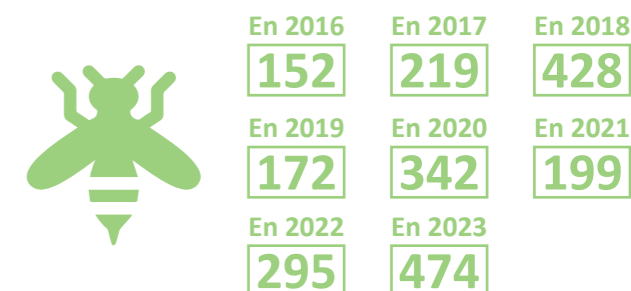
### ► ABEILLES D'AGGLOPOLYS

#### • MIEL RÉCOLTÉ :

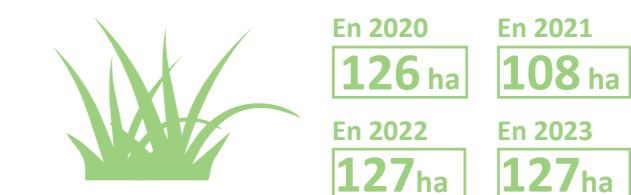


### ► FRELONS ASIATIQUES

#### • NOMBRE DE NIDS DÉTRUITS :



### ► ESPACES PUBLICS PÂTURÉS



### ■ Suivi écologique de la Ballastière à Valloire-sur-Cisse

Chaque année, le CDPNE (Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement) effectue un suivi écologique du site, afin de suivre l'évolution des milieux, de déterminer les actions à mener et d'évaluer l'impact du pâturage.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
8 300 €

### ■ Études préalables pour la renaturation du ruisseau des Mées et des zones humides connexes

Ce projet consiste tout d'abord à étudier et caractériser le ruisseau et les différentes zones humides, comprendre leur dynamique, évaluer les richesses et les enjeux sur le site, en vue de les restaurer et de rendre accessibles certaines zones pour accueillir du public. La durée de l'étude est de 12 mois.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
39 102 €

### ■ Reconnaissance « territoire engagé pour la nature » 2022-2024 (TEN)

Agglopolys a commencé à travailler sur les différentes thématiques prioritaires : valorisation et animation d'un groupe biodiversité, développement de la connaissance naturaliste et inventaire de biodiversité communale, trame verte et bleue à différentes échelles, gestion durable des espaces végétalisés, réduction de la pollution lumineuse et éducation à l'environnement.

### ■ Projet d'atlas de biodiversité communale (ABC) 2022-2025

Le projet s'inscrit dans la stratégie biodiversité d'Agglopolys 2021-2026 et permet de concrétiser un des objectifs de la

reconnaissance TEN 2022-2024 : réaliser des inventaires à l'échelle intercommunale, en partenariat avec le CDPNE et l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans la protection et la sensibilisation à la nature. Les inventaires sont ciblés selon trois axes : la flore (trame verte), les amphibiens et si possible des odonates (trame bleue), les chiroptères (trame noire).

Les objectifs du projet sont multiples : compléter, partager et mutualiser les connaissances existantes sur les habitats naturels et les espèces présentes, identifier les enjeux écologiques et les intégrer aux politiques locales, fédérer une stratégie nature à l'échelle des 43 communes.

Une première campagne de terrain a eu lieu entre mars et octobre 2023, une seconde phase se déroulera en 2024.

Une première animation « découverte du ciel étoilé » a eu lieu le 15 septembre 2023 à La Chaussée-Saint-Victor et a accueilli plus de 100 personnes.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
311 800 € (subvention de l'Office français de la biodiversité de 211 080 €)

#### Perspectives 2024

- Poursuite du dispositif de lutte contre le frelon asiatique ;
- Poursuite des actions d'entretien de sites naturels ;
- Poursuite du développement du pâturage à l'échelle du territoire ;
- Mise en place des actions du nouveau plan de gestion du site naturel « le champ de tir » et création d'un sentier nature ;
- Suivi des études de renaturation du ruisseau des Mées et des zones humides connexes ;
- Animation des projets TEN et ABC.



## LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Situé dans l'enceinte du cimetière de la Forêt, en lisière de Blois, au cœur d'un environnement arboré, le crématorium du Val de Loire est un espace propice au recueillement.

Construit par Agglopolys en 2012, il est géré depuis cette date par la société des Crématorium de France, titulaire de la DSP (Délégation du Service Public).

En 2023, le crématorium du Val de Loire a réalisé 1 049 crémations adultes et enfants, soit une baisse de 1,4 % par rapport à l'année 2022 (15 crémations de moins qu'en 2022). 87 actes de dispersion des cendres ont eu lieu, contre 115 en 2022.

Pour près de 93 % des crémations, le moment de recueillement (cérémonie d'hommage au défunt proposée aux familles) est choisi par les familles.

La dispersion des cendres a été choisie pour 87 crémations (soit 8 % des crémations réalisées) ; ce qui représente une baisse

par rapport aux années antérieures (92 dispersions en 2021, et 115 dispersions en 2022).

La journée du souvenir du 1<sup>er</sup> novembre (traditionnellement organisée pour la Toussaint) a réuni une cinquantaine de personnes.

Les contrôles réglementaires des installations de crémation, les opérations d'entretien et de réfection sont réalisés régulièrement pour assurer un fonctionnement conforme à la réglementation et répondre à une qualité optimale d'accueil des familles et des citoyens-usagers.

Les retours des opérateurs funéraires comme des familles ont été positifs, tant sur l'équipement lui-même que sur la qualité du service et les prestations proposées et rendues.

#### Perspectives 2024

- Poursuite de l'objectif de satisfaction des familles accueillies et accompagnées ;
- Affectation des produits financiers résultant du traitement des résidus métalliques issus des opérations de crémation à la prise en charge funéraire des personnes en situation d'indigence.

## L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE



## LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE

En mesure d'intervenir 7 jours sur 7 sur le territoire d'Agglopolys, la fourrière automobile assure, sur demande des services de police ou de gendarmerie, l'évacuation des véhicules en infraction aux règles du Code de la route qui régissent le stationnement. La société Gueniot est chargée de la gestion des enlèvements et du suivi de la fourrière.

L'année 2023 a vu le démarrage du fonctionnement du nouveau système d'information nationale des fourrières mis en place par Agglopolys en 2022. Ce système permet une gestion automatisée du traitement des véhicules placés en fourrière par les services de police ou de gendarmerie.

En application des prescriptions du Code de la route, procédures

concernant les véhicules classés « pour aliénation » et non réclamés par leur propriétaire dans les 15 jours suivant la notification de mise en fourrière sont traités automatiquement et télétransmis au service des domaines qui assure la vente du véhicule. Les véhicules dont la valeur est inférieure au niveau fixé par décret sont voués à la destruction (10 jours après notification).

Grâce à ce dispositif, la fourrière communautaire récupère plus rapidement de l'espace disponible, ce qui lui permet de répondre aux signalements de véhicules en stationnement gênant ou abusif. 587 véhicules ont été mis en fourrière en 2023.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement**  
Dépenses : 124 679 € TTC  
Recettes : 91 484 € TTC



## LA FOURRIÈRE ANIMALE

La gestion de la fourrière animale a été attribuée à Agglopolys le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Située dans l'enceinte de la déchetterie, rue des Prés d'Amont (Blois Vienne), opérationnelle 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, elle possède 10 box pour une capacité d'accueil de 20 chiens.

En 2023, dans le cadre de marchés de prestations de services, l'entreprise SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) est intervenue 529 fois pour la capture et la garde des animaux errants sur le territoire d'Agglopolys.

Le refuge de Sassay, qui accueille les animaux à l'issue du délai réglementaire de garde en fourrière, rencontre des difficultés de suroccupation. La multiplication des chiens abandonnés ou non adoptables et des chats errants entraîne la saturation de nombreux refuges au niveau national.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement** : 236 100 € TTC dont :  
- Prestations SACPA : 164 500 € TTC  
- Prestations SPA : 54 600 € TTC  
- Vétérinaires : 17 000 € TTC  
**Recettes** : 14 476 € TTC (facturation aux propriétaires d'animaux)

## LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS

Le réseau des bibliothèques d'Agglopolys comprend trois sites : la bibliothèque Abbé-Grégoire et la médiathèque Maurice-Genevoix à Blois, et la médiathèque de Veuzain-sur-Loire. Facilement accessibles, ils accueillent un public varié et proposent une large offre de services. L'année 2023 a été marquée par la mise en place de la gratuité des bibliothèques à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

### ▶ GRATUITÉ DES BIBLIOTHÈQUES

Le 1<sup>er</sup> septembre, l'abonnement annuel pour les emprunts et les ressources en ligne au sein des trois bibliothèques est devenu gratuit pour tous, quels que soient son lieu de résidence et son âge.

Agglopolys souhaite ainsi renforcer le développement des services des bibliothèques pour qu'ils deviennent une évidence au quotidien et attirent de nouveaux publics. En choisissant la gratuité, la communauté d'agglomération transmet un message fort : la bibliothèque est un bien commun disponible pour tous et vecteur de développement social, culturel et éducatif.

Les pénalités de retard de restitution des documents empruntés deviennent non financières : l'amende est remplacée par une suspension temporaire de prêt. Les procédures sont ainsi réduites et le temps humain peut être réorienté vers l'usager.

### ▶ ACCÈS AUX SERVICES

L'amplitude des heures d'ouverture hebdomadaires sur l'ensemble du réseau est de 78 heures : 33 heures à la bibliothèque Abbé-Grégoire, 26 heures à la médiathèque Maurice-Genevoix, 19 heures à la médiathèque de Veuzain-sur-Loire.

En 2023, le nombre d'entrées comptabilisées s'élève à 156 876 à la bibliothèque Abbé-Grégoire, 9 000 à la médiathèque Maurice Genevoix, et 6 500 à la médiathèque de Veuzain-sur-Loire.

### ■ Abonnements

12 824 abonnements au réseau ont été souscrits dans l'année 2023, dont 5 449 depuis le passage à la gratuité, soit une augmentation de 39 % sur l'ensemble du réseau par rapport à 2022 : 39 % pour la bibliothèque Abbé-Grégoire, 31 % pour la médiathèque de Veuzain-sur-Loire et 28 % pour la médiathèque Maurice-Genevoix.



61 % des abonnés résident à Blois, 31 % dans les autres communes d'Agglopolys, 7 % hors agglomération, et 1 % hors Loir-et-Cher.

Sur les 12 824 abonnés actifs, 49 % sont des jeunes de 0 à 25 ans. Le nombre d'abonnés de la tranche d'âge 25 à 65 ans a considérablement augmenté (34 % contre 26 % en 2022). 29 associations et 303 enseignants et assistantes maternelles bénéficient d'abonnements spécifiques.

### ▶ ACCÈS AUX RESSOURCES

Les principaux documents empruntés sont les livres jeunesse (50,2 %), les livres adultes (25,7 %), les DVD (10,6 %), la presse (6,6 %), les CD (4,3 %) et les jeux vidéo (1,5 %).

Sur les 442 915 prêts et renouvellements de prêt (44 324 de plus par rapport à 2022, + 12 %), une large majorité (393 380) a été rapportée dans la bibliothèque d'origine. 42 073 documents ont été empruntés entre septembre et décembre (34 327 sur les 8 mois précédents). Les usagers ont réservé 52 193 documents sur le site (soit une augmentation de 11,5 % par rapport à 2022) et en ont emprunté 27 070 dans la bibliothèque de leur choix (transportés par les agents) et déposé 70 465 dans les boîtes de retour extérieures (disponibles 24 heures sur 24).

### ■ Constitution des ressources

En 2023, 201 069 € ont financé la constitution de l'offre de ressources, dont plus de 19,5 % pour les ressources numériques (bouquet cinéma d'Arte, presse, autoformation, livres à télécharger en prêt chronodégradable).

Environ 8 000 livres, DVD, CD et jeux vidéo ont été acquis, ainsi que 424 abonnements à 350 titres de presse quotidienne, magazines et revues correspondant à 8 211 numéros.

### ■ Ressources numériques et site internet

Le site internet offre aux utilisateurs un accès permanent aux services de la bibliothèque. Ils peuvent y consulter le catalogue des ressources, l'agenda culturel, les informations pratiques, et, s'ils sont abonnés, se connecter aux ressources documentaires en ligne. 1 280 098 connexions ont été enregistrées.

Le compte lecteur permet de suivre les prêts et réservations en cours, de constituer des listes personnelles, de s'abonner à des informations sur les nouveautés et la programmation. 61 578 connexions ont été enregistrées, avec des pics en mars, puis de septembre à décembre. Les connexions varient en moyenne de 1 000 à 1 500 de 20 h à 23 h et sont plus nombreuses les mardis et mercredis.

### ▶ MÉDIATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

Pour garantir l'accès de tous à la lecture publique, la médiation s'exerce hors et dans les murs.

4 595 élèves de 288 classes ont été reçus dans les bibliothèques. L'association des Amis des bibliothèques a accompagné 190 enfants à l'aide aux devoirs. 441 adultes ont également été accueillis, le plus souvent pour des activités d'inclusion sociale.

La médiation animale avec le caniche Plume, orientée vers les enfants et le handicap, s'est développée lors de 24 accueils, ayant rassemblé 1 045 participations, soit une augmentation de 41 % par rapport à 2022.

Le portage de documents à domicile, en foyer ou en EHPAD, qui a lieu environ une fois par mois, a concerné 504 personnes. En pédiatrie, 15 enfants ont bénéficié de 5 visites accompagnées de lectures et d'échanges.

À la maison d'arrêt, quatre bibliothécaires volontaires relayés par un détenu auxiliaire procurent de la lecture aux détenus. 36 visites ont été faites, 517 détenus ont emprunté 1 814 documents.

Les espaces publics numériques facilitent l'égal accès de tous à Internet, à la culture et au loisir (8 415 sessions en autonomie) : sessions d'apprentissage (75 ateliers pour 256 participants), autoformation (1 006 sessions), visionnage individuel de films (1 732 sessions), écoute de musique sur place (432 sessions), sessions de jeux vidéo, sur console ou PC, encadrées et organisées pour les jeunes (2 322 participations).

**207 800 entrées**

**12 824 abonnements**

**442 915 emprunts et renouvellements**

**1 280 098 connexions sur le site internet**

### ▶ UNE ACTION CULTURELLE VARIÉE

La programmation est gratuite et ouverte à tous. 7 908 personnes ont participé aux 408 actions menées.

### ■ Expositions et littérature

Le temps fort des bibliothèques en 2023 a porté sur une programmation diversifiée autour du cycle sur l'imaginaire. Une exposition présentait des originaux ou des reproductions de nombreux artistes (Pinson, Graffet, Manchu, etc.). Des rencontres variées ont été proposées : dédicaces, conférences, spectacles, projections, jeux.

La dictée historique, conduite par Isabelle Heullant-Donat, spécialiste du Moyen Âge et de l'histoire religieuse, a rassemblé 86 participants.

Le Prix Noir de l'histoire et sa dotation de 3 000 € ont été attribués à Xavier Boissel pour *Sommeil de Cendre*.

Dans le cadre du festival bd BOUM, la bibliothèque Abbé-Grégoire a organisé, d'octobre à décembre, la traditionnelle exposition présentant le titre jeunesse primé par la Ligue de l'enseignement 41 : *La brigade des souvenirs* de Marko, Carbone et Cee Cee Mia. Une exposition a présenté des originaux de la BD *Loire* d'Étienne Davodeau.

Le 9 juin, le prix Roblès du premier roman francophone doté de 5 000 € a été décerné à Yann Brunel pour *Homéomorphe*, devant 280 personnes, à la Halle aux grains. Les 25 lecteurs « veilleurs » du prix Roblès ont lu 226 romans pour identifier les 6 titres sélectionnés, soumis à leur tour aux 519 lecteurs jurés organisés en 61 comités.

### ■ Musique et cinéma

Les 15 projections du cycle surprise d'été et du mois du film documentaire (novembre) ont réuni 597 spectateurs.

Des concerts ont été programmés, répondant à la diversité des goûts du public : Le Deldar (ensemble pour un voyage musical en terre d'Islam), le duo de musique celtique Araëlle, le chanteur Clem Chouteau ou encore l'artiste Trois (musiques actuelles).

### ■ Jeunesse

Parmi les actions pour la jeunesse, notons celles concernant les jeunes enfants.

Une exposition d'originaux a clôturé la résidence de Sarah Cheveau (commencée en 2021), suivie de la publication de l'album *Nuit de chance*, très remarqué par la critique.

La médiathèque Maurice-Genevoix a proposé entre autres une nuit de la lecture sur la peur, un spectacle de la compagnie Jean et Faustin (« Les mille et une nuits »), des ateliers de journal créatif animés par Sonia Genini, et des lectures avec Plume.

La médiathèque de Veuzain-sur-Loire a proposé la lecture de *L'Atlantide*, de Platon à Bernard Werber, par Vahakn Philippe Ouzounian, ainsi qu'un cycle Francis Poulenc (conférence par Nicolas Southon, concert pour les petits par l'orchestre Camerata Ambacia).



En 2023, 71 302 € ont été alloués à l'action culturelle, dont 23 870 € pour le prix Roblès et 24 294 € pour les partenariats (20 000 € pour bd BOUM et 4 294 € pour Délire de Lire, salon du livre jeunesse de Saint-Gervais-la-Forêt).

### BUDGET

#### Fonctionnement

Dépenses : 322 107 €

dont frais de personnel : 2 146 151 €

Recettes : 84 550 € (dont subventions BU de 46 331 €)

#### Investissement

Dépenses : 40 195 €

### Perspectives 2024

- Amélioration de l'accueil du public ;
- Rédaction et début de mise en oeuvre d'un projet de direction ;
- Mise en cohérence avec la loi bibliothèques du travail sur la charte documentaire et de service ;
- Achèvement du plan de sauvegarde des collections patrimoniales ;
- Partenariat avec la BnF et les Archives Départementales 41 pour la numérisation et la mise en ligne publique du titre de presse local *L'Avenir*.



## LE RÉSEAU CADENCES ÉCOLES ET CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET THÉÂTRE

Le réseau Cadences compte 11 écoles de musique (dont le conservatoire de Blois/Agglopolys) qui facilitent l'accès à un enseignement musical de qualité et de proximité à tout âge. Les classes à horaires aménagés musique (CHAM) permettent l'apprentissage de la musique sur le temps scolaire, tandis que le département théâtre du conservatoire dispense une formation en art dramatique.

### ▶ LE RÉSEAU CADENCES

Le réseau Cadences dispense des formations musicales allant de l'éveil musical au cycle pré-professionnel, ainsi que des pratiques amateurs. Plus de 30 disciplines sont enseignées à un total de 1 587 élèves dans les 11 écoles communautaires ou associatives du réseau :

- Conservatoire de Blois/Agglopolys
- Harmonie de Blois
- La Lyre (Cour-Cheverny – Cheverny)
- École musicale de Cellettes
- Les Amis de la Musique de La Chaussée-Saint-Victor
- École de musique de Fossé/Agglopolys
- L'Églantine (Saint-Gervais-la-Forêt)
- École intercommunale de musique de Vineuil – Saint-Claude-de-Diray
- Orchestre d'harmonie des Montils
- Music en Cisse (La Chapelle-Vendômoise – Herbault)
- École des musiques de Veuzain-sur-Loire

**11 écoles**

Dont un conservatoire à rayonnement départemental

**1 587 élèves**

**30 disciplines enseignées**

Chaque école du réseau conserve et développe ses spécificités en musiques actuelles et/ou traditionnelles, afin d'offrir un large panel de disciplines enseignées.

Outre l'apprentissage d'un instrument, l'ensemble des écoles se retrouvent autour de deux missions : la pratique collective de la musique et le développement de projets communs. Elles offrent ainsi une programmation riche et variée sur la totalité du territoire (spectacles, concerts, auditions).

Pour faciliter l'accès à l'enseignement musical, le réseau propose des tarifs annuels basés sur le quotient familial :

- De 30 € à 189,50 € pour l'éveil et la formation musicale ;
- De 60 € à 379 € pour le cursus complet (formation musicale, instrumentale, vocale, théâtrale, pratiques collectives).

#### BUDGET —

##### > Conservatoire de Blois/Agglopolys :

(825 élèves, 689,50 heures de cours hebdomadaires musique et théâtre, 58 heures d'intervention en milieu scolaire pour le compte de la Ville de Blois)

#### Fonctionnement

Dépenses : 2 289 613 €

dont frais de personnel : 2 036 171 €

Recettes : 304 852 €

dont remboursement Ville de Blois (mise à disposition de personnel) : 157 030 €

#### Investissement

Dépenses : 72 100 €

Recettes : 2 537 €

##### > École de musique de Fossé/Agglopolys :

(60 élèves, 43,50 heures de cours hebdomadaires)

#### Fonctionnement

Dépenses : 156 281 €

dont frais de personnel : 154 321 €

Recettes : 15 134 €

#### Investissement

Dépenses : 2 851 €

### > Réseau Cadences :

#### Fonctionnement

Dépenses : 68 197 €

dont frais de personnel : 57 211 €

Dépenses de fonctionnement : petit matériel, partitions, locations techniques, organisation des concerts...

Recettes de fonctionnement : droits d'inscription, subventions DRAC Centre-Val de Loire et Département de Loir-et-Cher.

Dépenses d'investissement : renouvellement et développement du parc instrumental.

### > Subventions accordées aux écoles de musique associatives

> Harmonie de Blois : 61 000 €

(28 élèves, 25,25 heures de cours hebdomadaires)

> École musicale de Cellettes : 49 170 €

(79 élèves, 47,50 heures de cours hebdomadaires)

> La Lyre de Cour-Cheverny - Cheverny : 26 000 €

(31 élèves, 25,25 heures de cours hebdomadaires)

> Les Amis de la Musique - La Chaussée-Saint-Victor :

41 500 €

(103 élèves, 47,75 heures de cours hebdomadaires)

> Music en Cisse - La Chapelle-Vendômoise -

Herbault : 34 900 €

(79 élèves, 33,25 heures de cours hebdomadaires)

> Orchestre d'harmonie - Les Montils : 34 500 €

(50 élèves, 35,25 heures de cours hebdomadaires)

> École des musiques de Veuzain-sur-Loire : 82 500 €

(103 élèves, 77,50 heures de cours hebdomadaires)

> L'Églantine - Saint-Gervais-la-Forêt : 60 000 €

(113 élèves, 54,75 heures de cours hebdomadaires)

> École intercommunale de musique - Vineuil - Saint-

Claude-de-Diray : 95 600 €

(135 élèves, 81,75 heures de cours hebdomadaires)

### ▶ LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Elles sont proposées dans deux établissements scolaires blésois : à l'école Marguerite Audoux (du CE1 au CM2) et au collège Les Provinces (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>). Les 167 élèves qui y sont inscrits bénéficient de trois à six heures d'enseignement musical (réparties sur le temps scolaire) dispensé par les enseignants du conservatoire et du collège : formation et culture musicales, pratique instrumentale, chorale et orchestre.

### ▶ LA PRATIQUE DU THÉÂTRE

Créé en 2011, le pôle théâtre du Conservatoire de Blois/Agglopolys est ouvert à tous et accueille 82 élèves à partir de 11 ans.

La formation, qui va de l'éveil à l'atelier de création amateur en passant par les cursus théâtraux, est dispensée au théâtre Nicolas-Peskine à Blois et s'articule autour de deux grands axes :

- Éveil et initiation : découvrir, improviser, jouer au sein d'un collectif ;

- Parcours de formation : travailler son expression sur des textes classiques ou contemporains, participer à des ateliers autour du masque, du travail de la voix, du mouvement, monter des pièces et les jouer en public.



### ▶ LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

- Quatre programmations théâtrales au théâtre Nicolas-Peskine (en mai et juin) par tous les élèves du pôle théâtre ;
- Concert thématique « Clarinettes urbaines » à Fossé par l'artiste Émilien Veret et toutes les classes de clarinettes du réseau Cadences ;
- Ciné-concert aux Lobis par les classes de cuivres du Conservatoire ;
- Saison artistique des professeurs : concerts thématiques autour de Proust et ses musiciens, la musique italienne, Franz Schubert, le conte Pierre et le loup ;
- Deux concerts à Veuzain-sur-Loire et Villebarou par l'ensemble vocal Ossia sur les célèbres motets du XVIII<sup>e</sup> siècle ;
- Contes musicaux et opéras pour enfants : *Le Petit Prince*, *Olympe la rebelle...* ;
- Masterclass avec les artistes Zeny Trio (jazz), Lorenzo Soulez (piano), Floy Krouchi (basse) et le duo Fines Lames (percussions).

### Perspectives 2024

- *Rendez-vous au tas de sable*, chansons et publicités de Richard Gotainer, avec les orchestres du Conservatoire ; Les ateliers jazz et musiques actuelles, les classes d'accordéon, de guitare, de théâtre et de technique du son ;
- Quatre programmations au théâtre Nicolas-Peskine, d'avril à juin ;
- Deux concerts des élèves du dispositif CHAM à travers des ensembles instrumentaux et vocaux ;
- Représentations, à Blois et Orléans, de l'oeuvre *Les Petits Saules* d'après Jean Zay par les CHAM de Marguerite Audoux ;
- Huit concerts de chant choral regroupant plus de 1 000 élèves de CM1 et CM2 de la ville de Blois ;
- Un concert autour de la formation anglo-saxonne le Brass Band avec le Cadences Brass et les classes de cuivres de l'agglomération ;
- Une résidence et un récital de l'artiste internationale Gaëlle Solal ;
- Un concert-lecture sur Marcel Proust dans le cadre de la saison artistique des professeurs ;
- *La sorcière du placard aux balais*, par la filière vocale ;
- Accueil et concert commun avec le conservatoire de Waldshut-Tiengen ;
- Travaux au conservatoire et à l'école d'art afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail du personnel (marché de maîtrise d'oeuvre, élaboration du dossier de consultation des entreprises et dépôt de permis de construire).

## L'ÉCOLE D'ART DE BLOIS/AGGLOPOLYS

L'école d'art poursuit et renouvelle ses multiples missions d'accès à l'art pour le grand public ou les élèves des écoles élémentaires d'Agglopolys : développement des expressions participatives, enseignements théoriques et pratiques, découverte de l'histoire de l'art contemporain, en lien avec les collections de la Fondation du doute. Ses enseignements vont de l'initiation à l'approfondissement pour les plus avancés, jusqu'à la préparation des étudiants à l'entrée dans une école d'art.

### ATELIERS PÉRISCOLAIRES ET ADULTES

En 2023, 290 personnes se sont réparties sur les 13 ateliers enfants et adolescents (le mercredi) et les ateliers adultes et étudiants (12 ateliers, dont un atelier supplémentaire de céramique et atelier tournage contenant 6 places). Certaines personnes sont inscrites sur plusieurs ateliers.

### PROJETS À DESTINATION DES ÉCOLES

La Ville de Blois et Agglopolys développent un vaste programme d'enseignement des arts plastiques inclus dans le temps scolaire. Il concerne chaque année plus de 1 200 enfants dans plus de 45 classes, de la maternelle jusqu'au CM2.

Pour l'année scolaire 2022-2023, ils ont concerné 1 240 élèves de 57 classes (44 à Blois, 13 dans les autres communes de l'agglomération) dans 29 établissements (19 à Blois, 10 dans les autres communes)

#### ■ **Projet Réseaux (débuté en septembre 2022)**

De janvier à décembre 2022 : 300 enfants issus de 13 classes (du CE1 au CM2) de 10 établissements ont participé. À Blois : Joséphine-Marchais, Jules-Ferry, Parodi, Victor-Hugo, Cécile-Rol-Tanguy, Marcel-Bühler, Simone-Veil, Croix-Chevalier, Louise-Michel. Hors Blois : Villebarou.

Réflexion autour des réseaux au sens large (virtuels ou physiques, humains ou matériels). Exposition en 2023 dans le pavillon de la Fondation du doute et à la Halle aux grains.

#### ■ **Les Ressources**

D'octobre à décembre 2023 : 200 enfants de 9 classes (du CE1 au CM2) de 8 établissements : Joséphine-Marchais, Raphaël-Périé, Molière, Saint-Charles à Blois et Cour-Cheverny, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Saint-Denis-sur-Loire, Onzain.

Travail autour des différents types de ressources : lieux ressources, matières premières, ressources naturelles des oiseaux, des végétaux, ressources géographiques et terrestres, ressources culturelles, ressources quotidiennes, circuits des ressources. Ces projets artistiques se construisent tout au long de l'année et certains permettent de travailler autour des ressources spécifiques



du territoire des communes d'Agglopolys. Une exposition finale est prévue en juin 2024 afin de valoriser le travail effectué.

#### ■ **École d'art en résidence**

« Les réseaux » (de janvier à juin 2023) : 145 enfants de 6 classes du CP au CE2 de l'école Yvonne-Mardelle à Blois ont participé à ce projet, sous la houlette d'une professeure assistante d'enseignement artistique en résidence à l'école.

« Les ressources » (de septembre à décembre 2023) : la professeure assistante d'enseignement artistique a entamé une résidence à l'école Cécile-Rol-Tanguy à Blois. 55 enfants de 3 classes de CM1-CM2 ont expérimenté les arts plastiques sous l'angle du travail de l'ombre et de la lumière, sur la thématique des ressources. Fabrique de canons à lumières, fresques, masques et sculptures à partir de références artistiques modernes et contemporaines.

#### ■ **Projets maternelles**

Une journée avec 91 enfants de 4 classes de moyenne et grande section – Écoles Simone-de-Beauvoir, et Clérancerie à Blois, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou.

Quatre jours avec 76 enfants de 4 classes de grande Section – écoles Cécile-Rol-Tanguy, Jean-Perrin, Jules-Ferry à Blois, Vineuil.

En lien avec le thème des réseaux, sur quatre thématiques : « réseau naturel », « réseau routier », « réseau anatomique », « réseau sous terre » : présentation de reproductions d'œuvres d'art contemporaines et d'albums jeunesse, pratique artistique, individuelle puis collective avec différentes techniques.

#### ■ **Mini-conférences (2h30)**

93 enfants de 5 classes du CE1 à la 5<sup>e</sup> SEGPA – Écoles Joséphine-Marchais, Sainte-Marie, Mirabeau à Blois, collège Blois-Vienne.

Échanges autour de reproductions d'œuvres d'art selon la thématique « corps-réseaux ». Petite production artistique individuelle ou collective.

#### ■ **Projet « Réseau papier », en partenariat avec la bibliothèque Abbé-Grégoire**

140 enfants de 6 classes du CE2 au CM2 ont participé : écoles Louise-Michel, Parodi, Joséphine-Marchais, Yvonne-Mardelle à Blois, Vineuil, Les Montils.

Déclinaison du programme d'expérimentation « Réseaux » avec le Kiosque (mobilier nomade rassemblant des productions papier réalisées à l'école d'art), découverte de livres d'artistes.

#### ■ **Projet CP**

« Réseaux CP » de janvier à juin 2023 et « Ressources CP » de septembre à décembre 2023 140 enfants de 7 classes de CP – Écoles Cécile-Rol-Tanguy, Victor-Hugo, Marcel-Bühler, Mirabeau, Simone-Veil à Blois, Mesland, Marolles.

Recherche pédagogique autour des liens entre action et création, autour des influences des arts plastiques sur les enseignements fondamentaux, avec un accent porté sur l'art de la performance.

## FORMATIONS ET WORKSHOPS ADULTES/ÉTUDIANTS

#### ■ **Une journée avec les agents du service de la petite enfance**

Initiation à l'art contemporain pour six agents du service de la petite enfance de la Ville de Blois : atelier de pratique enrichi de références pouvant ouvrir à une dimension artistique sur le terrain.

#### ■ **Une journée avec les agents du service jeunesse**

Workshop alternant expérimentation artistique et discussion sur la démarche pédagogique pour huit animateurs du service jeunesse : ouverture à une démarche de projet artistique dans les activités du quotidien avec les jeunes de 15 à 25 ans.

#### ■ **Quatre jours avec les étudiants de la section DN Made « objet » du lycée Camille Claudel**

Inciter les étudiants à « mobiliser une matière » et « capter des expériences », les encourager dans une pratique exploratoire et expérimentale en les plaçant dans des situations créatives inattendues. Démarche pédagogique habituellement prévue pour une classe de CP.

**290 inscrits**

dans les ateliers péri-scolaires, étudiants et adultes

**1 240 élèves**

dans les ateliers scolaires

de **29 établissements**

## EXPOSITIONS 2023

#### ■ **« Réseaux »**

Réalisations des 500 élèves – du 17 mai au 4 juin – Pavillon de la Fondation du doute.

#### ■ **« Génération climat »**

Travaux des adolescents et étudiants de l'école d'art – Halle aux grains, janvier 2023.

#### ■ **« L'école d'art en résidence – les réseaux »**

École Yvonne-Mardelle, juin 2023

Présentation aux parents de l'ensemble des travaux réalisés et du dispositif ombre et lumière. Projection d'un film documentaire intitulé « Réseaux sanguins ».

#### ■ **« Portrait de la halle aux grains »**

Halle aux grains, septembre à décembre 2023

Exposition photo des portraits du bâtiment de la Halle aux grains réalisés par les élèves de l'atelier de photographie numérique.

#### ■ **« Vitr'aux château » en partenariat avec le Château de Blois**

Pour les Journées européennes du patrimoine 2023, exposition des dessins des élèves adultes et enfants qui ont revisité l'art du vitrail à partir des vitraux du château de Blois.

## ÉVÉNEMENTS 2023

#### ■ **Workshops**

Workshop dessin « Couleurs superposées » avec l'artiste Fabienne Gaston-Dreyfus, et « Vitr'aux château », en partenariat avec le

Château de Blois. Workshop photo « Corps en danse », « Portraits graphiques » et « Opération paillettes ».

#### ■ **Portes ouvertes de l'école d'art – 14, 17 et 18 juin**

Présentation des travaux des élèves amateurs adultes et enfants, rencontre avec les professeurs et découverte des différents ateliers.

#### ■ **Visites d'observation d'étudiants de l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation)**

Observation sur les projets scolaires, mai 2023.

#### ■ **Partenariat avec la chutothèque Precious Kitchen**

En novembre, cette association de réemploi des matériaux située à Tours a dispensé une journée de formation à l'ensemble des 8 professeurs et est intervenue sur un projet scolaire.

#### ■ **« Réseaux Papier » avec le Kiosque à la bibliothèque Abbé-Grégoire**

En septembre 2023, présentation des réalisations des enfants du projet scolaire « Réseau Papier ». Atelier tout public le 30 septembre : découverte de livres d'artistes et travail autour du papier.

#### BUDGET

##### Fonctionnement

Dépenses : 506 201 €

dont frais de personnel : 422 207 €

Recettes : 54 395 €

##### Investissement

Dépenses : 10 168 €

## Perspectives 2024

### > Projets scolaires

- « Ressources Musicales » avec un professeur du département des musiques actuelles du Conservatoire, « Ressources typographiques » avec une typographe, « Les Nouvelles Ressources » avec l'association Precious Kitchen, « In situ » à Chaumont-sur-Loire ;

- Workshops photo numérique : « Corps en danse », avec un danseur professionnel, « Portrait en destruction » avec un modèle et une maquilleuse professionnelle ;

- Workshops dessin : illustration de couvertures de livres, avec le graphiste Clément Chassagnard, découverte de la sérigraphie avec Marilou Turmeau, « Tableaux d'une exposition » avec Gabriela Chareton, pianiste et professeure au Conservatoire ;

- Journée portes ouvertes (ateliers amateurs samedi 6 avril, toute l'école en mai-juin) ;

### > Événements

- Partenariat INSPE : accueil d'étudiants et de stagiaires en journées d'observation sur les projets scolaires de l'école d'art

- Partenariats ouverts sur diverses manifestations avec Les Rendez-vous de l'histoire, le centre Pompidou, BD Boum, la Halle aux grains, la Fondation du doute, les Promenades photographiques, le château de Chambord, le Museum d'histoire naturelle, la réserve naturelle de Pontlevoy : programmation d'expositions, d'interventions, d'échanges pédagogiques permettant de développer la visibilité de l'école d'art sur le territoire et de relier les différents services ;

### > Expositions

- « VMC » (vitrine, mur, cimaise) à l'école d'art : trois espaces d'expositions pédagogiques.

## LES LOISIRS

Agglopolys prend en charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Elle soutient également les associations dans l'organisation de manifestations sportives, dès lors qu'elles mettent en place des actions de promotion du territoire, de protection de l'environnement et de développement durable.



Concernant les piscines saisonnières, le recrutement des maîtres-nageurs reste compliqué, comme sur l'ensemble du territoire national. Cependant, contrairement à 2022, les ouvertures quotidiennes sans restriction d'horaire ont pu être maintenues grâce à la mise en place de dispositions favorisant l'attractivité des postes.

### > Piscine Tournesol - Blois

**Un bassin sportif, un bassin de loisirs et une pataugeoire. Solarium en pelouse et espace jeux de plein air en période estivale grâce à l'ouverture de la toiture.**

L'année 2023 a été marquée par les travaux effectués du 8 janvier au 25 mai sur la coupole pour permettre de retrouver l'ouverture à 160° pendant les beaux jours. Durant les travaux, une partie des activités, cours de natation scolaire et créneaux associatifs ont été déplacés au centre aquatique Agl'eau.

Toute l'année, un programme d'activités (de l'enfance aux seniors) est proposé par les éducateurs sportifs territoriaux qui assurent également la surveillance des publics et l'apprentissage de la natation scolaire élémentaire.

Le personnel permanent assure le fonctionnement courant et le contrôle de la qualité de l'eau.

Fréquentation :

- 206 jours d'ouverture
- 43 017 entrées

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement**  
 Dépenses : 780 473 €  
 dont frais de personnel : 599 466 €  
 Recettes : 74 000 €  
 Investissement : 245 416 €

### > Piscine du Lac de Loire - Vineuil

**Piscine découverte en bord de Loire : un bassin sportif de 25 m, une pataugeoire, un solarium agrémenté de bains de soleil.**

Les MNS ont pu dispenser des cours de natation avant l'ouverture au public qui a eu lieu dès le mois de juin et jusqu'à fin août. Des activités hebdomadaires d'aquagym et d'aquabike ont été proposées.

Fréquentation :

- 82 jours d'ouverture
- 9 914 entrées

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement**  
 Dépenses : 170 593 €  
 dont frais de personnel : 83 283 €  
 Recettes : 15 335 €  
 Investissement : 49 693 €

### > Piscine d'Herbault / Agglopolys

**Bassin extérieur de 25 m, une pataugeoire, un solarium en pelouse, aquabikes en libre-service.**

Elle est ouverte de juin à août. Les MNS ont pu dispenser des cours de natation en dehors des heures d'ouverture au public.

Un stage d'apprentissage de la nage a bénéficié à 24 enfants du secteur en juin.

Fréquentation :

- 73 jours d'ouverture
- 4 631 entrées

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement**  
 Dépenses : 88 146 €  
 dont frais de personnel : 32 852 €  
 Recettes : 10 018 €  
 Investissement : 4 201 €

### > Pataugeoire du parc des Mées - La Chaussée-Saint-Victor

**Un bassin de 450 m<sup>2</sup> d'une profondeur de 20 à 40 cm, des jeux aquatiques et de larges plages autour du bassin.**

En accès libre et gratuit pour les enfants de moins de 8 ans accompagnés d'un adulte, elle est ouverte les mercredis et les week-ends en juin puis quotidiennement du 1er juillet au 31 août.

Fréquentation :

- 74 jours d'ouverture

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement**  
 Dépenses : 63 870 €  
 dont frais de personnel : 8 470 €  
 Investissement : \_\_\_\_\_  
 Dépenses : 1 910 €

### Perspectives 2024

- Diagnostic complet sur la piscine Tournesol (bâtiment, hydraulique, centrale de traitement d'air, aménagement d'espaces extérieurs et intérieurs) ;
- Autorisation de programme pour la réhabilitation de la piscine du lac de Loire ;
- Évolution de l'offre d'activités enfants en vue de favoriser l'apprentissage de la natation.

> CENTRE AQUATIQUE AGL'EAU  
**275 360 entrées**

> LE JEU DE PAUME  
**78 évènements accueillis**  
**132 708 entrées**

### ▶ LE JEU DE PAUME

Ouvert en septembre 2017, le Jeu de Paume est administré depuis octobre 2018 par la régie du Jeu de Paume.

Cette entité juridique propre est gérée par un conseil d'administration composé d'élus d'Agglopolys et de membres extérieurs.

En 2023, un programme d'investissement d'un montant de 80 000 € a été réalisé pour l'aménagement d'une loge spécifique destinée aux artistes, 3 000 € en mobilier et matériels divers pour le fonctionnement du Jeu de Paume et 8 700 € d'équipements complémentaires (panneau affichage mobile) pour l'ADA Blois Basket qui évolue en Betclac Elite.

### ■ Modalités d'exploitation

L'équipement peut être loué tout ou partie, selon les besoins de l'organisateur.

Le fonctionnement du Jeu de Paume s'articule autour d'activités événementielles ponctuelles (sportives, économiques et culturelles), des activités quotidiennes de l'ADA Blois Basket (entraînements de l'équipe Elite) et du centre de formation de la

SASP (Société anonyme sportive professionnelle) de l'ADA.

### > Activités sportives

• Basket : la saison 2022/2023 aura été marquée par le maintien de l'ADA Basket en championnat de France Pro A Betclac Elite. L'équipe a rencontré les plus grandes équipes nationales au Jeu de Paume. 41 matchs ont eu lieu (championnat de France, Coupe de France et matchs amicaux). Le centre de formation, également en championnat Espoirs Elite jeunes, a reçu ses adversaires au Jeu de Paume pour son championnat et ses entraînements.

En mai, l'ADA Basket a également organisé le Tournoi des futurs au Jeu de Paume. Il a accueilli les 7 meilleures équipes du championnat Espoirs Elite ainsi que le champion de France espoirs Pro B.

### > Activités culturelles

Quatre spectacles ont été organisés au Jeu de Paume par des producteurs : Véronique Dicaire, Irish Celtic, Tryo (en partenariat avec le SIVU de Beauregard) et Renaud.

### > Activités économiques

Tenue du salon de l'habitat, du salon des envies, du Top des entreprises, des forums d'orientation, de la journée d'affaires du nucléaire, d'autres événements d'entreprises (dont la soirée du défi interentreprises d'Agglopolys).

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement**  
 Dépenses : 585 047 €  
 dont frais de personnel : 278 672 €  
 Recettes : 589 187 €  
 dont subvention du budget général d'Agglopolys : 144 000 € et excédent d'exploitation 2022 : 50 414 €  
 Les investissements sont réalisés par le budget principal d'Agglopolys.

### Perspectives 2024

- Attribution d'un marché de programmation de spectacles à un producteur sans pour autant attribuer de monopole,
- Partenariats avec le Chato'do et le SIVU de Beauregard

### ▶ SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les partenariats d'Agglopolys reposent sur la mise en place par les organisateurs d'actions destinées à promouvoir l'attractivité du territoire, la protection de l'environnement et le développement durable.

Manifestations soutenues en 2023 : le marathon de Cheverny, le tour cycliste du Loir-et-Cher, le trail des Moulins de Molineuf, le tournoi de football de la Pentecôte des U11/U13 (Chitenay-Cellettes), le tournoi Challenger de Tennis, le festival national de rugby à 5, le trail de la forêt de Russy (Saint-Gervais-la-Forêt), la coupe de France d'athlétisme (AAJBO).

### ■ ADA Blois Basket 41

Marché de prestations comprenant places et réceptifs pour les matchs de championnat de France et les play-offs, pour un montant de 151 629 €.

### ■ Blois Foot 41

Soutien de l'équipe 1 qui évolue en national saison 2022/2023 et prestations de communications, pour un montant de 36 000 €.

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
 222 129 €

### Perspectives 2024

- Reconstitution des actions soutenant l'organisation de manifestations sportives ;
- Soutien au club Vineuil Sport Football pour son équipe en nationale.

## ▶ LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

### ■ Le centre aquatique Agl'eau

Depuis 2009, le centre aquatique est géré par une délégation de service public attribuée au groupe Spie Batignolles qui l'a cédée en 2022 à l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA), nouveau gestionnaire de l'espace aquatique Agl'eau.

La pénurie de personnel assurant la surveillance des piscines (MNS) étant toujours présente, la continuité du plan de formation localisé en Loir-et-Cher a été assurée (réunion des acteurs régionaux du sport, de l'emploi et des formations).

La fréquentation totale a atteint 275 360 entrées (+ 6 % par rapport à 2022). Si elle n'a pas retrouvé son niveau avant covid (293 870 entrées en 2019), la tendance est tout de même à la progression.

- Public : 207 717 (+6 %)
- Associations : 21 575 (+38 %)
- Activités : 24 440 (+7 %)
- Balnéo : 25 351 (+10 %)
- Forme : 22 810 (+27 %)
- Scolaires élémentaires : 33 471 (+10 %)
- Scolaires secondaires : 12 597 (+ 42 %)
- Nombre de jours de fermeture : 17

**BUDGET** \_\_\_\_\_  
**Fonctionnement** : 3 401 006 €  
 (dont l'apprentissage de la natation scolaire, le transport des élèves des écoles élémentaires publiques et privées du territoire, les créneaux associatifs pour les entraînements, les compétitions de natation et de water-polo).  
**Recettes** : 1 264 €  
 Redevance versée par l'UPCA au titre de l'occupation du domaine public.

### Perspectives 2024

- Reconstitution des actions engagées et développement d'animations ;
- Poursuite du dispositif de formation MNS en partenariat avec les services de l'État, Job 41 et Pôle Emploi.

### ■ La piscine Tournesol et les piscines saisonnières

Agglopolys gère en régie la piscine Tournesol ouverte à l'année (Blois), les piscines saisonnières du lac de Loire (Vineuil) et d'Herbault, et la pataugeoire du parc des Mées (La Chaussée-Saint-Victor).

# LES RESSOURCES HUMAINES

Après une année 2021 consacrée à la mutualisation des ressources humaines (Ville de Blois - Agglopolys - CIAS du Blaisois) et une année 2022 à la réorganisation des services de la DRH, l'année 2023 a été émaillée de plusieurs projets structurants pour les trois entités et leurs 1 600 agents.

Quatre chantiers majeurs ont été lancés en 2023 :

- **Projet de refonte intégrale du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents** : ce nouveau régime sera mis en œuvre à compter du 1er juillet 2024, autour de l'axe « à fonctions égales, régime indemnitaire égal ». Il vise à apporter un soutien au pouvoir d'achat des agents, une meilleure reconnaissance de leurs missions et de leur engagement, une équité de traitement renforcée et une réduction des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.
- **Expérimentation de nouveaux cycles de travail** (instauration de la semaine de 4/4,5 jours) : quatre directions ont participé à l'expérimentation. Les premiers bilans font état d'une grande satisfaction des agents, avec une qualité de service public maintenue et une meilleure conciliation vie professionnelle/vie personnelle.
- **Élaboration d'une stratégie de recrutement et renforcement de la marque employeur**, avec l'objectif de mieux valoriser les annonces et d'attirer de nouveaux talents. Le déploiement d'un logiciel de recrutement, la refonte des annonces pour les rendre plus modernes et la présence renforcée sur les salons de l'emploi améliorent déjà la visibilité des trois entités employeuses.
- **Installation des nouvelles instances du dialogue social** (CST et FSSSCT) avec un dialogue social renforcé. Les différents projets portés sont très largement travaillés en co-construction avec les représentants du personnel au-delà des seules instances du dialogue social.

## ■ Autres actions réalisées en 2023

- Relance du réseau des assistants de prévention afin d'accélérer la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- Sécurisation du service de médecine préventive (recrutement d'un médecin de prévention pour le 1<sup>er</sup> avril 2024) ;
- Poursuite de l'adaptation des missions des agents au changement climatique ;
- Montée en version du logiciel de paie EKSAE ;
- Fusion des services carrières et paies des agents (création d'une fonction de suivi budgétaire et financier) ;
- Adoption d'un nouveau plan de développement des compétences qui tient compte des enjeux climatiques (intégration de la démarche ITEENERAIRE) ;
- Amorçage de réflexion sur la refonte de l'offre en matière de protection sociale, l'innovation publique et les bureaux en flexoffice ;
- Accompagnement des directions, des services et des agents des trois entités : mesures d'adaptation des services, d'amélioration des conditions de travail et d'accompagnement individuel des 1 600 agents publics.



## ► LA MUTUALISATION DES SERVICES

Véritable outil de mise en œuvre des projets du mandat, la mutualisation des services communautaires avec la Ville de Blois permet le partage de compétences et de savoir-faire. Ainsi, en 2023, 357 agents de la Ville de Blois ont travaillé pour Agglopolys et 94 agents d'Agglopolys ont travaillé pour la Ville de Blois.

Sur le plan financier, la mutualisation - gérée par convention - favorise le regroupement de moyens. Elle s'est traduite en 2023, par un remboursement de la Ville de Blois à Agglopolys de 1,72 M€, et d'Agglopolys à la ville de Blois de 2,20 M€. Agglopolys a par ailleurs remboursé 58 209€ à la Ville de Blois pour la mise à disposition de moyens matériels : documentation, logiciel et affranchissement.

## ► LE PROJET D'ADMINISTRATION

En 2023, le nouveau projet d'administration ConvergenceS s'est poursuivi. L'ensemble des cadres et des agents d'Agglopolys, de la ville de Blois et du CIAS ont travaillé ensemble autour de six thématiques : une administration écoresponsable, une administration transparente, une administration accessible, une administration équitable et solidaire, une administration innovante et de qualité et une administration à l'organisation de travail adaptée.

Une vingtaine de chantiers ont été lancés et ont impliqué de nombreux agents. Les 28 et 29 juin 2023, les 1 600 agents des trois entités ont ainsi eu l'occasion de travailler plusieurs heures sur des projets visant à moderniser l'administration sur les six thématiques.

## ► PRINCIPAUX INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

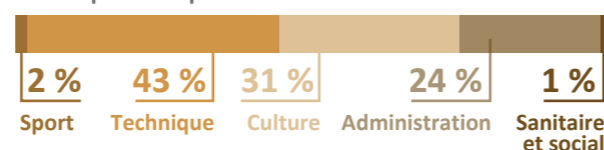
En 2023, Agglopolys comptait 316 agents titulaires et stagiaires, dont 136 femmes (45 %) et 164 hommes (55 %), 154 agents non titulaires non permanents (110 vacataires, 9 apprentis, 29 saisonniers, 6 remplaçants), et 60 agents non titulaires permanents.

### ■ Carrières et paies

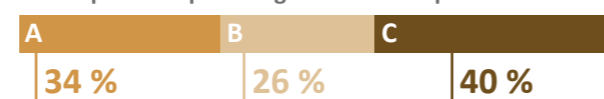
- 479 actes administratifs produits (317 arrêtés et 162 contrats) ;
- Une commission administrative paritaire ;
- 19 dossiers d'estimation individuelle globale pour la retraite (EIG).

### ■ Structure des effectifs

> Répartition par filière :



> Répartition par catégorie hiérarchique :



### ■ Indicateurs paies

- Paie : 5 754 paies en 2023 à Agglopolys, soit une moyenne mensuelle de 480 paies ;
- Protection sociale : santé (18 206 €, 164 agents bénéficiaires), prévoyance (36 536 €, 199 agents bénéficiaires) ;
- Régime indemnitaire : versement en février du complément indemnitaire annuel pour un montant total de 50 501 € à 287 agents.

## ► QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### ■ Conseil en organisation et accompagnement au changement

10 services ont été conseillés ou accompagnés dans leur réorganisation et la mise en place de nouveaux cycles de travail. 6 directions ont été accompagnées dans une réflexion à la mise en place de nouveaux cycles de travail, et une expérimentation a été lancée auprès de 2 directions pour l'année scolaire 2023-2024.

Les services ont été accompagnés dans la mise en place de ces nouvelles organisations avec un accompagnement aux changements pour les agents et un suivi par le service médecine.

Une formation à la réalisation d'un projet de service a été dispensée auprès de 10 directeurs et responsables de service.

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre du suivi du plan d'action pluriannuel en faveur de l'égalité des femmes et des hommes : groupe de travail sur les discriminations ; dispositif de signalement et de traitement d'actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de discriminations ; Sensibilisation des cadres d'Agglopolys ; Formations spécifiques.

### ■ Médecine, prévention et actions sociales

La mission risques professionnels a réalisé des objectifs forts et structurants sur l'année 2023 avec :

- La relance du réseau des assistants de prévention (nomination de 65 assistants de prévention, deux sessions de formation) ;
- La mise en place d'une méthodologie de réalisation du document unique et de son suivi par les services, avec un nouveau logiciel ;
- La réalisation de 14 aménagements de poste.

Les assistantes sociales du personnel ont accompagné les agents sur des sujets très divers : l'accès aux droits, le budget, la santé, la retraite, le logement, les difficultés au travail, les addictions, le deuil, la séparation, la protection de l'enfance, les violences conjugales/intrafamiliales, la formation/le projet professionnel, le reclassement/handicap... 5 actions spécifiques ont été menées dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées : une conférence sur le thème du handicap cognitif, une pièce de théâtre pour sensibiliser à la déficience auditive, une table ronde sur le thème des aidants familiaux, le DuoDay (accueil de personnes en situation de handicap au sein de 3 services), des ateliers d'information et de sensibilisation.

Des actions ont également été menées en lien avec la Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail (F3SCT).

### ■ Recrutement et parcours professionnels

- 306 demandes d'emploi reçues et analysées
- 312 demandes d'apprentissage/alternance
- 135 demandes de stages
- 49 postes ont été soumis au recrutement en 2023 pour Agglopolys. En 2023, 1 249 jours de formation ont été dispensés pour 239 agents. 52 % ont été consacrés au perfectionnement des compétences, 31 % à la formation statutaire, 16 % à la préparation d'un concours ou examen et 1 % au compte personnel de formation. 63 % des agents sont partis au moins une fois en formation. 270 jours de formation ont été dispensés en interne. En décembre, parmi les 20 agents inscrits dans le dispositif de mobilité, cinq ont vu leur projet aboutir.

### BUDGET \_\_\_\_\_

Masse salariale : 19 800 958 € (tous budgets confondus principal et annexes, hors régie du Jeu de Paume)

### Perspectives 2024

- Mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire ;
- Étendre la semaine de 4 jours à plusieurs directions ;
- Augmenter les moyens sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Mettre en œuvre une nouvelle protection sociale complémentaire ;
- Poursuivre les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes ;
- Définir une nouvelle stratégie de SIRH (Système d'information des Ressources Humaines).

## ► COMMUNICATION INTERNE

Mission : développer les échanges entre agents, créer du lien en installant une dynamique croissante, grâce notamment aux défis internes, animations et l'édition mensuelle du magazine interne.

### Faits marquants 2023:

- campagne de communication pour le tri sélectif en interne
- création d'une marque employeur, en lien avec la Direction des Ressources Humaines et les Directions de la Communication, pour accentuer le sentiment d'appartenance, et améliorer l'image des collectivités à l'externe.

### BUDGET \_\_\_\_\_

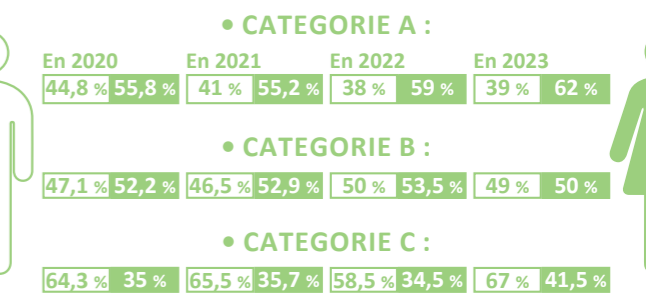
13 600 €

### Perspectives 2024

- Marque employeur
- Processus d'accueil du Nouvel Arrivant
- Refonte de l'intranet et travail autour de l'IA

## LES INDICATEURS DÉVELOPPEMENT DURABLE

### ► RÉPARTITION HOMMES / FEMMES



### ► FORMATION EN 2023



### ► TAUX DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS



## LES FINANCES

En matière financière, l'année 2023 a été marquée par la deuxième année de la guerre en Ukraine qui a provoqué des mouvements financiers contradictoires. Depuis la crise du Covid, la comparaison des données financières est donc assez difficile.

### LE BUDGET PRINCIPAL

#### Niveau d'épargne (en K€)

	2022	2023
Capacité d'autofinancement (brute du remboursement en capital des emprunts)	5 402	7 319
Capacité d'autofinancement (nette du remboursement en capital des emprunts)	3 390	5 336

#### Définition :

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par Agglopolys au niveau de sa section de fonctionnement, qui pourra être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements.

Dans le secteur des collectivités locales, la CAF dégagée au titre d'un exercice (appelée aussi « CAF brute ») doit permettre, par principe, de couvrir les remboursements en capital des emprunts antérieurement souscrits. En d'autres termes, la « CAF nette » des remboursements en capital des emprunts doit être positive.

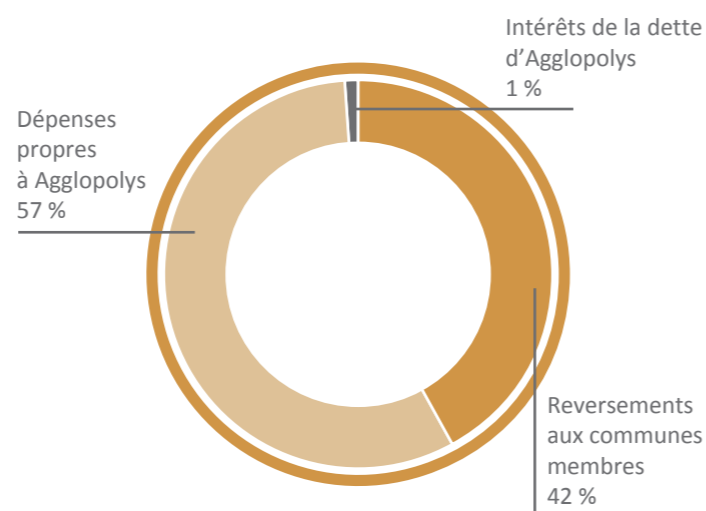
#### Niveaux d'encours et solvabilité

Le niveau d'encours de la dette sur le budget principal au 31/12/2023 s'inscrit à 24 110 K€, soit 221 € par habitant. Ce montant divisé par l'épargne brute donne une capacité de désendettement de 3,3 ans (4,5 ans fin 2022).

### Les dépenses et les recettes de fonctionnement

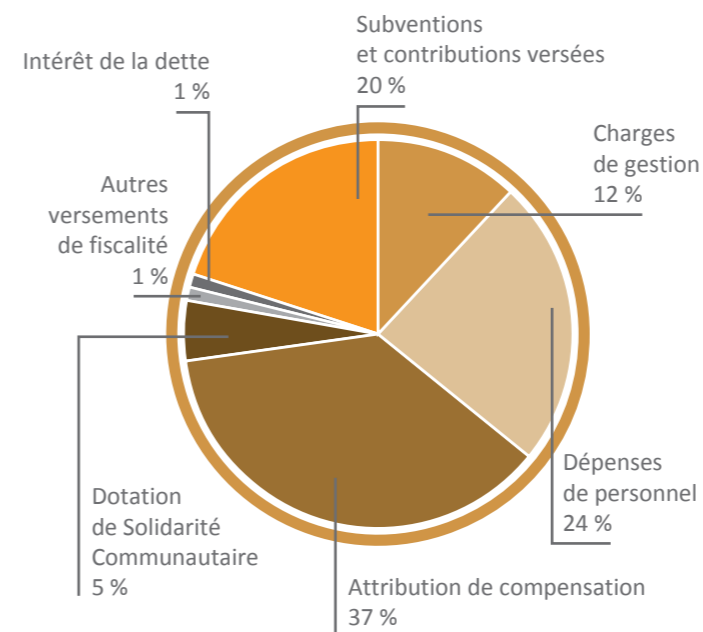
#### > Dépenses réelles de fonctionnement (en €)

Charges de gestion	7 305 347
Dépenses de personnel	14 511 751
Attribution de Compensation	22 317 873
Dotation de Solidarité Communautaire	2 789 757
Autres reversements de fiscalité	355 051
Intérêts de la dette	341 943
Subventions et contributions	12 174 429
<b>• TOTAL</b>	<b>59 796 151,11</b>



Pour la seconde année consécutive, les dépenses d'Agglopolys ont subi la hausse des prix des achats de biens. A cela s'est ajoutée la hausse du coût des services et prestations achetées à des entreprises privées du fait de l'augmentation des salaires dans les entreprises à la suite de la hausse rapide et forte de l'inflation en 2022. L'effet a été « automatique » du fait des formules d'indexation des contrats en cours. Il a été très variable sur les marchés publics attribués au cours de l'année selon le degré de sensibilité des prestataires aux enjeux financiers internationaux. La forte dynamique de 2022 s'est poursuivi début 2023 et les entreprises au plan de charge rempli n'ont pas hésité à augmenter fortement leurs prix. Enfin, le dernier facteur de hausse de dépenses a été le niveau élevé des taux d'intérêts bancaires. En la matière, Agglopolys ayant une dette assez faible et ayant souscrit de nombreux emprunts à taux fixes lorsqu'ils étaient à un niveau bas, avant 2021, a subi modérément cet effet.

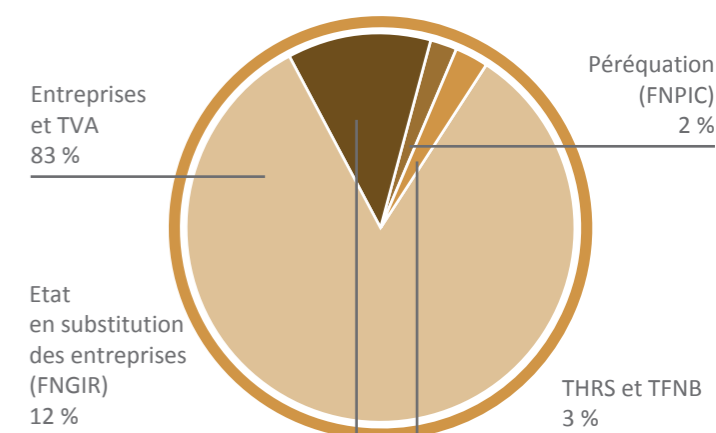
Les dépenses de personnel ont augmenté suite aux décisions gouvernementales de hausse du point d'indice au 1er juillet 2023. Les dépenses d'Agglopolys sont composées pour plus de 40% par des reversements financiers aux communes membres à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.



#### > Recettes réelles de fonctionnement (en €)

L'année 2023 a été la véritable année complète d'application des nouvelles recettes fiscales des EPCI suite à la suppression de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises. Comme cela a été le cas lors de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat a compensé ces pertes fiscales par le versement d'une part de la TVA collectée au niveau national. L'inflation constatée en 2022 a provoqué une augmentation du volume de TVA collectée. Mais, la chute d'activité à partir de l'automne 2023 impliquera sans doute une régularisation négative en 2024. L'effet mécanique de la hausse des recettes de TVA a provoqué une augmentation des recettes. Grâce à un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'épargne d'Agglopolys s'est donc améliorée en 2023.

#### > Origine des impôts et taxes



Impôts et taxes	45 038 104
Dotation d'intercommunalité	1 791 682
Dotation de compensation des EPCI	9 215 523
Dotation de compensation de la réforme de la TP	3 288 118
Autres dotations et participations	3 582 469
Autres recettes	1 682 363
Produits des services et du domaine	3 895 429
<b>• TOTAL</b>	<b>68 493 688,14</b>

### Les ratios financiers

> BUDGET PRINCIPAL	Agglopolys 2021	Agglopolys 2022	Agglopolys 2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	530 €	548 €	548 €
Produit des impositions directes / population	206 €	200 €	148 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	583 €	594 €	628 €
Dépenses d'équipement brut / population	37 €	49 €	76 €
Encours de la dette / population	241 €	222 €	221 €
DGF / population	104 €	102 €	101 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	20,7 %	21,0 %	22,1 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette / recettes réelles de fonctionnement	93,9 %	95,4 %	90,2 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	6,3 %	8,3 %	12,1 %
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	41,3 %	37,4 %	35,2 %



## LES BUDGETS ANNEXES HORS ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (en €)

2023	Transports	Ordures Ménagères	Assainissement collectif	Eau potable
Recettes réelles de fonctionnement (I)	15 720 563 €	15 827 554 €	11 875 873 €	9 196 720 €
Dépenses réelles de fonctionnement	15 226 214 €	15 235 783 €	78 338 580 €	6 412 799 €
Épargne brute (II)	494 349 €	591 771 €	3 537 293 €	2 783 921 €
K de dette (hors 16449)	360 078 €	47 482 €	595 002 €	1 448 438 €
Épargne nette	134 271 €	544 289 €	2 942 291 €	1 335 483 €
Taux d'épargne brute (II/I)	3 %	4 %	30%	30%
Encours au 31/12	2 190 271 €	1 409 438 €	3 725 453 €	1 520 278 €
Capacité de désendettement	4,4ans	2,4 ans	1,1 an	0,5 an

Quatre ressources essentielles participent à l'équilibre financier de ces budgets annexes :

- Le versement mobilités (VM) enregistré sur le budget annexe Transports (montant perçu en 2023 : 11,8 M€),
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) enregistrée sur le budget annexe Ordures Ménagères (montant perçu en 2023 : 12,4 M€),

- La redevance d'assainissement collectif enregistrée sur le budget annexe Assainissement collectif (montant perçu en 2023 : 7 M€),
- Le produit de vente d'eau aux abonnés enregistré sur le budget annexe eau potable (montant perçu en 2023 : 6,6 M€).

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE – TOUS BUDGETS, HORS ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

Comme en 2022, les opérations d'investissement lancées en 2023 ont subi des hausses de prix importantes dans le cadre d'un marché tendu surtout dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. La reprise après le quasi-arrêt de l'activité en 2020 et 2021 du fait du Covid a été très forte. Les contraintes d'approvisionnement sur les matériaux et en particulier sur les métaux ont provoqué des hausses de prix significatives.

Face à cette situation, plusieurs projets ont été décalés en prenant le temps de négocier les marchés publics afin de réduire les prix proposés par les entreprises. Les partenaires d'Agglopolys ayant fait de même, des subventions qui auraient dû être versées en 2023 sont reportées à 2024 voire 2025.

En matière d'investissement, il est aussi indispensable d'analyser le budget à l'échelle de l'ensemble des budgets d'Agglopolys car le budget principal ne représente qu'environ la moitié du budget consolidé. En 2023, les travaux sur le réseau d'eau potable et pour la rénovation des systèmes d'assainissement se sont poursuivis activement pour garantir la qualité de l'eau de sa production jusqu'à son retraitement. Les engagements pris en matière d'adaptation au changement climatique vont nécessiter une amplification de ces investissements pour limiter la quantité d'eau perdue dans le réseau.

Les dépenses d'investissement du budget annexe des déchets ont aussi augmenté sous le double effet de la fin des acquisitions

de matériels suite à la mise en place des déchets recyclables en porte-à-porte et de la préparation du tri à la source des déchets organiques avec la distribution massive de composteurs individuels.



En 2023, Agglopolys a investi 20,6 M€ pour équiper son territoire :

### Environnement, eau, déchets (9 876 238 €) dont :

- Réhabilitation et extension de réseau d'adduction d'eau potable (2 825 878 €) Production d'eau, forages, châteaux d'eau (298 256 €)
- Réhabilitation et extension de réseau d'eaux pluviales (416 728 €)
- Réhabilitation et extension de réseau d'assainissement collectif (2 424 216 €)
- Stations d'épuration, lagunes, postées de relèvement (1 083 755 €)
- Bacs roulants, points tri déchets (1 472 742 €)
- Biodiversité (174 310 €)

### Développement économique et touristique (5 072 757 €) dont :

- Infrastructures des parcs d'activités (598 581 €)
- Aides aux entreprises (424 715 €)
- Requalification des friches (1 500 000 €)
- Revalorisation du Lac de Loire (142 372 €)
- Complexe sportif INSA (1 635 969 €)

### Mobilité, voirie (2 300 170 €) dont :

- Pistes cyclables (1 026 190 €)
- Arrêts et mobilier de bus (347 392 €)
- Gros entretien de voirie (379 493 €)

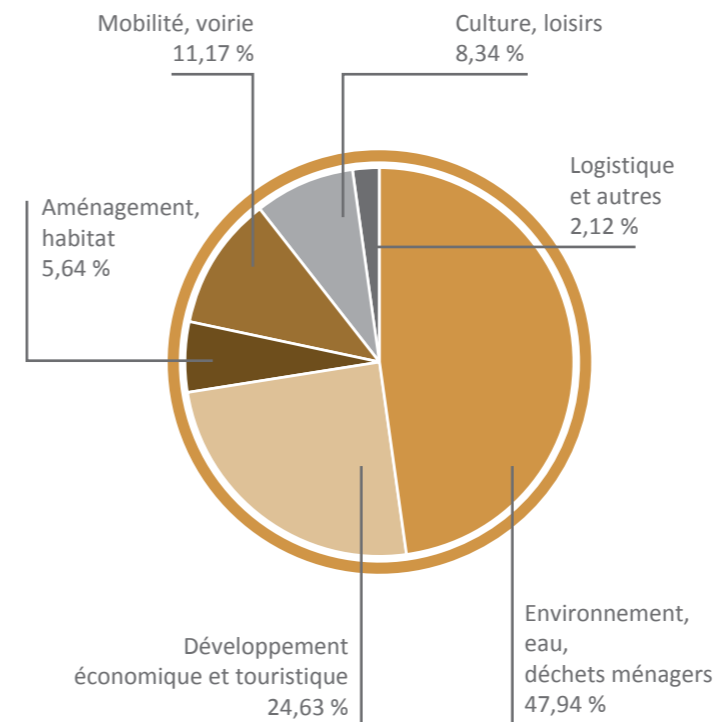
### Aménagement, habitat (1 161 579 €) dont :

- Aires d'accueil des gens du voyage (257 181 €)
- Aide à l'habitat privé (307 975 €)
- Soutien au logement social (251 000 €)

### Culture, loisirs (1 718 704 €) dont :

- Travaux piscine Tournesol (727 719 €)
- Participation au Centre de performance de l'ADA (500 000 €)

### Logistique et autres (437 467 €)



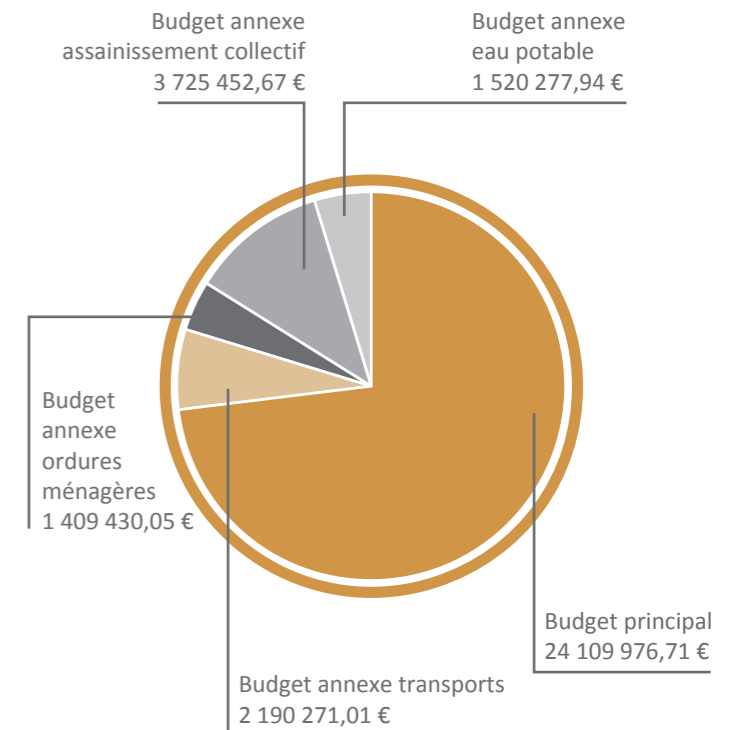
## LA DETTE

### > L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2022		2023	
	Total en €	€/hab.	Total en €	€/hab.
Tous budgets	34 189 865	315	32 955 416	302
Budget principal	24 093 425	222	24 109 977	221

L'encours total arrêté au 31 décembre d'un exercice se définit comme la somme en capital des emprunts qu'Agglopolys doit rembourser aux banques. L'« encours de dette » est rapporté en €/habitants.

### > Répartition de l'encours de la dette par budget



## LES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

Pour limiter son endettement et compléter ses fonds propres, Agglopolys a une politique très active de recherches de financements extérieurs.

Agglopolys bénéficie de financements européens tant en matière de fonctionnement puisque les politiques de l'emploi bénéficient du fonds social européen (FSE) qu'en matière d'investissement avec le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) en particulier sur les mobilités douces.

Agglopolys bénéficie aussi de subventions de l'Etat avec les subventions habituelles de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'Etat a aussi créé le « fonds vert » consacré aux investissements ayant un impact positif sur l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre le réchauffement climatique. Ces recettes soutiennent les travaux sur les réseaux cyclables et la reconversion de friches d'activité afin de limiter l'artificialisation d'espaces agricoles ou naturels.

Localement, le soutien en matière d'investissement le plus important est celui de la Région Centre - Val de Loire loin devant celui du Département de Loir-et-Cher. Il est négocié dans le cadre du CRST.

### ■ Subventions d'investissement

En 2023, Agglopolys a reçu 3 214 115 € de subventions d'investissement.

#### > RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR FINANCEUR

Europe	248 761 €
État	1 827 528 €
Région	3 100 €
Département	29 729 €
Agence de l'eau	1 066 106 €
ADEME	29 052 €
Banque des territoires	13 740 €
Divers	287 448 €

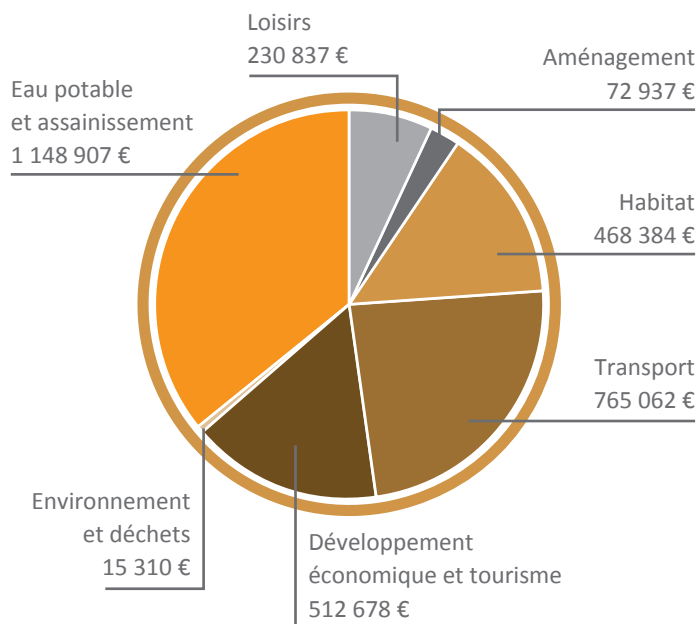
Les fonds européens sollicités concourent à l'extension de pistes cyclables sur Blois et à l'expérimentation de l'autopartage sur le territoire.

Des subventions de l'État ont été perçues au titre de plusieurs fonds (DETR, DSIL, FNADT, Fonds friches), majoritairement pour accompagner les projets de mobilités durables avec l'acquisition et l'aménagement d'une Maison des mobilités dans le quartier de la gare, l'amélioration du réseau Azalys, l'information des voyageurs, la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés. L'état soutient également l'accueil des gens du voyage ou leur sédentarisation. Enfin, le fonds friches permet la reconversion en cours du site libéré par l'AFPA.

L'agence de l'eau a apporté un soutien important dans le domaine de l'assainissement, notamment pour la réhabilitation des stations d'épuration de Sambin, Santenay, Mesland et Veuzain-sur-Loire.

La Région, grâce au contrat régional de solidarité territoriale du Pays des Châteaux, et le Département ont accompagné la réalisation de circuits équestres. Au titre de la biodiversité, le Département soutient chaque année la lutte contre les espèces envahissantes (frelon asiatique) et l'élaboration de schémas directeur d'eau et d'assainissement.

### > Répartition des subventions reçues par secteur



### Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2018 - 2024)

Le Pays des Châteaux (Agglopolys, Beauce Val de Loire, Grand Chambord) a signé un Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) avec la Région Centre-Val de Loire, pour une durée de 6 ans.

Une enveloppe de 21,6 M€ lui est attribuée pour porter appui au développement de son territoire, dont 15 M€ sont dédiés au périmètre d'Agglopolys.

Au 31 décembre 2023, près de 13,6 M€ de l'enveloppe ont été engagés.

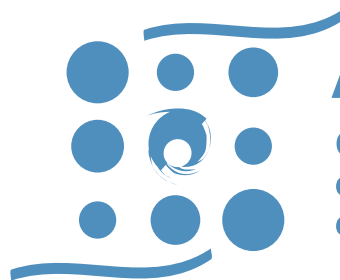
Sur l'année 2023, 63 projets ont été soutenus pour un montant de plus de 2,5 M€, dont par exemple les projets suivants sur l'agglomération :

- Rénovation thermique du presbytère à Sambin et du moulin d'Arrivay (gîte communal et salle) à Fossé
- Aménagement d'une maison de santé à Blois (rue Louis Bernicot)

- Renouvellement de la scénographie du musée de la magie de Blois
- Aménagement de la rue de la Garenne en rue-jardin à Marolles
- Rénovation de la place de l'Hôtel de ville à Vineuil
- Réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale à l'échelle d'Agglopolys

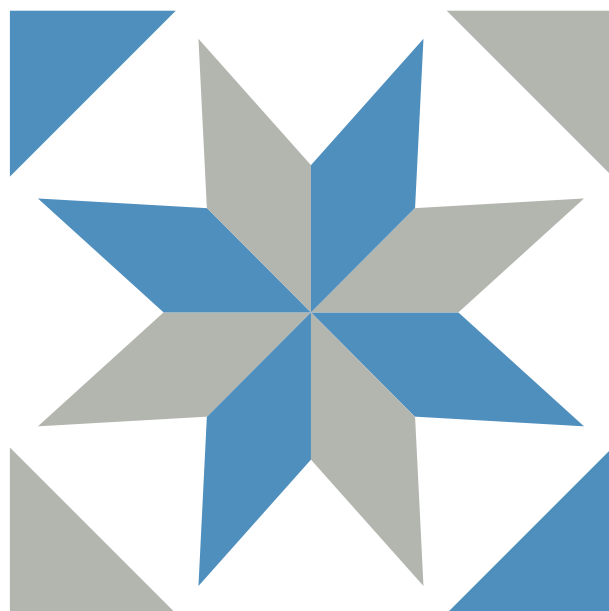
### Perspectives 2024

- Dépôt des derniers dossiers à la Région Centre-Val de Loire
- Préparation des prochains CRST pour une signature à l'automne (un CRST à l'échelle de chaque intercommunalité)



**Agglopolys**

Communauté  
d'agglomération  
de Blois



Hôtel d'agglomération  
1, rue Honoré de Balzac  
41000 Blois  
Tél. : 02 54 90 35 35  
Mail : [contact@agglopolys.fr](mailto:contact@agglopolys.fr)  
[agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)